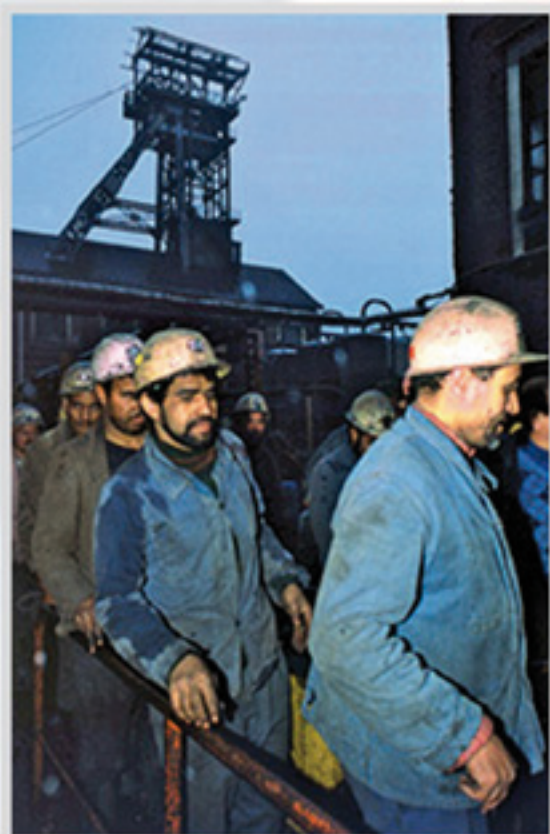




Elkbir ATOUF

**L'histoire de l'émigration marocaine
au bassin minier du Nord- Pas-de-Calais
(1917-1987)**





المعهد الملكي للثقافة الأمازيغية
ⵎⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏ
INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

Elkbir ATOUF

*Enseignant chercheur, Université Ibn Zohr, F L S H, Agadir
Kebir37@yahoo.fr*

***L'histoire de l'émigration marocaine
au bassin minier du Nord-Pas-de-Calais
(1917 - 1987)***

2010

Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe

Série : Thèses et Essais - N°

Titre	: L'histoire de l'émigration marocaine au bassin minier du Nord Pas-de-Calais (1917 - 1987)
Edition scientifique	: Elkbir ATOUF
Editeur	: Institut Royal de la Culture Amazighe
Réalisation et suivi	: Centre de la Traduction, de la Documentation, de l'Édition et de la Communication (CTDEC)
Photo de la couverture	:
Dépôt légal	: 2010 MO 2937
ISBN	: 9954-28-064-5
Mise en page et impression	: (CTP) Imp. El Maârif Al Jadida - Rabat/2010
Copyright	: © IRCAM

Liste des sigles et abréviations utilisés

- AMMN : Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais
- ANP : Archives Nationales de Paris
- ATMF : Association des Travailleurs Marocains (puis Maghrébins) en France
- BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles
- BN (P) : Bibliothèque Nationale (de Paris)
- BNPDC : Bassin du Nord-Pas-de-Calais
- CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles
- CFP: Centre de formation professionnelle
- CHEAM : Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Moderne, situé à Paris
- CHML : Centre Historique Minier de Lewarde
- DMA : D'un Monde à l'Autre (Revue/Association loi 1901)
- ESNA : Etudes Sociales Nord-Africaines (Revue)
 - FAS : Fonds d'action sociale
- FLN : Front de Libération Nationale
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- ONI : Office National d'Immigration
- RGP : Recensement Général de Population
- SHAT : Service Historique de l'Armée de Terre
- UNEM : Union Nationale des étudiants Marocains

Remerciement

*Je tiens à remercier infiniment
mon collègue et ami le Professeur
Ali El Jaoui qui a accepté de relire et corriger ce texte.*

Préface

Le 12 juin 1940, alors que les troupes allemandes sont aux portes de Paris, deux bateaux à vapeur quittent les berges de la Seine tout près des locaux de la Préfecture de police, avec pour destination la zone non encore occupée. A l'origine de cette opération, il y a le Préfet de police Roger Longerd, qui veut soustraire aux forces ennemies les archives rassemblées des années durant par le Service des étrangers de la Préfecture et les Renseignements généraux. De sa propre initiative, il s'était procuré les deux bateaux et avait personnellement suivi le chargement qui avait mobilisé une chaîne d'inspecteurs durant quarante huit heures. L'expédition connaît de nombreuses vicissitudes et les précieux documents sont finalement récupérés par les Allemands et remis à leur emplacement d'origine après avoir été méticuleusement nettoyés, certains fonds ayant été endommagés durant le transport.

Cette extraordinaire péripétie de la longue histoire des archives françaises est rapportée par l'historien américain de l'immigration en France, Clifford Rosenberg, dans l'ouvrage tiré de sa thèse et intitulé : *Policing Paris, The origins of modern immigration control between the wars*⁽¹⁾.

Exploitant une partie de ces fonds, C. Rosenberg démontre comment la police parisienne s'est dotée dès les années 1920 d'un système efficient et inédit sur le plan international de surveillance des étrangers, avec deux objectifs centraux : suivre de manière aussi systématique que possible les activités politiques des divers groupements d'exilés et de nationalistes présents dans la capitale et contrôler en même temps le marché du travail.

Dans un pays qui devient aux lendemains de la Première Guerre mondiale la première terre d'immigration au monde, dépassant même les Etats-Unis, cette politique constitue selon l'historien « un tournant fondamental dans la longue transition des sociétés traditionnelles et rurales qui, grâce aux frontières, lient les personnes à la terre aux Etats-providence modernes et industriels qui gardent les gens à l'extérieur de leurs frontières, et essaient de les empêcher d'entrer en usant de visas, de passeports, de documents d'identité, etc. ». L'énorme machine bureaucratique mise en place alors ne se limite pas d'ailleurs à une approche strictement répressive : moins que d'expulser d'éventuels meneurs-il y en a bien

(1) Cornell Paperbacks, Cornell University Press, 2006.
www.cornellpres.cornell.edu.

évidemment-, il s'agit surtout de renforcer les capacités de suivi et de contrôle des mobilités, en en renforçant aussi le rendement. C'est la raison pour laquelle tout un réseau de structures d'assistance est d'ailleurs mis en place dont les fameux services de la rue Lecomte dans le dix-septième arrondissement de Paris, l'hôpital franco-musulman de Bobigny, etc.

C'est en partie une histoire similaire que déroule Atouf Elkbir dans cet ouvrage issu de sa thèse, inédite, sur l'histoire de l'immigration marocaine en France (1910-1965). Retraçant sur la longue durée (1917-1987) l'émigration des Marocains du Sous vers les mines du Nord de la France, il montre l'enchevêtrement des causes qui sont à l'origine du déclenchement des flux migratoires de cette région (et en réalité de toutes les migrations internationales) et toutes les variables qui les perpétuent. Rappel salutaire car il restitue la complexité des flux migratoires et des mobilités humaines, trop souvent expliqués par le seul binôme : misère d'un côté et besoin de main d'œuvre de l'autre.

Utilisant à son tour des archives jusque là inexploitées, Atouf Elkbir retrace aussi la longue histoire des migrants du Sud marocain et des dispositifs mis en place pour les recruter, les reléguer dans des statuts discriminatoires et sous un contrôle permanent qui se pare d'assistance. A cet égard, les éclairages qu'il apporte sur les activités du « Service social de la main d'œuvre marocaine », créé dès 1947 avec des antennes à Paris et à Lille, à l'initiative des services du protectorat, sont passionnants et prolongent les réflexions de Clifford Rosenberg.

Emigration atypique par son mode de recrutement (opéré des années durant sous la férule paternaliste du célèbre Mora), son homogénéité ethnoculturelle (que rappelle par exemple le riche patrimoine de la chanson soussie à propos de l'émigration ouvrière⁽²⁾), sa durée dans le temps, les modes de contrôles mis en place, son rythme de développement même (elle s'amplifie alors que l'activité minière entre en crise), l'émigration marocaine vers le Nord de la France est un peu plus éclairée par ce « travail de proximité monographique » sans lequel il ne saurait y avoir d'histoire.

Ce travail révèle enfin l'énorme richesse des fonds concernant l'immigration marocaine en Europe qui attendent encore l'attention rigoureuse des historiens, pour être ensuite révélée au grand public, dans les pays d'émigration comme au Maroc même. L'encouragement de toutes les initiatives dans ce domaine constitue une des priorités du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. Le CCME entend y contribuer en s'appuyant sur l'incontournable concours des historiens, mais aussi en sollicitant l'immense patrimoine immatériel constitué par la poésie

(2) Cf. En guide d'introduction, l'article de Claude Lefébure, « Les migrations de travail au miroir de la poésie berbère », in *Migrance* n° 24, deuxième trimestre 2005, pp. 30-35.

orale, la chanson, la littérature ou le cinéma. Et c'est ainsi que m'est revenu en mémoire, alors que je lisais cet ouvrage un passage des Boucs de Driss Chraïbi (publié en 1955) et dans lequel il évoque l'exil des mineurs maghrébins avec une force inégalée depuis me semble-t-il :

« Ils n'avaient pas de femmes, pas de liens avec le pays : rien qu'une cabane de planches noires et disjointes, avec un godin qu'ils ne savaient pas allumer, et des lits de camp – et qu'ils fuyaient tacitement comme la peste. Car ils savaient que là, tôt ou tard, tous les soirs, la société les faisait se retrouver, entre arabes, nus les uns pour les autres, comme un groupe de naufragés sur un radeau, avec leur faim atroce de la vie – et cette nostalgie de la terre africaine dont ils ne parlaient pas mais qui les animait tous : noire et déferlante comme un raz-de-marée. Ils y rentraient le plus tard possible – s'attardaient dehors dans les brumes nordiques, frissonnant, toussant, crachant, claquant des dents, fumant d'interminables cigarettes, se vantant de l'effort journaliser accompli par chacun d'eux et des tonnes de charbon qu'ils avaient arrachées à la terre... rire épileptique, semblait-il, que cette affirmation de l'absurde par et pour leur absurde ; fantomatiques et pâles, sans visage et sans pensée ».

Driss El-Yazami
Président du Conseil
de la communauté marocaine à l'étranger.

Introduction méthodologique et problématique générale

Fidèle à l'approche scientifique d'Abdelmalek Sayad qui a fait école chez les spécialistes des migrations, l'émigration doit être étudiée et abordée en rapport étroit avec l'immigration s'inscrivant dans une démarche renvoyant à une dynamique d'historicité⁽³⁾. En effet, dans cette contribution/livre nous proposons une étude de synthèse, analytique et dialectique insistant fortement sur les causes fondamentales qui ont précédé et donné les premières impulsions initiant et institutionnalisant les premières vagues migratoires des départs depuis le Sud marocain vers le bassin minier du Nord de la France. Cette méthodologie a le mérite de mettre l'accent sur la genèse sociale, géographique et sociohistorique constituant les figures singulières de l'immigration des Chleuh, élucidée dans le temps (1917-1987) et dans l'espace (Sud marocain/Nord de la France).

L'histoire de l'immigration dans le Nord de la France (voir **carte administrative et géographique de France**) risque de se confondre avec l'histoire minière qui a largement marqué cette région depuis le XVII^e siècle jusqu'au 21 décembre 1990, date de la fermeture du dernier puits minier dans cette région. En effet, plusieurs vagues migratoires successives ont conditionné le mouvement ouvrier et transformé radicalement le contexte socio-économique, politique et syndical du Bassin du Nord-Pas-de-Calais (désormais : BNPDC), symbolisant une terre de brassage culturel par excellence. Force est de constater que l'histoire de l'immigration dans ce bassin minier risque de se réduire à l'arrivée massive des Belges d'abord tout au long du XIX^e siècle, ouvriers hautement qualifiés, des Polonais dans la période de l'entre-deux-guerres, des Italiens et à celle des Algériens et des Marocains dans les

(3) Faut-il insister sur le fait que les travaux d'Abdelmalek Sayad prennent en compte l'aspect de la colonisation dans le déclenchement et l'initiation de l'immigration algérienne et « nord-africaine » en France, sans nier pour autant les contradictions et l'évolution sociologique du pays d'origine. Alors que les travaux de Gérard Noiriel ignorent complètement le rôle de la colonisation dans la genèse et la formation normative des migrations coloniales et post-coloniales, même s'il faut reconnaître ses approches sociohistoriques pertinentes et rigoureuses : il faut lire à ce propos, notamment, G. Noiriel, *Le creuset français*, Ed. Seuil, 1988 (438 p.). Ainsi que A. Sayad, « Les enfants illégitimes », pp. 185-258, in l'ouvrage du même auteur, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Ed. De Boeck Université, Bruxelles, 1991, (331 p). Et /ou encore A. Sayad, *La double absence*, Ed. Seuil, 1999 (437 p., préface de Pierre Bourdieu).

années 1950-1960. En réalité, « *ce sont en tout vingt-neuf nationalités différentes* »⁽⁴⁾ qui ont été recensées et qui sont venues travailler dans cette région minière pendant trois siècles (entre le XVII e et le XX e).

Carte 1 : Nord-Pas-de-calais / France et ses frontières
Carte administrative et géographique



Source : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/4b.htm>, 2008.

(4) Cf. Ahmed, Wladislaw, Dario ..., dans les mines du Nord-Pas-de-Calais, Ed. Centre historique minier, Lewarde, 2004, p. 1 (16 p.).

La politique d'immigration en France a toujours soutenu l'arrivée de l'immigration européenne au détriment de l'immigration coloniale, à l'image des responsables du bassin minier qui ont été obligés de chercher une main-d'œuvre conséquente pour diversifier les foyers migratoires. C'est dans ce contexte que les premiers polonais arrivent en 1909 dans le BNPDC, mais faut-il rappeler pour mémoire que l'arrivée massive de l'immigration polonaise est provoquée pertinemment et particulièrement par la convention de main-d'œuvre franco-polonaise, signée le 3 septembre 1919. Le recensement de 1926 (Cf. Sources de INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques) révèle la présence de 309 312 Polonais en France dont 90 996 immigrés (soit 29,41%) dans le BNPDC), alors que ce dernier chiffre va plus que doubler en 1938 pour atteindre le total impressionnant de 200 000 Polonais dans le même bassin, dont plus de 80% sont des mineurs. Si en 1946 le nombre de Polonais représente une proportion de 24,3% de l'ensemble de cette population présente en France, cette proportion va chuter pour atteindre 15,2% en 1954, 8,2% en 1962 et 2,7% seulement en 1975. (Cf. *Recensements respectifs des années 1946-1975, Recensement Général de Population (RGP)*, INSEE). Cette diminution remarquable des effectifs polonais dans toute la France, et notamment dans le BNPDC s'explique par le vieillissement et l'épuisement de ce foyer migratoire et le fait que des milliers de Polonais sont rentrés définitivement chez eux ou ont adopté la nationalité française et par conséquent ils sont comptabilisés en tant que Français, devenant ainsi invisibles. D'autres Polonais, par contre, ont opté pour des salaires plus avantageux dans les pays voisins, comme la Belgique et surtout l'Allemagne et la Suisse, etc.

D'autres conventions ont été signées avec l'Italie (le 30 septembre 1919), l'Espagne, le Portugal (1963), la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Turquie (1965), la Mauritanie, le Mali, le Sénégal, l'Algérie (1962 et 1964), la Tunisie (1963) et le Maroc (1er juin 1963). Ainsi, faut-il observer que c'est le dernier courant migratoire provenant des anciennes colonies qui constitue la main-d'œuvre essentielle pour maintenir la production minière après le vieillissement et l'épuisement des foyers classiques de l'immigration européenne dans le BNPDC qui compte plusieurs groupes d'exploitation : Lens, Oignies, Courrières, Béthune, Valenciennes, Douai, Billy-Montigny, etc.

Il faut rappeler également que les études sur les mineurs marocains du Nord de la France sont rares, à part quelques exceptions, comme *La Mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le Nord de la France* : c'est l'intitulé d'un ouvrage écrit par l'ethnologue Marie Cegarra⁽⁵⁾. Certes, ce livre comble un vide certain renvoyant au manque de travaux de recherches sur les Marocains du Nord-Pas-de-

(5) Marie Cegarra, *La Mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le Nord de la France*, Lille, Ed. Presses universitaires/Septentrion, 1999 (149 p.).

Calais en général, et l'absence singulière d'études à caractère historique sur les mineurs marocains en particulier. Cependant, il faut souligner, d'emblée, les limites académiques et scientifiques de ce livre : des données statistiques approximatives, des documents qui sont souvent cités à travers d'anciens autres ouvrages largement dépassés vu l'évolution de la documentation de plus en plus accessible, des sources publiées déjà et qui ne sont pas souvent citées correctement, des affirmations générales voyant des spécificités là où elles ne le sont pas et des généralités qui restent très relatives, sans oublier que l'auteur, M. Cegarra, passe sous silence et occulte les pratiques discriminatoires les plus flagrantes des Houillères à l'encontre des mineurs marocains.

Aussi, et plus flagrant encore, nous ignorons complètement les circonstances objectives de la réalisation de ses entretiens exploités dans son livre cité précédemment et qui ne sont guère présentés et analysés comme il se doit. D'autre part, M. Cegarra affirme, par exemple, que Pierre Devillars est un historien (1999, p. 45), or ce dernier n'est autre que l'un des théoriciens et fondateurs (avec R. Montagne) de la sociologie coloniale (marocaine). M. Cegarra note par ailleurs injustement que « *les mineurs marocains (...) [sont] d'origine rurale* » (1999, p. 125). Or, ces mineurs originaires du Sud marocain (voir **carte** géographique du Maroc et ses frontières) ont une vieille tradition migratoire et urbaine (exode rural, migrations internes et migrations de voisinage en Tunisie et en Algérie notamment, et ce, depuis le milieu du XIXe siècle au moins⁽⁶⁾) qui dépasse les frontières, sans oublier pour autant les migrations militarisées. Par conséquent, nous sommes face à des hommes qui ont acquis une culture urbaine incontestable les poussant à chercher « l'argent liquide » dans les diverses sociétés de consommation. C'est dans ces conditions que « l'aventure de l'émigration » vers la France commence à émerger sachant tout de même que le rapport avec le colonisateur est initié d'abord au sein des colonies nord-africaines. Malheureusement ces deniers aspects socio-historiques fondamentaux et indéniables sont complètement absents dans l'analyse et le travail de M. Cegarra.

(6) Sur ces questions renvoyant à l'exode rural, les migrations internes et l'émigration des Marocains (originaires du Rif et de Sous) vers l'Algérie voisine colonisée, voir notamment le premier et le second chapitre de la première partie de notre thèse inédite : Elkbir Atouf : Les Marocains en France de 1910 à 1965. L'histoire d'une immigration programmée, doctorat national soutenu le 14 décembre 2002, sous la direction de Jean-Marcel Goger : directeur du Centre de recherches sur l'histoire des sociétés méditerranéennes (CHRISM), Université de Perpignan, 579 pages (2 Tomes). Thèse publiée (remaniée et condensée) chez les Editions Connaissances et Savoirs, Paris, janvier 2009, sous le titre : Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France (1910-1963), février 2009, (441 p.).

Carte 2 : le Maroc et ses frontières

Source : <http://www.ph-cartehachette.toubme-htm>, 2008.



A travers l'ouvrage M. Cegarra c'est toute la mémoire des mineurs marocains qui est doublement confisquée et doublement bafouée et qui reste à (ré) écrire. C'est ainsi que son travail a fait l'objet d'une petite synthèse critique, largement justifiée, parue (en septembre 2003) dans le site www.bladi.net confirmant et concluant par ailleurs que « l'histoire des Marocains du Nord de la France reste à faire ». C'est ce qui justifie largement le choix de ce sujet non élucidé jusqu'à présent par les historiens, d'où ce livre qui s'impose, espérant qu'il participe positivement au débat actuel portant sur la « mémoire de l'immigration » permettant la réhabilitation de

nos Marocains dans la mémoire⁽⁷⁾(s) régionale(s) et nationale(s) pas uniquement en France mais aussi au Maroc et notamment au Sud marocain (particulièrement la région du Sous).

Dans cette recherche, nous nous limitons à étudier l'histoire des mineurs marocains dans la région du Nord de la France, participant et enrichissant ainsi « des travaux de proximité monographique » au niveau régional afin de nuancer des généralités ou de mettre l'accent sur des « spécificités » locales qui s'effacent souvent dans des études situant le cadre national⁽⁸⁾. D'autant plus que le mouvement migratoire dans la région du Nord a été « assez massivement délaissé par les historiens et occupé en grande partie par les sociologues et un peu par les géographes », mentionne à juste titre Jean-René Genty⁽⁹⁾.

Pour mieux apprécier le caractère et l'originalité des mineurs marocains, dans une perspective comparatiste, il faut impérativement situer ces mineurs dans le contexte de l'immigration marocaine voire dans le contexte des autres immigrations et notamment dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les questions pertinentes posées à nos yeux sont : pourquoi et comment cette migration marocaine minière s'est opérée dans le temps et dans l'espace ? Quel est le poids de l'histoire coloniale dans la provocation, l'initiation et l'émergence de l'émigration marocaine ? Quels sont les effectifs des mineurs marocains dans le Nord-Pas-de-Calais ? Quelle est l'origine géographique des départs de cette migration pionnière dans le Nord-Pas-de-Calais ? Pourquoi et comment se fait-il que l'émigration touche telle ou telle région et non pas d'autres ? Quelles sont les modalités du recrutement adoptées par les entreprises, voire les pouvoirs publics ? Quelle est l'originalité des mineurs marocains ? Quel statut social et professionnel ont-ils ? Que deviennent-ils après la fermeture des mines en 1987 ? Quelle image collective marocaine dans l'imaginaire de l'opinion française ? Pourquoi et comment se fait-il que les mineurs marocains sont les plus discriminés dans l'entreprise ? Pourquoi et comment les mineurs marocains du BNPDC sont-ils contrôlés et surveillés ? Quelle est la réalité des salaires et l'impact de l'argent de l'immigration sur les familles restées au pays ? Quelles mutations ce courant

(7) Si en France on assiste à l'institutionnalisation de la « Cité Nationale de l'Histoire et de la Mémoire de l'immigration », à l'image des pays d'immigration en Europe ou en Amériques, notamment aux Etats-Unis, au Maroc par contre, on attend toujours un Musée dédié à la migration de 3 millions 300 000 Marocains vivant à l'étranger, soit 10 % environ de la population locale. Cette demande qui s'impose a été formulée plusieurs fois dans les différents colloques et conférences, au niveau national et international.

(8) Pour une approche étudiant la présence marocaine dans le territoire national, voir notre thèse inédite et précitée (2002), ainsi que les travaux de recherche que nous avons publiés dans des journaux, magazines et revues spécialisés, au niveau national et international : cf. Bibliographie générale en fin de ce livre.

(9) Jean-René Genty, « L'immigration algérienne dans la région du Nord : plaidoyer pour des travaux de proximité », in La Lettre de D. M. A. (D'un Monde à l'Autre), n° 5-décembre 2003, p.4.

migratoire traverse-t-il ? Quelles incidences provoque ce vaste courant migratoire sur les Marocains concernés par les mines et l'immigration ainsi que sur l'espace migratoire d'origine ? Quel est l'état de santé des mineurs marocains dans l'immigration ? Et enfin, comment l'éducation voire la transmission de la mémoire de l'immigration sont-elles perçues par les parents ainsi que par les enfants ?

Nous ne pensons pas avoir des réponses définitives à toutes ces questions, mais nous tentons des approches sociohistoriques et scientifiques **permettant la légitimation et l'historicité migratoire des mineurs du BNPDC, originaires du Sud marocain. C'est une manière certaine pour** que ces derniers sortent de l'oubli et des amalgames banalisés afin de déconstruire ce qui relève du domaine refoulé : à savoir l'imaginaire colonial et l'inconscient collectif, c'est la seule façon à nos yeux, permettant de restituer et d'inscrire ainsi l'émigration minière marocaine dans la conscience nationale et la mémoire régionale des deux pays concernés par cette migration minière.

Pour mener à bien cette entreprise de recherche sociohistorique, nous disposons des archives, sources et documents importants et diversifiés, même s'il faut reconnaître que parfois nous sommes confrontés au manque de documents fiables sur tel ou tel événement historique. Cependant, pour combler ce manque de documents écrits, notamment pour la période la plus récente, nous avons « donné la parole aux gens sans parole » ce qui consiste à faire appel aux mémoires immigrées encore fertiles afin de raconter leur propre expérience migratoire pour devenir ainsi les acteurs dynamiques de leur propre histoire. Aussi, nous avons interrogé quelques enfants d'immigrés pour vérifier certaines informations racontées par leurs pères et surtout pour mesurer leur conception et leur perception par rapport à l'éducation et la mémoire reçues et transmises à travers les parents. Il s'agit des entretiens individuels, directifs ou semi-directifs, enregistrés et effectués dans le BNPDC auprès des anciens mineurs retraités, et ce, pendant les années 2004-2005.

Nous présentons cette monographie sur les premiers mineurs marocains du Nord de la France, originaires du Sud marocain, selon les phases chronologiques les plus marquantes et les plus repérables sur le plan historique, et ce, depuis la période du Maroc colonial jusqu'à la grève de l'année 1987, marquant irrémédiablement la fin de toute une époque minière.

Nous distinguons essentiellement trois parties dans cette étude monographique qui se présente tel qu'un plan thématique structuré de la manière suivante :

- la première partie concerne les phases historiques de l'immigration marocaine.
- la deuxième partie renvoie aux conditions des départs migratoires marocains dans le bassin minier du Nord de la France.
- la troisième et dernière partie aborde des trajectoires et itinéraires migratoires diversifiés.

Les phases historiques de l'immigration marocaine dans le Nord de la France

Il est pertinent, d'emblée, de justifier la motivation du choix chronologique (1917-1987), qui renvoie d'abord à la première trace tangible sur la présence minière marocaine dans le Nord de la France, remontant effectivement, dans l'état actuel de la documentation à l'année 1917, alors que l'année 1987 représente la plus grande grève marocaine qui marque le début de la fin de l'exploitation minière dans le Nord, programmée par les décideurs publics et politiques.

Dans cette première partie composée essentiellement de deux chapitres, nous étudions et démontrons les phases historiques qui ont accompagné l'immigration marocaine depuis le Sud marocain vers le bassin minier du Nord de la France durant la période 1917-1987. En effet, nous abordons brièvement le rôle important de l'immigration militarisée jouant pertinemment la fonction initiatrice et provocatrice du processus migratoire marocain durant la Première Guerre mondiale (1914-1918). Enfin de compte, les différentes phases de la période de la colonisation (voir Chapitre 1^{er}) sont des étapes essentielles et fondamentales dans la formation et la naissance d'un sous-prolétariat typiquement marocain représentant un réservoir de main-d'œuvre pour le patronat européen au Maroc et en France et notamment pour les Houillères du bassin minier du Nord.

Le Maroc colonial s'est distingué par les premières vagues migratoires massives constituant un véritable mouvement de population entre le Maroc et la France et notamment entre le Sud marocain et le Nord de la France. Alors que le Maroc post-colonial, lui, s'est caractérisé par la signature de la première convention de main-d'œuvre franco-marocaine le 1^{er} juin 1963, l'arrêt officiel de l'immigration de main-d'œuvre/travail (institutionnalisé en 1973-1974) suivi quelques années après par la fermeture progressive des mines du Nord de la France (décidée dès 1987). Le fait de citer et de rappeler cette chronologie des événements sociohistoriques n'est pas neutre dans le sens où elle accompagne les phases les plus significatives de l'immigration minière marocaine dans le Nord de la France (voir le second chapitre). Cette immigration s'est consolidée définitivement, comme en témoigne l'évolution des effectifs marocains remarqués depuis le début des années 1960. Par ailleurs, les grèves minières illustrent un malaise social et économique en terme de statut du mineur (professionnel) dont nos Marocains étaient privés pendant longtemps, comme nous le verrons plus loin dans cette recherche.

Chapitre Ier

Les phases migratoires les plus marquantes du Maroc colonial

Dans une perspective comparatiste, nous préférons aborder ici et schématiquement, le cas de l'immigration algérienne qui nous permet de mieux situer et cerner l'immigration marocaine, tout en mettant l'accent sur cette dernière qui demeure l'objet prioritaire de cette recherche.

L'arrivée des Algériens dans le BNPDC est attestée depuis le début du XX^e siècle et notamment à la suite d'un triste accident survenu le 10 mars 1906 au sein de la Compagnie des mines de Courrières. C'est une terrible catastrophe qui « *cause la mort de 1 099 mineurs parmi son effectif, dans des circonstances tragiques. 900 ouvriers de Kabylie sont embauchés peu après. En 1913, d'autres compagnies lui emboîtent le pas, dont celle d'Anzin. Une enquête d'Octave Depont en 1914 fait état de la présence de (...) 1 500 Kabyles employés dans les mines du Nord-Pas-de-Calais [qui] accueillent 9 500 [Algériens] en 1948, 23 400 en 1962 mais seule une petite partie va être employée dans les mines. On compte en effet moins de 4 000 mineurs en 1952* »⁽¹⁰⁾. Mais les circonstances renvoyant au déclenchement de la lutte armée en Algérie ne peuvent que conditionner et influencer les Algériens du bassin minier, devenant ainsi le théâtre d'une véritable guerre civile entre les diverses fractions politiques et indépendantistes réussissant à exporter la guerre d'Algérie dans l'immigration. D'où le retour de plusieurs milliers d'Algériens intégrant le FLN (Front de Libération Nationale) dans les maquis, d'autres ont opté pour l'émigration vers les régions de France les plus « sécurisées » pour échapper aux vagues d'attentats et de violences engendrées par la guerre d'Algérie.

Le courant migratoire algérien va se développer durant l'entre-deux-guerres et s'accroître après le rétablissement de « la libre circulation » entre l'Algérie colonisée et la France colonisatrice. Cette « libre circulation » est confirmée par le « Statut organique de l'Algérie » adopté par l'Assemblée Nationale, le 20 septembre 1947, provoquant des départs massifs vers la métropole pour atteindre jusqu'à 211 675 migrants algériens en 1954 contre 43 488 en 1946 (*Recensements 1946-1954*, INSEE, 1956, V. III), soit une évolution remarquable de 4,86 % en huit

(10) Ahmed, Wladislaw, Dario ..., op. cit. , p. 4 et 12.

ans seulement. Toutefois, les pouvoirs publics et politiques ne veulent pas dépendre de l'immigration algérienne qui s'est développée d'elle-même et devient « plus qu'indésirable » pendant la guerre d'Algérie (1954-1962). C'est dans ce contexte géopolitique incertain qu'il faut interpréter le développement de l'immigration marocaine qui joue un rôle de substitution et qui va s'accélérer après la signature de la première convention de main-d'œuvre entre la Maroc et la France le 1^{er} juin 1963.

Pourtant, faut-il insister sur le fait que les Marocains représentent un courant migratoire original et paradoxal à plus d'un titre : c'est la dernière vague migratoire minière qui coïncide avec la fin de l'exploitation de la houille dans le BNPDC. D'autant plus que ce courant migratoire marocain ne correspond absolument pas à une phase d'ascension de la production minière pouvant justifier la logique de son recrutement, mais au contraire, ce recrutement renvoi d'abord et surtout au début de la fin de l'activité minière qui se profile déjà : « *c'est donc sur fond de crise charbonnière qu'il faut interpréter l'intensification de ce flux migratoire. D'un côté, les houillères planifient le déclin progressif de la production, de l'autre, on assiste à une politique de recrutement de main-d'oeuvre étrangère, notamment marocaine* »⁽¹¹⁾

Pour mieux cerner et comprendre le phénomène déclenchant l'immigration marocaine, il est impératif de revenir, même rapidement, sur les mécanismes structurels qui l'ont précédé et produit. A ce propos, il existe un lien plus qu'étroit entre la colonisation, la Guerre de 1914-1918, l'immigration et l'évolution des processus sociaux des structures marocaines.

1. Immigration militarisée : fonction initiatrice et provocatrice du processus migratoire marocain (1914-1918)

Certes, l'immigration marocaine était insignifiante avant l'instauration du protectorat français en mars 1912. C'est bien la Première Guerre mondiale⁽¹²⁾ qui déclenche le phénomène migratoire marocain, les années de cette Guerre marquent incontestablement le début des premières migrations marocaines dans le cadre de la colonisation. En définitive, la Première Guerre provoque une migration militarisée qui a eu des conséquences irrémédiables et directes sur les Marocains colonisés, dans la mesure où elle joue un rôle capital en tant que déclencheur et initiateur pour toutes les migrations d'après-guerre.

(11) Marie Cegarra, « Les mineurs marocains », étude inédite, réalisée pour le FAS (Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés), décembre 1996, p. 31. (185 p.).

(12) Sur le rôle primordial qu'a joué la Première Guerre mondiale comme initiateur et déclencheur de l'immigration : cf. René Gallissot, « *Emigration coloniale... les origines anticipatrices de la mobilisation des « travailleurs coloniaux* » », pp. 31-49, in Larbi Talha (sous direction de) et autres, ouvrage collectif : *Maghrébins en France, émigrés ou immigrés*. Ed. CNRS, 1983, (425 p.).

Au total, ce sont au moins 85 000 travailleurs et soldats (« coloniaux⁽¹³⁾ ») marocains qui ont participé à l'effort de guerre et séjourné en France pendant la période 1914-1918. C'est la première fois dans l'histoire contemporaine que nous assistons à une migration marocaine aussi massive et militarisée⁽¹⁴⁾, découvrant les effets de la modernité dans une société de consommation très urbanisée. C'est ainsi que le mode de vie militarisé a créé une rupture brutale et irréversible entre l'espace traditionnel et l'espace prolétarisé : désormais c'est l'espace du capital/salariat qui marque à jamais l'émigré/l'immigré marocain militarisé, lequel va nécessairement là où il est fort possible de « gagner sa vie » à travers la « salarisation⁽¹⁵⁾ » et « l'argent liquide ». En somme, la violence de la colonisation a fini par déstructurer toutes les structures familiales, sociales et économiques du pays, ouvrant la grande porte à toutes les formes et les modes migratoires (migrations internes, migrations de voisinage et migrations externes). D'ailleurs, ce n'est certes pas un hasard si après la démobilisation de la Première Guerre mondiale, nous assistons aux retours et à l'arrivée des milliers d'anciens combattants marocains, complètement déracinés, en France pour travailler majoritairement en tant que manœuvres dans les diverses activités industrielles et minières.

(13) Il faut distinguer les soldats marocains qui ont fait la Guerre de 14-18 (d'après l'analyse des documents disponibles dans l'état actuel des choses, on pense que le nombre des Marocains participant à la Première Guerre mondiale avoisine les 50 000 hommes. D'autant plus que Lyautey se rapproche de ce chiffre quant il écrit qu'en « *fin de campagne le Maroc avait fourni 45 000 hommes dont le loyalisme ne se démentit jamais* » : cf. Lyautey, Paroles d'Action, Madagascar sud-Oranais, Oran-Maroc, 1900-1925, Ed. A. Collin, 1927, p. 392 : cité par Mohamed Bekraoui, *Le Maroc et la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, thèse de doctorat d'Etat inédite, Université de Provence, 1987, p. 220 (445 p., plus annexes, graphiques et illustrations). Alors que les archives diplomatiques du Quai d'Orsay, quant à elles, nous révèlent que « *bien que le Maroc ne fût pas encore pacifié, il a fourni pendant la Guerre 37 150 hommes engagés* » : cf. Rapport sur « l'effort fourni par l'Afrique du Nord au cours de la Guerre de 14-18 », le 3 mars 1920, p. 54 : archives du Quai d'Orsay, Série Afrique (1918-1940), Affaires musulmanes, Carton 102, Dossier 5, vol. 31 ; voir aussi notre thèse inédite, 2002, T. 1, pp. 59-61) des travailleurs coloniaux recrutés par le STC (Service des Travailleurs Coloniaux conçu, créé et encadré par l'ex- ministre de la Guerre » en 1916) en 1916-1918 et travaillant dans les usines d'armement, les bassins miniers ainsi que les divers services publics et privés (35 500 Marocains - en tant que « travailleurs coloniaux » - selon les statistiques officielles du Quai d'Orsay : pour comprendre toutes ces questions, voir le troisième chapitre de notre thèse inédite, 2002, T. 1, op. cit., pp. 45-72).

(14) A noter que l'émigration/l'immigration militarisée s'est faite, pour le cas marocain, à travers la Guerre de 14-18, mais aussi à travers l'apport considérable de la Seconde Guerre (plus de 80 000 soldats marocains : cf. notre thèse inédite, 2002, Ibid, p. 69), sans négliger pour autant la participation marocaine dans « *la pacification* » du Maroc ainsi que dans les guerres de décolonisation, notamment en Indochine et à Madagascar : voir notre thèse inédite précitée, ibid., pp.70-72 : pour une explication plus développée, voir note numéro 48, p. 42 (dans ce texte).

(15) Pour faire le point sur cette question : cf. Larbi Talha, *Le salariat immigré dans la crise, la main d'œuvre maghrébine en France (1921-1987)*, Ed. CNRS, Paris, 1989, pp. 147 et suivantes (266 p.).

2. La main-d'œuvre marocaine, d'après guerre, dans le Nord de la France

Nous distinguons deux périodes : celle de l'entre-deux-guerres (1919-1939) qui a servi à l'initiation de la première immigration marocaine de travail et celle de 1939-1956 où nous assistons au début de la généralisation des origines géographiques des départs marocains qui ne touchent indéniablement toute la carte géographique marocaine qu'au milieu des années 1960. Même s'il faut reconnaître que l'exclusivité de ces départs reste prédominée par les « **Chleuh** » du Sud marocain, et ce, pendant longtemps.

2. 1. La période de l'entre-deux-guerres

La région du Nord, constituée par les deux départements miniers et industriels du Nord et du Pas-de-Calais ne pouvait manquer d'attirer les ouvriers « nord-africains⁽¹⁶⁾ » qui passent de 3000 en 1936⁽¹⁷⁾ à 3 700 personnes en 1937-1938⁽¹⁸⁾. Selon George Mauco⁽¹⁹⁾, la région du Nord a compté jusqu'à 4 936 Nord-Africains en 1926 contre 1 239 en 1921 (recensement), ce qui confirme une évolution de plus de 33 % pour la période située entre 1921 et 1937-1938.

Il est très difficile de préciser la date exacte d'arrivée des premiers Marocains travaillant ou s'implantant dans le Nord-Pas-de-Calais. Pourtant, d'après la documentation consultée, certains Marocains sont fixés « *depuis fort longtemps, puisque l'on trouve, par exemple, quelques vieux retraités des Mines ayant 25 ans ou 30 ans de travail « au fond* ». (...) *L'Usine de la Compagnie Royale Asturienne des Mines d'Auby près de Douai compte trois ouvriers marocains totalisant plus de*

(16) Nous utilisons le terme « Nord-Africain » comme il a été usité à l'époque coloniale en acceptant sa fonction historique et son instrumentalisation sociale, idéologique et politique. Ce terme désigne les populations locales stigmatisées et discriminées, dites « indigènes », d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Alors que le terme Maghrébin est une invention récente marquant la fin de la colonisation dans cette région africaine en 1962.

(17) Rapport inédit et dactylographié de Raoul Aubaud, *Les Nord-Africains en France*, 1938, p. 9 (69 p.). A signaler que l'auteur de ce rapport [disponible au CHEAM (Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Moderne, situé à Paris) et aux archives du Quai d'Orsay] était sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur.

(18) Rapport inédit et dactylographié de Pierre Laroque et François Ollive, *Les Nord-Africains en France*, 2 Volumes, 1938, p. 272 (341p.). Rapport disponible au CHEAM et aux archives du Quai d'Orsay. A noter que les auteurs de ce rapport important (qui fut la première grande enquête officielle concernant l'immigration nord-africaine), étaient auditeurs au Conseil d'Etat sur la main-d'œuvre et rapporteurs pour : le « Haut comité méditerranéen et de l'Afrique du Nord ». Pour comprendre les motivations de la création de cet organisme public : cf. Le Journal Officiel du 24 février 1935 : ANP (Archives Nationales de Paris), CARAN, carton f 10/1180.

(19) George Mauco, *Les étrangers en France dans l'activité économique*, Ed. A. Colin, Paris, 1932, p. 171 (600 p.).

30 ans de service, dont l'un a le diplôme d'honneur du Travail et les deux autres sont en instance de l'avoir, et un vieux marocain est ouvrier agricole dans le Pas-de-Calais, depuis 1917⁽²⁰⁾ ». C'est fort possible que ces Marocains pionniers dont la présence remonte à la Première Guerre mondiale, si l'on en croit ce texte, sont venus dans le cadre de l'effort de guerre (en tant que « travailleurs coloniaux⁽²¹⁾ » pendant les années 1916-1918) et ont réussi à s'implanter dans la région pour y travailler après la fin de leur service et le rapatriement de leurs compatriotes en 1918-1919.

Quoi qu'il en soit, il est prouvé qu'après la fin de la Première Guerre, la majorité des « coloniaux », travailleurs ou soldats marocains, sont rapatriés sauf ceux réussissant à avoir une autorisation de séjour ou échappant à une législation encore sommaire. Les mines du Nord et du Pas-de-Calais, mécanisées et structurées après la Guerre de 14-18, font surtout appel aux mineurs belges, polonais⁽²²⁾, italiens, puis algériens. Les Marocains eux sont employés surtout depuis les années 1917-1918 comme « terrassiers, coupeurs, aide-chauffeurs et conducteurs de chevaux au fond », mais malheureusement nous ne disposons pas de données quantitatives les concernant. Par contre, M. Cegarra, qui ne cite pas ses sources, rapporte qu'après la guerre (1919), « 4 000 Soussis (...) rejoints par de nouveaux contingents (...) sont recrutés dans les mines du Pas-de-Calais et de la Loire⁽²³⁾ » .

En 1922, selon P. Devillars⁽²⁴⁾, le bureau de l'office du Maroc, à Lille, a recensé 1 215 Marocains dans le Nord dont plus de 1 101 mineurs. Dix ans après, en 1932, ce chiffre est resté presque stable : 1 048, d'après une lettre ministérielle⁽²⁵⁾. Par contre en 1930, les Marocains ne sont plus que 750 dans le Nord, mentionne Joanny

(20) Rapport inédit et dactylographié de François D'Achon, chef du Bureau du Maroc de Lille, *Les ouvriers marocains dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais*, p. 3, 1952 (23 p.). Document coté n° 4416 : Centre Historique Minier de Lewarde (CHML).

(21) Pour plus de détails sur les travailleurs coloniaux et les conditions de leur recrutement : voir l'article de René Gallissot, « *Emigration coloniale... les origines anticipatrices de la mobilisation des « travailleurs coloniaux* », pp. 31-49, op.cit.

(22) Cf. Article non signé : « Hier les Polonais, aujourd'hui les Marocains », in *Revue Accueillir*, n°167-170, mai-juin 1990, pp. 3-8.

(23) M. Cegarra, 1996, op. cit., p. 40.

(24) Pierre Devillars, *L'immigration marocaine en France*, Compte rendu de mission à la direction des Offices du Maroc, Rabat, 1952, p. 51 (152 p.). A noter que ce n'est qu'à partir du recensement de 1946 que l'INSEE commence à distinguer les Marocains et Tunisiens parmi les Nord-Africains voire les Africains.

(25) Lettre signée par le ministre de l'Intérieur et envoyée au ministre des Affaires étrangères et à la Résidence générale à Rabat, en date du 13 décembre 1932, qui signale également 49 Tunisiens dans le Nord et 2 seulement dans le Pas-de-Calais. Ce qui est curieux, c'est que cette lettre ne signale aucun Marocain dans ce dernier département : archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), affaires musulmanes, K-4-1-V.34, p. 113.

Ray dont le chiffre concorde avec celui noté par le rapport de Pierre Laroque et Français Ollive⁽²⁶⁾. Cette diminution remarquable de l'effectif marocain ne va que ce confirmer dans les années suivantes selon le même dernier rapport : 300 en 1935, entre 200 et 250 au maximum en 1937. Le département du Nord a ainsi vu l'effectif de 1922 divisé par cinq au moins.

D'ailleurs, le constat est le même pour le département du Pas-de-Calais. En effet en 1922, on dénombre 405 Marocains dont 360 mineurs⁽²⁷⁾, en 1926, ils étaient 350, 200 en 1930 et seulement 90 en 1935⁽²⁸⁾. Autrement dit, l'effectif des Marocains a chuté de presque 80%, en treize ans, de 1922 à 1935. D'autant que cette situation ne va que s'aggraver avec l'approche de la Seconde guerre et ce n'est qu'après la cessation des hostilités que les documents mentionnent à nouveau la présence marocaine dans le Nord à l'image de tout l'Hexagone qui reste à reconstruire.

La question qui se pose dans ce contexte est la suivante : pourquoi cette chute considérable des effectifs nord-africains généralement et marocains particulièrement, dans cette région du Nord de la France ?

A l'image des autres régions, on peut avancer les conséquences et les effets de la grande crise des années trente, les retours périodiques au pays (notamment après la « pacification » du Maroc en 1934-1936), le travail clandestin (les migrants concernés échappent aux statistiques officielles) sans parler de l'instabilité et de la mobilité spatiale et professionnelle : ainsi, la proximité de la région parisienne, qui offre plus d'emplois, n'est pas étrangère à cette question, sans oublier toutefois, la proximité géographique de la Belgique⁽²⁹⁾ qui représente un centre d'attraction non négligeable pour les travailleurs, particulièrement durant les périodes de chômage.

Généralement, les Marocains étaient concentrés à Denain, Douai, Oignies, Lens,

(26) Rapport de Pierre Laroque et Français Ollive, *Les Nord-africains en France*, op. cit., p. 21, et la thèse épuisée de Joanny Ray, *Les Marocains en France*, Ed. Maurice Lavergne, Paris, 1937, p. 108 (396 p.). Ce fut la première thèse sur l'immigration marocaine en France (disponible à la BN (P) : Bibliothèque Nationale (à Paris).

(27) P. Devillars, 1952, op. cit., p. 51.

(28) J. Ray, 1937, op. cit., p. 108.

(29) D'après un article publié dans *la Revue du Travail* du 20 août 1927 [cité par Rachida Attar : « *Histoire de l'immigration maghrébine* », pp. 291-292, in Anne Morelli (sous la direction de), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, 1992 (334 p.)] on dénombre 2 037 Nord-Africains travaillant dans les mines belges en 1927, représentant 14 % de la totalité des mineurs étrangers. Malheureusement cet article ne fait pas ressortir la proportion marocaine parmi les Nord-Africains. Cependant, (J. Ray, 1937, op. cit., p. 110) qui a mené une enquête sur le terrain en Belgique en 1936-1937, signale le nombre de 500 Marocains à Charleroi au 31 mars 1936. Pourtant ils étaient 636 en 1931 dans la même ville dont une cinquantaine seulement dans la métallurgie. Mais « *les mesures protectrices (...) prises par le gouvernement belge [en faveur des nationaux] ont décimé les Marocains* » depuis le début des années 1930 (Ibid., pp. 109-110). En revanche, cela n'a pas empêché la présence de « *3 000 Nord-Africains en Belgique dont 1000 Marocains environ* », en 1937, si l'on croit J. Ray (Ibid., p. 110). Enfin, il faut noter que l'immigration nord-africaine en Belgique, durant cette période, n'est que le prolongement d'un flux migratoire vers la France. Elle y est attirée par un meilleur salaire pour le même travail. C'est ainsi que les Marocains passent des charbonnages français aux charbonnages belges, encouragés par une frontière perméable profitant, en premier lieu, aux patrons belges qui les sous-payent par rapport aux nationaux et Européens, qui eux, viennent travailler en France pour avoir des salaires conséquents.

Courrières, Béthune, Valenciennes et Maubeuge, etc., ils travaillent majoritairement comme mineurs mais aussi comme ouvriers, originaires exclusivement du Sud du Maroc pour des raisons que nous développons et analysons plus loin dans ce texte.

2. 2. La période 1939-1956

En 1940, R. Manneville⁽³⁰⁾ cite le chiffre de 529 Marocains travaillant dans le Nord et le Pas-de-Calais. Nous sommes donc loin des effectifs élevés des années 1930, cet état de fait s'explique par un contexte de guerre qui a poussé les immigrés à rentrer chez eux ou à s'exiler ailleurs.

Comme lors de la Première Guerre, «l'impératif migratoire » que suscitent la reconstruction française ainsi que « la bataille de la productivité minière » dans laquelle le charbon avait une place prépondérante, imposent une nouvelle politique qui concerne le recrutement minier. Cette politique a été dictée par deux raisons fondamentales :

- la première raison réside dans le fait que les vieux foyers d'immigration et de recrutement minier s'épuisent à l'image des Italiens, Polonais, Belges, etc.
- la deuxième raison demeure dans la crise charbonnière nécessitant une restructuration adaptée et capable de gérer le déclin remarqué de la productivité, poussant ainsi les responsables à faire face à la concurrence internationale (la Grande-Bretagne et la Belgique par exemple) qui était rude.

C'est dans un contexte de crise minière qu'il faut analyser l'intensification du recrutement de nombreux migrants marocains, qui étaient particulièrement convoités après la libération des milliers de prisonniers de guerre allemands, suite à la fin de la Seconde Guerre. Dans ces conditions, les Houillères nationales en pleine collaboration avec l'ONI⁽³¹⁾ établissent un vaste projet de recrutement de mineurs dans le Sud marocain. Mais la Résidence Générale, sous la pression du lobby constitué par les colons et le patronat européen, veillait rigoureusement pour le maintien des Marocains sur place afin de sous-payer une main-d'œuvre docile et pas chère. D'où une réglementation draconienne qui a largement favorisé les départs clandestins (et non la dite «immigration clandestine» comme nous l'avons

(30) Roger Manneville, « Avec les travailleurs marocains en France ... », in *Les Cahiers ESNA*, n° 24, 1952, p. 42 (article de 54 pages).

(31) L'Office national d'immigration (devenant l'OMI : l'Office des migrations internationales depuis 1988) est créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945, une antenne a été créée et installée à Casablanca en 1946.

démontré auparavant dans notre thèse inédite, précitée (2002), et autres travaux de recherches publiés⁽³²⁾.

Selon Abdallah Baroudi⁽³³⁾, les Marocains étaient au nombre de 15 000 dont 10 000 travailleurs destinés au secteur agricole et 5 000 aux usines d'armement et aux mines de la Loire et du Nord de la France, durant les années 1939-1940. Quant à Roger Manneville⁽³⁴⁾, il dénombre 770 Marocains introduits en France pour travailler dans les mines (entre octobre 1939 et octobre 1942) dont 150 ont été recrutés pour le bassin du Pas-de-Calais (Lens, Liévin, Béthune) et 50 pour le bassin de Valenciennes.

« En 1947, du mois de septembre au mois de décembre 1 316 ouvriers [marocains] arrivèrent dans le bassin minier du Nord et Pas-de-Calais, 675 dans le département du Nord et 659 dans le département du Pas-de-Calais »⁽³⁵⁾, en 1948, on assiste à l'introduction d'un effectif « de 1 700 Marocains pour le Bassin du Nord-Pas-de-Calais »⁽³⁶⁾. Mais ces chiffres vont diminuer suite aux fins de contrats limités à 18 mois. A cela s'ajoute le fait que la direction des Houillères supprime le recrutement des Marocains pour éviter la surproduction. Et il fallait attendre les mois de « septembre et octobre de l'année 1951 pour que les Houillères du Nord-Pas-de-Calais recrutent, depuis le Sud du Maroc, 1 008 ouvriers marocains », d'après les archives du Centre Historique Minier de Lewarde⁽³⁷⁾ (CHML).

(32) Elkbir Atouf, «Les Marocains en France de 1910 à 1965 : histoire d'une migration programmée », in *La Revue Migrations*, Ed. Mémoire-Généralistes, deuxième trimestre 2005, n° 24, pp. 62-72). *Actes du colloque international* de Casablanca, organisé les 13-15 juin 2003, ou/et du même auteur, E. Atouf, « Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres », in *Revue Hommes et Migrations*, n°1247, janvier-février 2004 (article pp. 48-59).

(33) Abdallah Baroudi, *Maroc, impérialisme et émigration*, Ed. Sycomore, Paris, 1978, pp. 20-21 (212 p.).

(34) R. Manneville, « La main-d'œuvre indigène dans la métropole, étude sur les conditions d'emplois en France des Nord-Africains pendant la guerre », in *Revue Economique et sociale*, n°13, 1945, p.31 et 44 (article pp. 42-67).

(35) Rapport de François D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit., p. 3.

(36) Ibid., pp. 3-4 et suivantes et R. Manneville, « La main-d'œuvre indigène », 1945, op. cit., p.60.

(37) Rapport de François D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit., pp. 1-2. A noter par ailleurs que le Centre Historique Minier de Lewarde est le plus grand musée de la mine de France, il a reçu depuis 1985, les documents et sources produits par les anciennes compagnies minières du bassin NPDC.

Selon les statistiques de l'ONI, ce sont plus de 4 800 Marocains qui sont introduits, en France, spécialement pour les mines françaises entre 1946 et 1951. En 1952, le chef du Bureau du Maroc de Lille recense un effectif de 1 800 Marocains dans la toute la région NPDC. « Tous ces ouvriers venaient des régions de Sous et de l'Anti-Atlas, au Sud d'Agadir », mentionne un rapport conservé aux archives du CHML⁽³⁸⁾.

Force est d'observer que les contrats temporaires et précaires qui ont conditionné la vie socioprofessionnelle des travailleurs marocains concernés par les mines, n'arrangent que les employeurs qui disposent d'une main-d'œuvre caractérisée par la disponibilité et la souplesse qui permettent de faire face aux aléas conjoncturels. De fait, et d'une manière plus significative encore, faut-il rappeler que nos Marocains n'avaient pas le statut de mineur (sur lequel nous reviendrons plus loin), statut leur permettant d'être logés par l'employeur, d'avoir la protection sociale et économique. C'est ce qui a poussé ces derniers à rechercher un emploi stable ailleurs que dans les mines d'où une mobilité professionnelle et géographique ne favorisant guère la stabilité dans la même entreprise. Toutes ces contraintes ont fait que le recensement de 1954 (RGP- INSEE, 1946-1954), ne dénombre que 1 659 Marocains travaillant dans les mines françaises. Ces derniers n'étaient que 1 461, dont 415 dans le groupe de Valenciennes, 286 dans le groupe de Douai et 360 dans le Pas-de-Calais⁽³⁹⁾, soit un effectif de 1 061 Marocains qui étaient présents dans la région NPDC, en 1954, et qui représentent une proportion de plus de 7 % de l'effectif total en France.

(38) Ibid., p. 1. Durant la même année ce même rapport (de François D'Achon) mentionne la présence de 22 000 Algériens dans le NPDC.

(39) P. Devillars, « L'immigration marocaine en France », in *Etudes Sociales Nord-Africaines* (ESNA), n°37, février 1954, p.61 (article de 69 pages).

3. Stage d'initiation et de formation minière

Selon un rapport conservé au CHML⁽⁴⁰⁾, 297 Marocains étaient en stage de formation et qui arrivaient sous contrat avec les Houillères du NPDC, 121 Marocains se retrouvaient dans les mêmes conditions en 1948 et 237 en 1951, soit un effectif de 655 Marocains qui entamaient un stage d'initiation et de formation renvoyant à l'activité minière. Ce stage se déroulait au Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Montigny où les stagiaires recevaient des vêtements et du matériel de travail adapté. Le contenu programmé peut se résumer à « *l'enseignement minier pratique* » et à la « *formation au Fond* » appelée « *chantier école* ». Le programme a pour but de préparer les « *nouveaux embauchés au travail d'abatteur⁽⁴¹⁾ et de leur donner une initiation aux travaux [miniers] : il est transmis en 10 jours à raison de 6H30 par jour. Pour chaque équipe d'ouvriers marocains des modifications lui sont apportées pour l'adapter au siège et à la taille où ils seront occupés⁽⁴²⁾ » .*

A travers cette formation qui reste limitée dans le temps notamment, l'ouvrier marocain peut acquérir des connaissances lui permettant d'avoir une initiation correspondante au chantier dans lequel il sera occupé et affecté : transport d'outils, roulage, signaux, marteau-piqueur, boisage, etc. Après 10 jours de formation au CFP, les Marocains en question passent à l'étape suivante qui est « le chantier école » qui dure 100 jours en moyenne. Durant cette formation « l'encadrement est assuré par des moniteurs supervisés par des chefs-moniteurs qui font respecter les objectifs de la formation » : initiation aux travaux d'abatteur, consolider la formation générale reçue au CFP, consignes de sécurité (boisage, abattage), travail de qualité et en équipe, etc.

A l'issue de leur stage de formation à Noyelles-sous-Lens⁽⁴³⁾ (**voir les photographies 1, 2 et 3**), les nouveaux embauchés sont affectés à un siège d'exploitation et installés dans l'une des 32 cités d'hébergement réparties de Lens à Valenciennes où ils logent par groupe de 4 à 6 personnes. En plus de la formation dont les grandes lignes sont déjà dessinées, les primo-arrivants marocains reçoivent des cours d'alphabétisation dispensés par « les Amicales pour l'enseignement des étrangers ».

(40) Rapport intitulé « Pour mieux connaître, comprendre, estimer les Marocains », p. 31, 1964 (rapport de 35 p.) : dossier formation professionnelle des ouvriers marocains (1964-1974) 4W84, CHML. Le même document mentionne les effectifs importants suivants (550 personnes par moi en moyenne) :

1959	1960	1961	1962	1963	1964
58	non disponible	493	1046	541	614

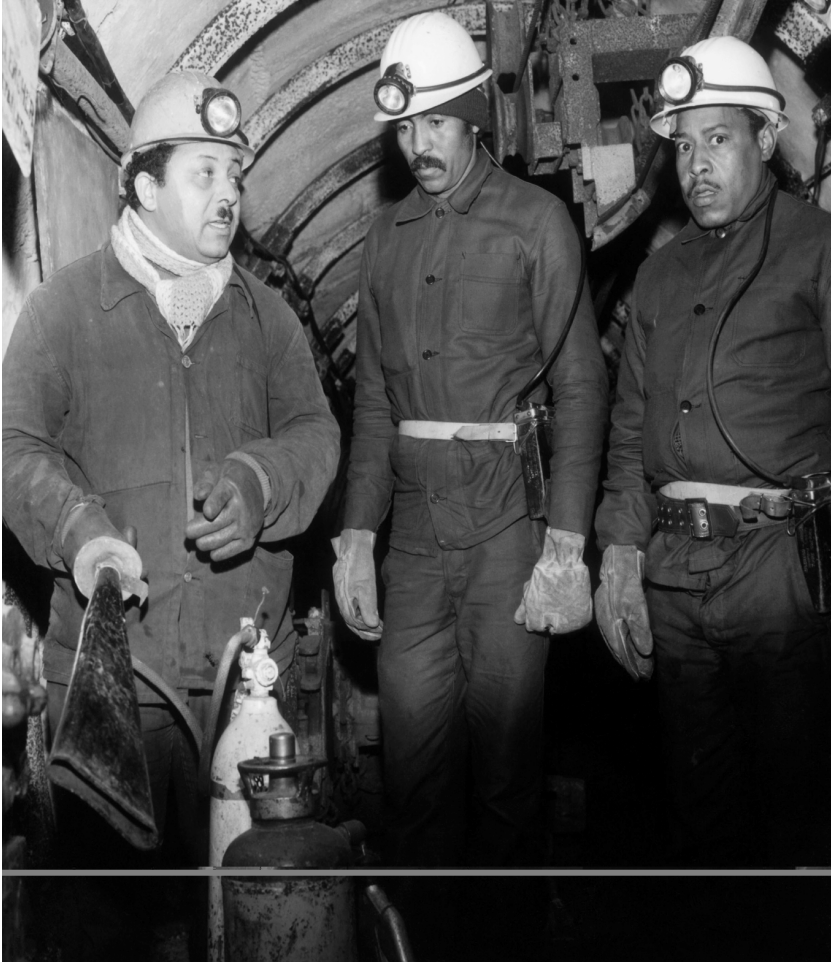
(41) Le mot abatteur renvoi à l'abattage : « c'est une opération qui permet de détacher le minerai de son gisement en le fracturant en blocs pouvant être transportés ».

(42) Même rapport précité de F. D'Achon, CHML, op. cit., pp. 1-3.

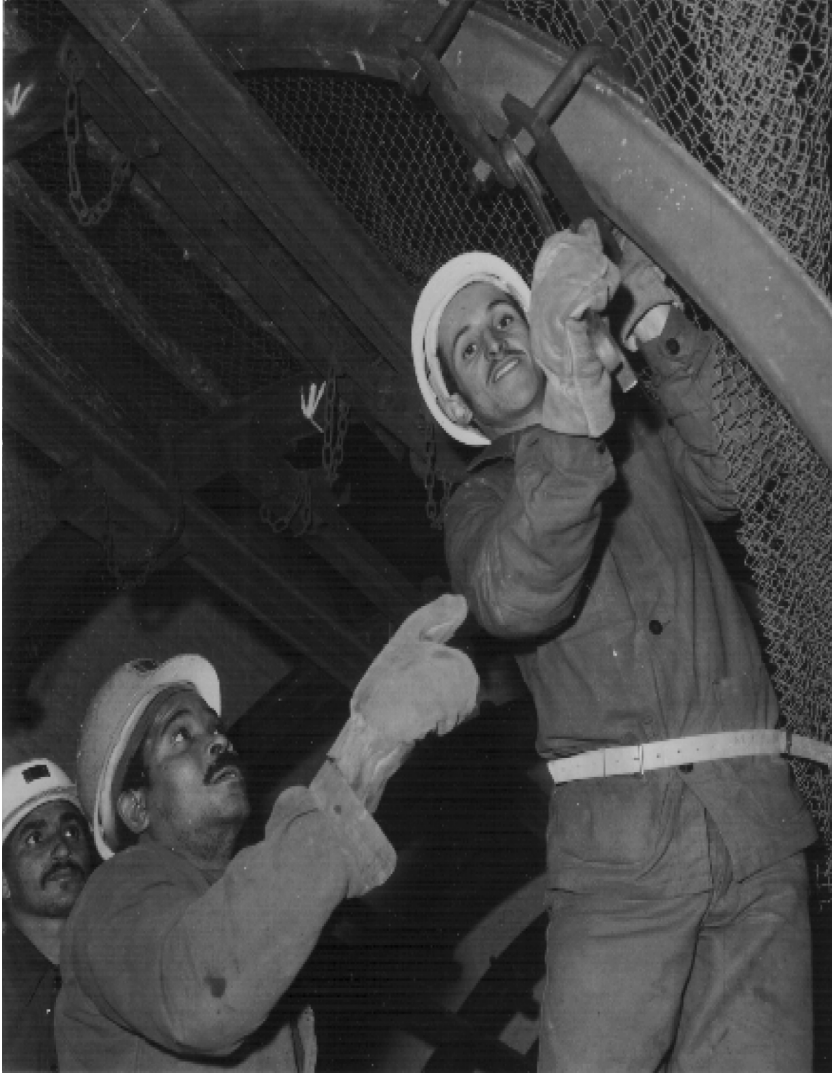
(43) Photographie 1, 2 et 3 : illustrant des mineurs marocains en formation au Centre de formation de Noyelles sous Lens. Photographies de Claude Druel, prises le 16-01-1976. Photothèque Archives du CHML.



**Photographie 1 : mineurs marocains en formation.
Archives / Fonds iconographique du CHML**



Photographie 2 : manipulation d'une pile de soutènement par des mineurs marocains. Archives / Fonds iconographique du CHML



**Photographie 3 : Mineurs marocains en formation.
Archives / Fonds iconographique du CHML**

4. Les Marocains étaient-ils des «mineurs»?

Contrairement à ce qui a été écrit sur les Marocains occupés dans les activités minières, ces derniers ne sont pas toujours des mineurs au sens strict du terme, ils n'avaient que rarement le statut de mineurs qualifiés professionnellement. Pour illustrer notre propos, P. Devillars, l'un des théoriciens perspicaces de la sociologie coloniale, écrit à juste titre : « *les ouvriers dans les mines sont classés en cinq catégories : les deux premières sont celles des manœuvres (manœuvres de force et manœuvres adaptés, rouleurs, chargeurs, chercheurs, remblayeurs, transporteurs, abatteurs, conducteurs). Les deux suivantes comprennent les ouvriers spécialisés (OS) ... ce sont les aides-piqueurs, les aides-boiseurs, les aides-mineurs, les foudroyeurs, etc. La cinquième est celle des ouvriers spécialisés de première classe. Ce sont des mineurs qualifiés, boiseurs ou piqueurs* »⁽⁴⁴⁾. Autrement dit, c'est cette dernière catégorie socioprofessionnelle qui peut accéder au statut du mineur qualifié au sens plein du mot. Ce qui nous conduit à poser la question suivante : combien de Marocains étaient-ils réellement mineurs ?

Selon un recensement effectué par le ministère de l'Intérieur en mars 1949⁽⁴⁵⁾, sur un effectif de 1315 Marocains recensés dans les diverses activités minières du Bassin du NPDC, on constate que la majorité de l'effectif total en question, soit 1 297 Marocains travaillaient comme simples ouvriers ordinaires ou en tant que OS. Cela représente une proportion révélatrice et criante de 98,63 % de ceux qui n'ont pas le statut en tant que mineurs, contre 18 Marocains seulement (soit 1,37 %) qui étaient réellement des mineurs professionnels. Ce qui démontre et confirme la particularité de l'immigration marocaine qui réside dans son rôle marginal sur le plan social. En revanche, ce rôle reste capital voire structurel pour l'économie de l'Hexagone qui a toujours besoin d'une force de travail non qualifiée et qui doit être maintenue dans ce rôle pour des raisons politiques et économiques. Nous pouvons même parler de tout un système bien ficelé qui consiste à enfermer ces « catégories » d'ouvriers dans des positions économiques et sociales situées dans le bas de l'échelle sociale.

Selon des statistiques officielles⁽⁴⁶⁾, nous avons recensé 94 Marocains notés en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle : l'analyse de ces données statistiques demeure précieuse pour mieux apprécier les différenciations catégorielles pratiquées dans l'entreprise minière du NPDC par rapport aux Marocains : sur un effectif représentatif de 94 Marocains, nous avons repéré 41

(44) P. Devillars, l'article d'*ESNA*, op. cit., p. 61

(45) Note du 20 avril 1949 (DR/MLM/987) du chef de cabinet du ministre de l'Intérieur à M. Rosier, directeur de la Main-d'œuvre : archives interministérielles de Fontainebleau, carton TR 14 342.

(46) « Liste des ouvriers Marocains mutés au groupe de Lens-Liévin », 5 octobre 1964, dossier D 5. 166, CHML.

parmi eux (soit une proportion de 43,61 %) en tant que travailleurs classés comme manœuvres, simples ouvriers, 36 (38,29 %) classés en tant qu'abatteurs et 17 (10,08 %) seulement classés comme mineurs. Même s'il faut noter une progression relative des mineurs professionnels, enregistrant 10,08 % en 1964 contre 1,37 % en 1949, il faut noter néanmoins que les abatteurs se retrouvent dans une position intermédiaire entre les mineurs et les manœuvres ordinaires. Autrement dit, cette catégorie d'abatteurs peut bien accéder au « statut du mineur professionnel » après l'expérience acquise sur le terrain d'autant que ces travailleurs ont montré à leurs supérieurs qu'ils peuvent évoluer et passer d'un simple ouvrier à un ouvrier qualifié (abatteur). Mais comme nous le verrons plus loin dans un autre point, cette démarche relève des discriminations et des racismes pratiqués au sein de l'entreprise pour sous-payer ces ouvriers et les maintenir dominés et exploités dans l'échelle sociale la plus basse.

Les Marocains qui ne travaillent pas dans les mines, sont pratiquement tous employés dans les activités industrielles, *« et plus spécialement la métallurgie où ils sont très appréciés. Très peu nombreux sont ceux qui sont employés dans le textile. (...) Quelques uns se font embaucher comme plongeurs dans les restaurants, ou travaillent dans le bâtiment ou les entreprises de travaux publics⁽⁴⁷⁾ »*, sans parler de ceux qui exercent des activités commerciales les plus diverses dans les grandes villes où la concentration des populations nord-africaines est remarquable.

Ce qu'il faut retenir de ce chapitre abordant brièvement les phases significatives de l'immigration marocaine durant la période coloniale est bien le début de la généralisation des origines géographiques qui se profile déjà depuis la démobilisation des anciens soldats marocains dans les années 1945-1946 et qui ne se confirme qu'après la première convention de main-d'œuvre franco-marocaine signée le 1er juin 1963. Cette constatation est valable pour l'ensemble des migrations marocaines en France, or la spécificité remarquable des mineurs marocains du NPDG réside dans le fait qu'ils sont exclusivement originaires du grand Sud marocain comme nous aurons l'occasion de le détailler dans les deuxièmes et troisièmes parties de cet ouvrage.

Quant aux phases migratoires qui concernent les mineurs marocains du BNPDC, elles sont repérées, d'abord, à travers la Première Guerre mondiale qui a

(47) Rapport de François D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit. , p. 9.

joué un rôle décisif dans la provocation brutale d'une émigration/immigration marocaine militarisée⁽⁴⁸⁾ laissant ses empreintes dans la « pacification » du Maroc, les guerres de décolonisation en Afrique et en Asie, en passant par la contribution marocaine dans la Libération et sans oublier l'apport massif des « travailleurs coloniaux » en France. La seconde phase coïncide avec l'entre-deux-guerres jouant le rôle d'une initiation migratoire qui a vu une stabilisation remarquable de ses effectifs marocains durant la troisième et dernière phase de notre période qui démarre avec la Seconde guerre et se termine avec l'indépendance du Maroc.

(48) (Voir pp. 23-25, y compris les notes n° 13 et 14 dans ce texte) : nous utilisons « l'émigration marocaine militarisée » dans le sens des déplacements spatiaux des soldats marocains à l'intérieur des quatre coins du Maroc. Ces soldats étaient encadrés par un système militaire très rigoureux durant toute la période coloniale et ont joué un rôle important dans ladite « pacification » du Maroc ainsi que pour maintenir sa sécurité pendant le protectorat : « 70 à 80 000 soldats marocains étaient nécessaires pour maintenir ainsi la sécurité du Maroc durant la colonisation » : voir notre thèse inédite et précitée, 2002, T. 2, p. 255 et suiv., et Mohamed Bekraoui, Le Maroc et la Première Guerre mondiale (1914-1920), thèse inédite et précitée, 1987, pp. 129-150. Quant à « l'immigration marocaine militarisée », elle concerne les soldats marocains (surtout les Tirailleurs et les Spahis) pratiquant les migrations des grandes distances à l'étranger (Europe, Asie, Afrique, etc.) : C'est ainsi que les soldats marocains concernés par ces déplacements à grandes échelles sont marqués à jamais (notamment socio-psychologiquement) par la discipline et le sens militaires, donnant naissance, irrévocablement, à ce que nous appelons « un mode de déracinement militarisé » : voir notre thèse inédite, 2002, op., cit., pp.230-239. En effet, René Gallissot nous explique magistralement que « émigration et immigration sont ainsi placées sous le signe militaire, et l'on ne dira jamais assez l'empreinte de l'armée sur un société colonisée dont l'un des grands véhicules d'exode rural fut le service militaire [engagement contractuel pour les Marocains et Tunisiens protégés français]. Pour les travailleurs coloniaux, les correspondances sont encore plus fortes avec le modèle de vie militaire (...). Cette initiation militaire de l'immigration tient au fait colonial ; les méthodes de recrutement tout d'abord apparaissent comme une transposition du travail forcé » : cf. R. Gallissot, « Emigration coloniale, immigration post-colonial : *le mouvement de va-et-vient ... depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des « travailleurs coloniaux »* », p. 36, op. cit., in L. Talha, (ouvrage collectif, sous direction de), *Maghrébins en France*, 1983, op. cit.

Chapitre II

Les phases les plus significantes de l'immigration post-coloniale

On distingue ici deux phases différentes : la phase de la consolidation et de l'expansion de l'immigration marocaine (1956-1963) suivie d'une phase de ralentissement de cette immigration repérée depuis (1963-1974) qui coïncide avec l'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1974. Après cette date charnière pour l'immigration dans toute l'Europe, on assiste au début d'une longue crise économique qui a conditionné le recrutement des mineurs marocains durant toute la période suivante (1974-1987) jusqu'à la cessation définitive de la production minière (1987-1990).

1. De la décolonisation du Maroc à l'arrêt officiel de l'immigration (1956-1974)

Cette longue période de 18 ans peut être divisée en deux phases distinctes : une première phase (1956-1963) qui se caractérise par une progression des effectifs marocains dans les mines (et autres activités). Cette progression est consolidée par la première convention franco-marocaine de main-d'œuvre signée le 1er juin 1963, alors que la seconde phase (1963-1974) est marquée par un ralentissement du recrutement en France. Pourtant, les effectifs marocains continuent à alimenter la production minière dans le Nord, s'inscrivant paradoxalement dans une logique de crise profonde et structurelle.

1. 1. La phase de la consolidation : 1956-1963

Faut-il rappeler que la conjoncture économique qui s'inscrit dans le troisième plan (1958-1961) prévoit l'introduction de 175 000 travailleurs en France ? La France politique, quant à elle, est dominée par la guerre d'Algérie et ses conséquences qui ont largement favorisé et accéléré le développement de l'immigration marocaine bénéficiant, globalement, d'un préjugé « relativement favorable » par rapport à l'immigration algérienne qui a cultivé une représentation négative au sein de l'opinion française.

C'est à partir du début des années 1960 que nous assistons à l'évolution la plus

spectaculaire du nombre des Marocains en France, comme en témoignent les sources disponibles du ministère de l'Intérieur⁽⁴⁹⁾ : presque 30 000 en 1960, 37 000 en 1961, 50 000 en 1962 et presque 61 000 en 1963 : ces chiffres concernent la présence immigrée marocaine dans toute la France.

Selon une note officielle en date de l'année 1958⁽⁵⁰⁾, la région du Nord attire 15 493 travailleurs nord-africains, représentant une proportion de 7,61 % des 203 443 travailleurs nord-africains⁽⁵¹⁾ recensés en France par les services du ministère du Travail. Ces chiffres ne comptabilisent que les travailleurs ayant un emploi et ne prennent pas en considération les chômeurs et ladite «immigration clandestine».

D'après le recensement de 1962 (RGP), les services de l'INSEE mentionnent une « catégorie » qui regroupe le nombre de « 5 280 Mineurs-marins et pêcheurs ». Nous ne comprenons pas le choix de l'INSEE qui « catégorise » les mineurs et les marins-pêcheurs ensemble sans les distinguer. Toujours est-il que ce chiffre ne concorde pas avec d'autres statistiques officielles. Par exemple, nous disposons des chiffres provenant des archives du CHML⁽⁵²⁾, qui illustrent une évolution remarquable des Marocains dans les mines du NPDC, entre 1960 (vers les 7 % de l'effectif marocain en France) et 1963 (presque 11 % de l'ensemble de l'effectif marocain en France) :

1960	1961	1962	1963
2 092	4 952	8 592	10 059

Comment expliquer donc ce décalage énorme de 3 312 mineurs au moins en 1962, comme différence entre les deux dernières sources citées (INSEE et CHML) ? Cette contradiction renvoie au mode de recrutement de la main-d'œuvre marocaine adopté par les houillères. En fait, les Marocains étaient embauchés par des contrats à durée déterminée de 18 mois renouvelables après des périodes de congé forcé de 4 ou 6 mois : « éventuellement, les mineurs marocains peuvent renouveler leur contrat après quatre mois de congé, ils sortent des effectifs en attendant d'être appelés à travailler à nouveau dans l'entreprise et réapparaître sur les bordereaux »⁽⁵³⁾, rapporte M. Cegarra dont les informations concordent parfaitement avec les nombreux témoignages recueillis

(49) Ministère de l'intérieur, dossier « évolution générale des effectifs marocains en France » selon les années (1915-1990).

(50) Note n ° 872 en date du 8 juillet 1958, adressée par Pierre Laurent au ministre du Travail : archives interministérielles de Fontainebleau, Carton TR 14 354.

(52) Rapport non signé sur les effectifs « marocains et nord-africains », rapport coté 4W84, 1987, CHML.

(53) Marie Cegarra, 1996, op. cit. , p. 73.

sur place auprès des anciens mineurs marocains originaires du Sous et que nous avons interrogés et interviewés (et sur lesquels on reviendra plus loin dans la troisième partie).

Il faut observer que pendant les quatre mois (ou six mois pour certains) du congé forcé, et à tour de rôle, nos Marocains disparaissent des statistiques pour réapparaître dans les quatre/six mois suivants et ainsi de suite. Dans ces conditions, les Marocains sont considérés comme une simple « marchandise », une simple force de travail, « nue » et « abstraite », soumise aux aléas conjoncturels, économiques et géopolitiques du capitalisme national et international. A travers la gestion strictement économique de l'immigration, la France a largement sacrifié l'aspect socioculturel, éthique, et politique de ladite « intégration », car ici la politique d'immigration est toujours inscrite sur le provisoire qui perdure. Le modèle ou plutôt le « paradigme français » contraste avec celui représenté par les Etats-Unis, l'Australie, ou encore le Canada. Ces derniers pays pratiquent l'immigration de peuplement qui consiste à investir sans compter dans l'accueil, « la socialisation » et « l'intégration » des primo-migrants pour en faire des « citoyens nationaux ».

Quoiqu'il en soit, les chiffres cités provenant des archives du CHML sont crédibles, car la convention franco-marocaine du 1er juin 1963 a été justifiée avant tout par la volonté des pouvoirs publics français de chercher une solution aux problèmes posés par le recrutement de la main-d'œuvre minière, notamment dans le Nord de la France. En effet, un article (anonyme) publié dans *Documents Nord-Africains* en 1964, confirme notre propos ; il est intitulé symboliquement : « Regard sur les Mines du Nord. Difficulté de trouver de la main-d'œuvre »⁽⁵⁴⁾. Cette difficulté de recrutement a été rendue possible par la crise charbonnière en pleine conversion dans toute la France, et notamment dans la région du Nord, et ce, depuis 1958-1960. Les vieux foyers de migrations européennes (surtout belges, polonaises et italiennes) ont fortement diminué à cause du vieillissement ou des diverses conversions sociales, suite aux fermetures de certains gisements miniers. Sur ce « fond de crise charbonnière », le recrutement de la main-d'œuvre minière, durant

(54) *Documents Nord-Africains*, n° 573, 3 août 1964, pp. 1-3. A noter que cet article souligne que les Marocains (21 %) arrivent juste derrière les Français (50 %), les Italiens (8,8 %) et les Polonais (7,8 %). Malheureusement, aucun chiffre absolu n'a été mentionné, ce qui fait que les proportions citées ici sont peu révélatrices et ne peuvent être analysées correctement. Par ailleurs, il faut signaler le fait que *les Etudes Sociales Nord-Africaines (ESNA)* créées en 1950 et l'hebdomadaire *Documents Nord-Africains* ou encore *les Cahiers nord-africain* (103 numéros de 1950 à 1965), sont l'ancêtre de *la Revue Hommes et Migrations* qui a été baptisée comme telle depuis 1965. Cette publication qui a consacré des dossiers de bonne qualité scientifique sur l'immigration a eu la même méthodologie d'approche, tentant avec beaucoup de rigueur de s'adapter avec l'évolution de l'immigration, révélant les problèmes de toute la société française.

toutes les années 1960-1970, sera essentiellement marocain : d'un côté, le recrutement des Français et immigrés européens se réduit volontairement (départs à la retraite (parfois anticipée), reconversion, retour au pays, etc.), de l'autre, le recrutement des ouvriers marocains se développe d'une manière constante et contrastée.

Selon les archives consultées du CHML⁽⁵⁵⁾, ce sont au total 20 495 Marocains qui sont arrivés et recrutés spécialement pour les mines entre 1960 et 1963. Pourquoi et comment expliquer ce paradoxe qui réside dans l'intérêt manifesté pour le recrutement de la main-d'œuvre marocaine, alors que d'autre part, ce recrutement est marqué par un contexte de crise minière, conditionné par la fermeture des sites non rentables dans le cadre d'une restructuration entamée depuis la fin de la Seconde Guerre ? C'est ce qui justifie, aux yeux des pouvoirs publics, les nombreux licenciements collectifs et la politique de la retraite anticipée. Au fait, les responsables des mines évitent de recruter des Français ou immigrés européens anciennement implantés en France, car ils ne peuvent leur assurer une carrière, une promotion sociale conséquente ou une conversion socioprofessionnelle jugée coûteuse. Cependant, les Marocains (comme tous les primo-migrants d'ailleurs) sont moins exigeants, en outre, ils ont été embauchés par contrats à durée déterminée, permettant ainsi aux Houillères d'avoir une main-d'œuvre qui joue parfaitement le rôle de « l'armée de réserve du capital » : souple et toujours disponible pour faire face aux fluctuations conjoncturelles qui caractérisent la production capitaliste. Ce type de contrat précaire permet à l'entreprise de s'approvisionner constamment en main-d'œuvre robuste, mise en disponibilité systémique sans aucune contrainte possible.

La main-d'œuvre marocaine est « jugée passive » sur le plan socio-politique, si l'on compare avec la main-d'œuvre algérienne, d'où l'importance d'aller chercher les Marocains jusqu'au Sud du Maroc. Les Houillères ont tout fait pour éviter ainsi les troubles sociaux dans leur entreprise tout en évitant les avantages socio-économiques reconnus aux autres mineurs. Car seul le statut du mineur dont les Marocains sont privés permet l'accession aux avantages sociaux, la titularisation définitive jusqu'à la fin de carrière, la promotion sociale, économique voire politique et syndicale. Dans ce registre, l'immigration marocaine contraste largement avec l'immigration algérienne qui se distingue par une socialisation politique frappante et demeure plus visible sur la scène sociale, syndicale, et politique largement marquée par l'impact de la guerre d'Algérie.

D'après le *Document Nord-Africain*⁽⁵⁶⁾, les effectifs (totaux) marocains, en 1964,

(55) Rapport non signé sur les effectifs « marocains et nord-africains », rapport coté 4W84, 1987, CHML, op. cit.

(56) Cf. *Document Nord-Africain*, n° 558, du 27 juin 1964, p. 10.

sont évalués à presque 47 000 personnes dont 12 040 migrants sont installés dans le Nord, soit 25,98 % du nombre total évalué. Toutefois, cette évaluation sous-estime fortement les effectifs marocains qui dépassent largement les 60 000 migrants en France depuis 1963 selon d'autres documents⁽⁵⁷⁾. Quoiqu'il en soit, c'est la région du Nord qui arrive en deuxième position (juste derrière la région parisienne) avec une proportion de presque 26 %, soit plus du quart de l'ensemble des Marocains dénombrés en France : c'est ce qu'il faut retenir de la lecture du *Document Nord-Africain* précité (1964).

La proximité géographique de cette région située entre Paris et Bruxelles fait du Nord une zone de choix, notamment pour les Marocains primo-arrivants motivés par des salaires relativement élevés dans les mines. Jamais cette région du Nord n'a enregistré un effectif aussi important avant cette période. D'ailleurs, les statistiques archivées au CHML nous confirment l'évolution numérique frappante des migrants marocains dans le Nord. En 1960, on ne comptabilise qu'un effectif de 2 092 travailleurs marocains (2,79% de l'effectif total), en revanche, l'effectif de ces travailleurs va progresser spectaculairement pour atteindre 10 055 en 1963 (soit 14,12 % de l'effectif total), représentant plus de cinq fois et demi (5,52%) le chiffre de 1960.

Lorsque nous savons que les Marocains concernés par ces derniers chiffres cités étaient tous des « mineurs », on peut confirmer que l'effectif total des Marocains dans le Nord est plus important par rapport à ce que nous avons mentionné jusqu'à présent. Surtout que la première convention de main-d'œuvre franco-marocaine signée le 1er juin 1963 n'a fait que consolider cette évolution quantitative durant les années 1960, mais l'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1974 permet le ralentissement du développement de l'immigration marocaine, à l'image des autres immigrations en France mais aussi dans le reste des pays européens d'immigration.

1.2. La phase paradoxale : 1963-1974

Cette phase se caractérise par un paradoxe qui peut s'expliquer par le fait que les Marocains continuent à alimenter le recrutement des mines du NPDC dont le déclin est programmé, alors que nous assistons, simultanément, à la diminution structurelle concernant les autres effectifs généraux. D'autre part, l'arrêt officiel de l'immigration de main-d'œuvre (1974) conditionne les flux migratoires qui diminuent par rapport à la période d'avant, mais ces flux continuent néanmoins à s'alimenter par les regroupements familiaux et les dites « immigrations clandestines » qui ont largement féminisé l'immigration en France.

Selon les données de l'INSEE, les travailleurs marocains continuent

d'enregistrer une progression constante dans le NPDC entre 1968 (84 236 Marocains recensés en France) et 1975 (260 025 Marocains recensés en France) :

***Les Marocains du NPDC
selon les statistiques de l'INSSE (1968-1975)***

Département/Années	1 968	1 972	1 975
Nord	9 080	16 598	15 675
Pas-de-Calais	4 052	3 823	4 965
Total NPDC	13 132	20 421	20 640

Cette progression générale remarquée à travers ce tableau ne concerne que les travailleurs ayant déclaré qu'ils occupent un emploi (1968-1975) et par conséquent elle ne concerne pas ladite « immigration clandestine » qui reste invisible quantitativement parlant. Néanmoins, il faut souligner que cette évolution globale qui concerne toutes les catégories professionnelles traduit paradoxalement une nette chute observée notamment dans les mines. C'est le début d'une fin programmée des Marocains dans les mines qui se profile.

En effet, d'après les données précieuses des archives du CHML⁽⁵⁸⁾, on assiste à un ralentissement général des Marocains dans les activités minières :

1966	1967	1968	1969	1972	1973	1974
10 421	7 196	4 835	4 518t	4 317	3 640	3 898

Nous pouvons remarquer qu'une brusque chute est amorcée depuis 1966 où on ne dénombre que 10 421 Marocains (contre 11 558 en 1965, soit moins de 1137 personnes), ce qui se confirme nettement les années suivantes pour atteindre une diminution des effectifs allant jusqu'à 33,72 % en 1974 par rapport à l'année 1965. Cette diminution est dictée par plusieurs facteurs, à commencer par la crise économique pétrolière et l'assassinat, le 29 octobre 1965, du célèbre Mehdi Ben Barka en plein quartier Latin à Paris. L'image de la France en tant que pays des Droits de l'Homme est largement ternie par ce déplorable assassinat de l'opposant marocain. Dans ce contexte, plusieurs candidats à l'émigration ont préféré aller en Belgique, aux Pays-Bas, en RFA (République fédérale d'Allemagne) ou encore vers les pays arabes et notamment la Libye, l'Irak et l'Arabie Saoudite.

(58) Rapport non signé sur les effectifs « marocains et nord-africains », rapport coté 4W84, 1987, CHML, op. cit.

D'ailleurs, plusieurs conventions de main-d'œuvre ont été signées entre le Maroc et la plupart de ces pays cités. C'est ainsi qu'on assiste au début de l'internationalisation de l'émigration marocaine qui, jusqu'en 1963, n'avait presque que la France comme destination migratoire.

Autre fait marquant de cette période : l'arrêt officiel de l'immigration du travail décrété et confirmé par tous les pays européens d'immigration (1973-1974), alors que « l'armée de réserve du capital » est fortement alimentée par le biais des « départs clandestins » ainsi que les regroupements familiaux.

2. De l'arrêt officiel de l'immigration à la fermeture officielle des mines : 1974-1987

En s'appuyant sur les données quantitatives officielles de l'INSEE, analysant les populations marocaines, en France, actives entre 1975 et 1982, nous retenons ce qui suit :

-152 255 actifs dont 9 575 femmes sont recensés en 1975,

-167 620 actifs dont 18 240 femmes sont recensés en 1982.

Ces données statistiques sur les effectifs marocains actifs en France ne concernent que ceux ayant déclaré avoir un emploi ou recensé en tant que tel, et par conséquent elles ne prennent pas en considération la dite « immigration clandestine »⁽⁵⁹⁾ ou ceux qui sont absents durant les recensements en question. Mais l'enseignement majeur qu'il faut retenir de ces données est surtout la féminisation de l'immigration marocaine (qui a presque doublé entre les deux recensements) qui s'explique notamment par le regroupement familial accéléré paradoxalement depuis l'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1974.

Sur le plan régional qui nous intéresse le plus, il faut mentionner que les Marocains représentent une proportion de 6,4 % qui est loin d'être négligeable par rapport à l'ensemble des salariés immigrés présents dans la région NPDC.

2. 1. Effectifs marocains dans le NPDC

En général nous assistons à une évolution constante des effectifs marocains durant cette période en France, à l'image de la région NPDC, comme le prouve ce

(59) Pour comparaison, voici les statistiques du ministère de l'Intérieur qui a tendance à gonfler et exagérer les effectifs (cf. Dossier sur les effectifs marocains selon les années, op.cit.) : « 322 067 Marocains en 1975 et 492 669 en 1982. Mais il faut reconnaître l'avantage de ces données car le ministère en question prend en compte systématiquement les diverses régularisations qui se veulent toujours « exceptionnelles », or elles sont une constante de l'histoire de l'immigration et par conséquent elles sont structurelles.

tableau travaillé d'après les données de l'INSS (RGP, 1975-1982) :

Evolution des Marocains dans le NPDC

Département	1975	1975
Nord	15 675	26 880
Pas-de-Calais	4 965	6 540
Total NPDC	20 640	33 420

Il faut remarquer que les effectifs marocains ont enregistré une progression remarquable de 12 780 personnes entre 1975 et 1982, soit 61,91% en 7 ans seulement dans le NPDC. Pourtant, cette progression cache des disparités importantes qui ne sont pas valables pour tous les travailleurs, à l'instar des mineurs qui, eux, comptabilisent des chiffres marqués par des chutes constatables et constantes jusqu'à la fermeture des derniers sites miniers. Cette situation peut s'illustrer par ce tableau exploitant les archives minières précitées⁽⁶⁰⁾ :

Les mineurs Marocains dans le NPDC : 1974-1987

Années	1974	1975	1977	1979	1981	1983	1985	1987
Marocains	3898	4456	4087	3623	3384	3265	2752	2724
Total/ouvriers	23403	21905	16882	12737	9750	8009	6003	4917

Pour analyser ce tableau, il est plus facile de remarquer la chute structurelle et constante des effectifs marocains notamment depuis 1974 jusqu'en 1987. Cette dernière date marque la fin d'une époque minière et le début d'une grève particulièrement dure et lourde de conséquences étant donné que les grévistes manifestent le refus de la fermeture des mines et le plan social proposé par la direction. D'autre part, nous constatons aussi que l'effectif marocain représente 16,65 % en 1974 alors qu'en 1987 cette proportion va plus que tripler pour représenter plus de 55% des effectifs totaux maintenant l'exploitation et la production charbonnière jusqu'au bout. Cette situation est dictée par la chute des effectifs généraux qui concernent tous les mineurs sans exception, préparant et prévoyant ainsi la fermeture progressive des sites miniers non rentables.

(60) Rapport non signé sur les effectifs « marocains et nord-africains », rapport coté 4W84, 1987, CHML, op. cit.

2. 2. Grèves et fin d'une époque

Programmé et organisé dans un contexte de re-structuration puis de fermeture définitive des mines, le recrutement d'ouvriers marocains sous contrat temporaire de 18 mois renouvelable permet aux Houillères de maintenir une certaine souplesse dans la gestion des effectifs capables de conserver les rythmes d'exploitation. A dire vrai, il n'est pas rare que des mineurs marocains se retrouvent dans l'obligation d'effectuer deux, trois voire quatre contrats, entrecoupés, souvent, de retours périodiques au Maroc (imposés indirectement). Ce -genre de- recrutement est arrêté vers la fin de l'année 1977. Au total, entre 1956 et 1977, ce sont au moins 78 000 ouvriers marocains qui sont recrutés par les Houillères. Ce chiffre impressionnant est cité unanimement par plusieurs documents du CHML⁽⁶¹⁾.

Les ouvriers marocains ont donné toute satisfaction à leur employeur et par conséquent ils parviennent à faire renouveler leurs contrats temporaires : mais cela n'a pas empêché les diverses discriminations dont sont victimes nos Marocains au sein de l'entreprise, et à long terme une prise de conscience sociale s'est opérée. En effet, ce « processus de sédentarisation » amorcé depuis longtemps a contribué à l'émergence d'une conscience de classe dominée, exploitée et organisée pour revendiquer et défendre ses droits sociaux. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la grève revendicative acharnée et largement médiatisées de l'année 1980 qui permet aux mineurs marocains d'obtenir enfin « le statut du mineur » (institutionnalisé depuis 1946). Désormais, ils bénéficient des mêmes droits (sur le papier au moins, c'est-à-dire sur le plan juridique alors que la réalité sur le terrain est autrement⁽⁶²⁾) que les Français ainsi que les immigrés européens. Alors que la pérennisation de l'emploi a eu pour conséquence directe l'arrivée massive des familles féminisant fortement l'immigration (minière) marocaine de la région du NPDC.

Une autre grève a marqué l'imaginaire et la mémoire des mineurs marocains du NPDC. C'est pratiquement le dernier sursaut social de l'histoire minière de la région qui a eu lieu en 1987, mobilisant 2 200 mineurs marocains de fond et qui ont occupé l'avant-scène sociale pendant 45 jours. Il s'agit d'une grève continue et suivie massivement par presque tous les Marocains : 80,70 % sur un total de 2 724 mineurs marocains de fond recensés⁽⁶³⁾ le 28 octobre 1987. Il faut remonter à l'année

(61) Voir La lettre envoyée par Pierre Garcette au Président du Conseil régional, M. Turbelin, en date du 20 octobre 1987, carton 55W 38, dossier « ouvriers marocains » : CHML, et *La Gazette* des 28 et 29 octobre 1987 (article anonyme), et enfin « 1946-1990, 45 ans d'histoire du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais à travers les journaux d'entreprise », in Relais, numéro spécial, avril 1991, p. 162 (article anonyme).

(62) C'est ce qui a largement justifié les grèves successives des mineurs marocains du NPDC, manifestant ainsi les discriminations pratiquées par le patronat.

(63) Note de la direction générale datée du 28 octobre 1987, Houillères NPDC, carton 55W38 : CHML, op. cit.

1963 pour retrouver trace d'un mouvement social aussi long, appliqué et décidé à défendre bec et ongles les droits sociaux les plus légitimes.

Il n'est pas exagéré de dire que c'est toute la mémoire collective des mineurs marocains qui a été et qui demeure bafouée voire brisée et traumatisée à travers la non reconnaissance du statut du mineur confisqué pendant presque 34 ans (1946-1980). Cette situation symbolise le degré de l'exploitation et de l'aliénation capitalistes, les discriminations dont les Marocains sont victimes par rapport aux salaires, l'égalité du traitement dans l'entreprise, les soins médicaux et d'autres avantages sociaux qui leur ont été longtemps confisqués. Ces derniers s'inscrivent, malgré eux, dans une logique de domination capitaliste en triple dimension : la première est préalablement une domination coloniale jamais démentie dans les faits, la deuxième domination est en terme de classe sociale prolétarisée et enfin la troisième domination renvoie aux stigmates de l'immigré/l'étranger.

C'est surtout la première logique de domination qui reste la plus visible en terme de stratégie : une stratégie d'infériorisation essentialiste et systémique dont Albert Memmi⁽⁶⁴⁾ a démontré merveilleusement les fonctions structurelles et les mécanismes fondamentaux, permettant de reproduire et de réactiver des rapports coloniaux sans fin. Ainsi, le traitement des populations immigrées ou issues de la colonisation, et notamment les familles maghrébines musulmanes, relève d'abord et surtout d'une sorte de colonisation qui perdure et se reproduit dans l'immigration à travers l'imaginaire colonial conscient ou inconscient.

Cette situation ne peut que conditionner le devenir socioprofessionnel incertain des mineurs marocains dans un contexte de fermeture des mines.

2.3. Quel avenir socioprofessionnel après la fermeture des mines ?

Suite à la fermeture des fosses, un plan social a été présenté aux mineurs marocains du BNPDC qui l'ont refusé à travers la grève de 1987. Cette grève est marquée et caractérisée par des négociations marathoniennes, impliquant la direction des Houillères, le gouvernement marocain, les deux députés représentant l'immigration marocaine à l'étranger (Akka Ghazy et Brahim Barbach) et les syndicats, etc. Les Marocains « *veulent pouvoir disposer d'un emploi de remplacement en France ou au Maroc, continuer à bénéficier de la couverture sociale minière une fois sortis des Houillères et, surtout, considèrent que les primes versées à l'occasion du retour au pays (de 130 000 à 270 000 F) sont insuffisants* », lit-on dans un article publié dans le journal *Voix du Nord*⁽⁶⁵⁾.

Les mineurs marocains qui le souhaitaient purent bénéficier des aides au retour

(64) Cf. Albert Memmi, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Ed. Gallimard, 1985, pp. 78-92.

(65) Cf. *Voix du Nord* du 15 novembre 1987, p. 7. (Article anonyme).

au pays : ces aides sont établies plus précisément selon la convention franco-marocaine signée en 1985. La question qui se pose est de savoir combien de personnes ont-elles réussi à se rétablir au Maroc ? Peu de données sur cette question mais voici une première réponse : « en 1986, 351 Marocains seulement sont rentrés au pays », peut-on lire dans La Gazette du 28-29 octobre 1987. En 1990-1991, « environ un millier d'entre eux sont réinstallés dans le Sud marocain avec les primes calculées comme celles des conversions en France. Nombre d'entre eux (...) ont choisi une activité de commerce ou d'artisanat, avec l'aide prévue à cet effet par les Houillères »⁽⁶⁶⁾. Toutefois, si certains ont opté pour le retour au pays « d'origine », une grande majorité a décidé de rester en France. Cette décision est motivée par les contraintes et les inquiétudes renvoyant à la scolarisation et l'avenir des enfants socialisés en France ainsi que les problèmes de santé auxquels ces Marocains sont confrontés, alors que les possibilités de reconversion sont très rares à leur âge : très peu de Marocains sont recasés dans les travaux publics mais beaucoup d'entre eux se retrouvent inévitablement au chômage.

Ce n'est qu'en 1980 que les mineurs marocains, à la suite d'une grève très dure, obtiennent voire arrachent l'accès au «statut du mineur». Ce statut permet de bénéficier des plans de reconversion et de reclassement mis en place durant les années 1980. Pourtant, malgré l'obtention, dans la douleur, de ce fameux statut, plusieurs centaines de Marocains ne peuvent bénéficier des politiques sociales négociées et institutionnalisées, et ce, pour diverses raisons prétextées : « pas assez d'ancienneté » pour prétendre à une retraite complète, les « procédures concernées ne sont valables que pour les Français » ou encore ne sont guère « adaptées » à la situation des Marocains en question (comme les formations professionnelles demandant au moins la maîtrise des quatre opérations de calcul, en plus d'un niveau conséquent de la langue française). D'ailleurs l'aide au retour est jugée très insuffisante par les intéressés eux-mêmes, alors que les formations proposées demandent un capital culturel suffisant, ce qui n'arrange pas les affaires de nos Marocains qui sont « illettrés » ou ils sont dans l'incapacité de suivre convenablement les formations en question. D'ailleurs, plusieurs « anciens mineurs » voire des familles entières sont restées orphelines des mines et n'ont pas pu se recycler ou s'adapter à la réalité du marché du travail de plus en plus mondialisé, informatisé et difficile à cerner. Ajoutons à cela que les mineurs ne cotisent pas à l'ASSEDIC (organisme de l'assurance chômage institutionnalisé depuis les années 1960) dans la mesure où les Houillères ont conceptualisé leur propre système de sécurité sociale, de vieillesse et de chômage. D'autant plus que les Marocains ne bénéficient guère des allocations familiales pour les enfants restés au Maroc, ce qui complique leur situation socio-économique et médico-sanitaire.

(66) In *Relais*, numéro spécial, avril 1991, p. 165.

2.4. Un état de santé calamiteux et fragilisé

Les questions épineuses qui ont compliqué les négociations les plus dures, pendant et après la grève de 1987, se résument à la scolarisation des enfants en rapport avec le versement de bourse d'études, la sécurité sociale et surtout le montant des primes et les mesures de conversions : « *dés lors qu'un mineur quitte les Houillères, tente d'expliquer le directeur général, Jack Verlaine, il change naturellement de régime mais pour les handicaps, les maladies ou les séquelles professionnelles décelées même après le départ des Houillères (...), les pensions et rentes sont versées au Maroc. Dans ce but, des personnes tenues sur place chaque mois, (...) permettront une meilleure instruction et un suivi sérieux. Actuellement [l'année 1987] 327 anciens mineurs marocains perçoivent une rente pour silicose et 27 dossiers sont en cours d'instruction* »⁽⁶⁷⁾. Ce qu'il faut retenir de ce texte est surtout le nombre important de Marocains atteints par la maladie professionnelle connue et tant redoutée par les mineurs, à savoir la silicose. Sans parler pour autant des autres maladies respiratoires et des cancers qui font des ravages chez les Marocains mineurs de fond dont la santé est largement fragilisée dans l'immigration.

Les accidents de travail ne sont pas rares chez les Marocains. François D'Achon⁽⁶⁸⁾ rapporte que durant la période « *de septembre 1947 à juin 1950, trois accidents mortels ont touché des Marocains (...). Actuellement [1952] deux [autres] sont soignés dans les hôpitaux psychiatriques de St André -les- Lille et Armentières* ». En 1974, au moins « *42 victimes* » ont laissé leur vie suite à la « *catastrophe de Lens* »⁽⁶⁹⁾. D'après le document Relais, plusieurs mineurs marocains sont recensés parmi ces victimes mais nous ignorons leur nombre exact. Ces données partielles ne sont là que pour nous rappeler que l'immigration et notamment le travail dans les mines a un prix à payer : la nostalgie par rapport au milieu socioculturel et familial, l'exil, les troubles psychologiques, les conditions de travail insupportables et nuisibles pour la santé pouvant entraîner soit des handicaps physiques ou/et mentaux ingérables soit des accidents mortels.

Les mineurs de fond souffrent souvent de problèmes respiratoires et cardiaques, de rhumatisme, de dépressions nerveuses, de l'éthylisme qui fait des ravages, de la tuberculose (renvoyant aux problèmes cruciaux qui sont le logement et l'hygiène). Les pensées suicidaires et perturbations du sommeil, l'état mélancolique, les névroses obsessionnelles, troubles digestifs et le stress aigu, les problèmes sexuels

(67) Cf. Article non signé, in *Voix du Nord* du 15 novembre 1987, p.7 et *Revue de presse HBNPC-Relations Publiques* n° 68 du 17 novembre 1987, p. 15.

(68) Rapport de F. D'Achon, n° 4416, CHML, p. 11.

(69) In *Relais*, numéro spécial, avril 1991, p. 165. Souvent il s'agit des articles thématiques, par nationalité, non signés.

et psychopathologiques, le sentiment de culpabilité et de frustration font partie de leur vécu quotidien. Dans les conditions décrites ici, l'écrivain et psychologue marocain Tahar Ben Jelloun a parfaitement illustré ce phénomène dans son chef d'œuvre *La plus haute des solitudes* : roman basé sur les témoignages émouvants de ses patients maghrébins souffrant de la misère sociale, affective et sexuelle ainsi que de la culpabilisation par rapport aux enfants, épouses, familles et tout un pays laissé ou délaissé.

Comme l'explique T. Ben Jelloun, « *l'impuissance sexuelle est un signe fort de perte d'identité et de vie* »⁽⁷⁰⁾ des immigrés sans familles vivant dans un contexte déculturant et déracinant : effets et contradictions déchirantes de l'exil, souffrances liées à l'exclusion et à la dénégation, à l'absence de la famille, du village, et de tout un statut social valorisant. Nombreux sont les immigrés marocains vivant seuls dans des structures isolées (les foyers ou dortoirs de transit) qui sont atteints de troubles sexuels : « *les patients qui souffrent des troubles d'impuissance sont toujours des hommes qui vivent seuls en France, séparés de leur femme, et pour qui la sexualité consiste le plus souvent dans des rapports frustrants avec des prostituées* »⁽⁷¹⁾, écrit l'ethnopsychiatre Albert Ifrah. C'est ainsi que pour les Maghrébins, comme pour le reste des musulmans, toute « activité sexuelle » en dehors du cadre de « l'épouse légitime » tombe obligatoirement sous le poids de l'interdit, le non dit et le secret : nous sommes dans la production et la reproduction d'une légitimation fortement culpabilisante par rapport à la morale et la religion. Dans ce contexte, « la plus haute des solitudes » n'est pas uniquement celle des personnes déracinées et quittant leur milieu socioculturel traditionnel, mais il s'agit aussi et surtout des immigrés qui sont complètement aux prises avec leur conscients et inconscients collectifs.

Il faut remarquer par ailleurs que certaines maladies professionnelles sont surreprésentées chez les travailleurs immigrés qui souffrent des « pathologies de transplantation ». En effet, la sinistrose chez les travailleurs transplantés est connue et étudiée par des médecins de travail : c'est une maladie mentale provoquée souvent par un accident de travail grave déclenchant des troubles gastriques de type ulcéreux chez les migrants. Cette maladie est accentuée ou aggravée par l'éloignement familial, la séparation des conjoints, le décès d'une personne de la famille sans que le deuil rituel soit fait, etc.

« *A la régression psychoaffective de tout comportement psychopathologique s'ajoute chez les travailleurs étrangers les effets de la désindividualisation, de la désocialisation et de la déculturation* », témoigne un médecin de travail minier du

(70) Taher Ben Jelloun, *La plus haute des solitudes*, Ed. Seuil, Paris, 1977, p. 75.

(71) Albert Ifrah, *Le Maghreb déchiré*, Ed. La Pensée sauvage, Saint Etienne, 1980, p. 100 (152 p.).

NPDC⁽⁷²⁾. D'autres maladies font des ravages chez les immigrés marocains interviewés, comme la pneumoconiose (affection chronique des poumons et des bronches liée aux poussières minérales, métalliques ou organiques), la silicose (risque d'exposition à la silice renvoyant au travail en fonderie) demeurant la maladie des mineurs par excellence, sans oublier d'autres maladies, comme le saturnisme (intoxication aiguë ou chronique par le plomb ou pas ses dérivés), le cancer bronchique des mineurs, etc.

Pour clore ce chapitre, il faut mentionner que les phases migratoires les plus marquantes de la période post-coloniale sont caractérisées et coupées par des événements sociohistoriques clés : à savoir l'indépendance du Maroc en 1956, puis la signature de la première convention de main-d'œuvre franco-marocaine (le 1er juin 1963). C'est ainsi que cette convention consolide l'immigration marocaine définitivement pour l'intégrer dans le capital international (1956-1963). La seconde phase (1963-1974), elle, se distingue par l'expansion de l'immigration marocaine réalisant des chiffres jamais atteints. Ce qui contraste avec l'évolution des mineurs, notamment les Marocains du NPDC, sachant que l'événement majeur de cette phase n'est autre que l'arrêt officiel de l'immigration de main-d'œuvre en 1974. Pourtant, les flux migratoires continuent d'une façon ou d'une autre à travers d'autres canaux : les regroupements familiaux, les migrations dites « clandestines », etc. Quant à la dernière phase migratoire (1974-1987) qui concerne nos Marocains du NPDC, elle coïncide et se termine avec la fermeture programmée progressivement des sites miniers.

La fermeture des mines a eu des conséquences graves sur les populations concernées et notamment les Marocains qui étaient et restent les mineurs les plus discriminés sur le plan social, économique et syndical voire politique. Cette fermeture pose le problème des conversions professionnelles qui reste entier et difficile à résoudre, vu les contraintes liées à l'âge et au niveau culturel ou de qualification insuffisante pour envisager des formations adéquates.

Pour terminer cette première partie, il faut retenir surtout que la période coloniale a parfaitement servi comme modèle de gestion migratoire systématique pour le Maroc post-colonial. Par ailleurs, si la santé des immigrés se caractérise essentiellement par une fragilisation accrue et accentuée à travers l'exil, les mineurs marocains se distinguent, eux, par une santé calamiteuse et catastrophique étant donné qu'ils étaient privés, et ce pendant 34 ans, d'une protection sociale liée au « statut du mineur » qui n'est accordé à nos Marocains qu'en 1980.

(72) Voir les « archives des maladies professionnelles, de médecine de travail et de sécurité sociale » conservées dans le CHML et notamment le rapport intitulé « Aspects de la pathologie des travailleurs étrangers » (M. Samsoen, 1979, pp. 203-266), p. 266.

Sur un autre registre, la situation du recrutement des mineurs marocains n'est pas posée sans renvoyer à un personnage clé qu'est Félix Mora qui a écrit, à lui seul, toute une page controversée de l'histoire des mineurs marocains, d'où la pertinence d'évoquer rapidement ce personnage incontournable, selon les quelques éléments dont nous disposons. C'est ce que nous tentons d'aborder rapidement dans la deuxième partie de ce livre.

Conditions des départs migratoires dans le NPDC

Avant de présenter rapidement le personnage ô combien important de Félix Mora, il est plus judicieux de problématiser cette seconde partie qui aborde en premier lieu les structures de contrôle et de surveillance, accompagnant les immigrés et mineurs marocains dans le NPDC et qui ont beaucoup souffert des discriminations et racismes les plus divers (cf. Chapitre III).

Cette situation n'est pas posée sans renvoyer aux modalités du recrutement, et aux conditions des départs migratoires ainsi qu'à la gestion de l'immigration marocaine dans son ensemble, représentant un modèle migratoire atypique à plus d'un titre. En effet, l'origine géographique des départs vers la France et notamment vers le NPDC reste l'un des aspects les plus marquants du phénomène migratoire marocain qui a largement conditionné l'avenir et le devenir de l'immigration marocaine coloniale et post-coloniale en France (cf. Chapitre IV). Surtout que l'impact de l'argent de l'immigration est considérable bouleversant le milieu d'origine, socio-psychologiquement et spatialement.

Chapitre III

Conditions du recrutement, image et modèle de gestion migratoire

Dans ce point nous tentons d'abord d'étudier le personnage clé qui a joué un rôle plus que capital dans le recrutement et la gestion de l'immigration marocaine minière du NPDC, représentant indéniablement un modèle de gestion à part et qui trouve son fondement dans l'institutionnalisation du paternalisme colonial ouvrier. Par conséquent, Mora a largement marqué l'imaginaire populaire concernant l'immigration marocaine minière du Nord de la France : recrutement nominatif contrôlé et surveillé depuis le pays d'origine, contrôle social et politique dans l'exil, discriminations et racismes normatifs banalisés et instaurés depuis la colonisation, etc.



Photographie 4 : Félix Mora, situé à la place n° 5 de gauche à droite. Photographie qui date de janvier 1953, in *Lumière sur la mine* n° 21. CHML

1. Félix Mora : l'ancien officier des Affaires indigènes ou la violence symbolique de l'armée dans la gestion de l'immigration

Ancien officier des Affaires indigènes, appartenant toujours à l'armée, Félix Mora⁽¹⁾ (**voir la photographie 4**) est recruté officiellement, depuis juillet 1949 (et non en 1948 comme l'écrit, à tort, M. Cegarra⁽²⁾), par les responsables des mines du NPDC, via la Résidence générale de Rabat, pour encadrer et organiser la main-d'œuvre marocaine. En 1950, Mora est devenu cadre des Houillères, installant son bureau à Billy Montigny, s'occupant du recrutement et du contrôle de l'immigration marocaine dans le NPDC, il avait pour patron hiérarchique le commandant François D'Achon, responsable du « service social de la main-d'œuvre marocaine », véritable structure policière surveillant l'immigration marocaine en France.

Depuis 1949, les mineurs marocains ont été recrutés par les soins des Houillères, et même après la signature de la première convention de main-d'œuvre franco-marocaine (1er juin 1963) c'est Félix Mora qui prospecte directement sur le terrain et se charge de cette mission de recrutement de milliers de Marocains dans le Sud marocain : « *en effet, lorsque le bassin Nord-Pas-de-Calais fait à nouveau appel à de la main d'œuvre marocaine, c'est moi qui suis chargé d'aller sur place. Ainsi de 1956 à 1977, j'ai recruté 78 000 marocains et j'ai géré 33 cités de célibataires* »⁽³⁾. Ce témoignage de F. Mora concorde parfaitement avec les documents de la presse minière⁽⁴⁾.

F. Mora est l'homme primordial, l'homme sûr des Houillères : « *une liaison est établie entre les services sociaux des groupes et les ouvriers marocains. Sa connaissance approfondie du dialecte saharien sud-marocain, de la psychologie des nomades en ont fait l'interprète et le conseiller idéal de ceux qui auraient pu, sans lui, se croire dépaysés, loin du territoire marocain* »⁽⁵⁾. Ce texte qui nous rappelle la force du paternalisme et les préjugés de l'ethnologie coloniale ne nous renseigne guère sur les motivations concrètes et le rôle central joué par F. Mora : il faut bien analyser, lire entre les lignes et décrypter ainsi le non dit pour construire une vérité historique toujours relative des missions réelles de ce personnage.

(1) Voir la photographie numéro 4 : des ouvriers marocains du siège 24 Nord à Estevelles qui fêtent le *Mouloud* (symbolisant la naissance du Prophète Mohammed) en compagnie de leur « contrôleur social » Félix Mora, situé à la place n° 5 en comptant de gauche à droite (l'homme blanc portant une chemise blanche et une cravate). Source de la photographie : in *Lumière sur la mine* n° 21, janvier 1953, p. 3. (Source disponible au CHML).

(2) M. Cegarra, 1996, op. cit., p. 84

(3) Ibid., p. 85.

(4) Cf. *Relais*, numéro spécial, avril 1991, p. 164 et *Lumière sur la mine* n° 21, janvier 1953, p. 4 (données non signées).

(5) In *Relais*, numéro spécial, avril 1991, p. 164.

Qui ne connaît pas Félix Mora, véritable légende populaire dans le Sud marocain ? Celui qui marque encore l'imaginaire populaire de l'émigration/l'immigration marocaine du Sud, celui qui parcourt la région de Sous et recueille toutes les informations et les adresses des candidats à l'émigration, et ce, depuis le Nord de la France. Après ses grandes tournées, des milliers de Marocains se précipitent sur les lieux de recrutement en passant des journées entières à attendre le messie qui vient ou qui ne vient pas, rêvant d'une éventuelle sélection : « *Félix Mora trie des heures et des heures au point que ses mains bleussent au contact des corps imprégnés de la teinture des vêtements (...). Les candidats passent devant lui, le torse nu pour un premier tri. Ils sont sélectionnés à partir de leur apparence physique. Les critères sont les suivants : ils doivent être âgés de 20 à 30 ans, peser 50 kg minimum, avoir une acuité visuelle correcte. (...) Mora examine les dents, les muscles, la colonne vertébrale. Puis il les marque avec des tampons de deux couleurs différentes pour les distinguer. « Si Mora t'affiche un cachet vert sur la poitrine, cela signifie que tu es accepté ; un cachet rouge signifie que tu es refusé* » mentionne M. Cegarra⁽⁶⁾. Après cette sélection draconienne, vient l'étape de l'ONI à Casablanca où les recrues sont déshabillées et dotées d'un numéro pour passer une visite médicale poussée.

Les modalités de recrutement de ces Marocains nous rappellent spontanément le « marché des esclaves dans les temps modernes ». La sélection des recrues marocaines par F. Mora, symbole d'exil et de malédiction, représente une véritable humiliation qui reste gravée dans la mémoire collective populaire des habitants du grand Sud marocain. Ces habitants se souviennent encore au travers de longs poèmes et « *d'Izlan* » (chants populaires en berbère) chantés par les femmes d'immigrés-mineurs :

*« il fut un temps où les hommes furent vendus à d'autres
O Mora le négrier, tu les as emmenés au fond de la terre
Mora est venu à l'étable d'Elkelaa
Il a choisi les béliers et il a laissé les brebis
O filles ! Mettons le voile du deuil
Mora nous a humiliés et est parti
Ceux de l'étranger que Dieu redouble vos peines
Celui qui est en France est un mort
Il part et abandonne ses enfants
La France est de la magie
Celui qui arrive appelle les autres »⁽⁷⁾.*

(6) M. Cegarra, 1996, op. cit., pp. 86-87.

(7) Cf. *Le Monde Diplomatique* de novembre 2000, p.7 et M. Cegarra, 1996, op. cit., pp. 89-90 ou du même auteur, 1999, op. cit., p. 74.

Ce poème illustre le sentiment de l'humiliation et la frustration d'une manière poignante et rappelle aussi avec beaucoup de profondeur que les départs migratoires vers l'exil ne peuvent qu'alimenter d'autres départs inévitables. Autrement dit, l'immigration ne peut que nourrir et reproduire l'émigration : « *celui qui arrive appelle les autres* », et ainsi de suite.

Il est révélateur de souligner la constance de l'histoire qui retiendra que F. Mora était la personne indispensable et incontournable jouant un rôle capital dans toutes les étapes structurantes de l'immigration marocaine du NPDC depuis les lieux d'origines : en terme de recrutement, de transport, d'accueil, de logement, de gestion administrative, de contrôle et de surveillance. Ainsi, c'était écrit que F. Mora soit un témoin privilégié et original qui est loin d'être neutre dans le déclenchement et la gestion de l'immigration des Marocains mineurs du Nord. Et c'était écrit aussi qu'il soit impliqué directement, encore lui, dans la gestion des problèmes liés au reclassement, aide publique à la réinsertion, retraite, aides au retour⁽⁸⁾, etc., et ce, depuis la programmation de la fermeture des derniers puits des mines.

2. Police de l'immigration marocaine déguisée en « Service social »

Pour situer ce dit « Service social » dans son contexte historique, il faut rappeler que les « bureaux des Affaires musulmanes nord-africaines », sont supprimés en 1946, suite à l'accession des populations algériennes à la « citoyenneté française »⁽⁹⁾. Car on estime contraire à la dignité des populations nord-africaines de l'immigration, le maintien d'un régime d'exception qui les discriminent, d'où la dissolution de la « Brigade nord-africaine »⁽¹⁰⁾ à l'image de tous « les Services de la rue Lecomte ». C'est ainsi qu'il n'existe plus que les « contrôleurs sociaux de la main-d'œuvre nord-africaine » relevant et dépendant du « ministre du Travail » (créés par l'arrêté ministériel du 30 mai 1949 et la circulaire du 29 juillet de la

(8) Cf. **Annexe** : lettre (RP3/113-85/GL-FD) de F. Mora en date du novembre 1985, envoyée aux mineurs marocains et qui concerne « l'aide au retour et à la réinsertion » : archives du CHML, dossier 55 W 38.

(9) Cf. La loi du 20 septembre 1947, relative au « statut organique de l'Algérie », statut adopté par l'Assemblée nationale. Tous les « députés musulmans algériens le récuse » : pour plus de détails sur cette question, voir Benjamin Stora, *Aide-mémoire de l'immigration algérienne*, Paris, Ed. CIEM/L'Harmattan, p. 60. (136 p.).

(10) Sur la « Brigade nord-africaine » qui s'inscrit dans une politique coloniale musulmane nord-africaine » voit nos articles : Elkbir Atouf, « L'histoire de la Brigade nord-africaine », in *Libération*, n° 3375, du 8 janvier 2002, p. 8 ; Elkbir Atouf, « L'histoire de la Mosquée de Paris », in *Libération*, n° 3374, du 8 janvier 2002, p. 8 ; Elkbir Atouf « L'histoire de l'Hôpital de Bobigny » in *Libération*, n° 3376, du 9 janvier 2002, p. 8 ; et enfin E. Atouf, « Le financement de l'Hôpital de Bobigny », in *Libération*, n° 3377, du 10 janvier 2002, p. 8.

même année). Ces contrôleurs exercent à Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Metz, Saint-Etienne, etc. Le rôle officiel de ces contrôleurs est le placement des travailleurs, l'accompagnement administratif et social, la coordination entre les services concernés par la main-d'œuvre nord-africaine, visant particulièrement l'immigration algérienne.

Cependant, avant même l'institutionnalisation de ces « contrôleurs sociaux », la direction de l'Intérieur du protectorat au Maroc, institue le 1er octobre 1947, un « *Service social rattaché à la direction des Offices du Maroc* »⁽¹¹⁾ dont les attributions n'ont jamais été officiellement déterminées, dépassant largement le cadre de l'accompagnement ou « l'assistance sociale » proprement dite. Pratiquement, ce service « Social » s'occupe de toutes les questions marocaines dans l'immigration. Son directeur durant la période 1948-1951, n'est autre que l'un des théoriciens les plus remarquables de la sociologie coloniale, « spécialiste » des « questions marocaines » : P. Devillars. Le siège de ce « Service social » particulier⁽¹²⁾, se trouve pendant la période 1947-1956 à l'adresse suivante : n° 21, rue des Pyramides, dans le 1er arrondissement parisien. Reste à cerner le rôle et les activités réelles de ce « Service social ».

3. Le rôle et les activités d'un «Service social» pas comme les autres

Le « Service social » est dirigé par l'Office du Maroc, ses principales activités peuvent se résumer, officiellement, selon son directeur P. Devillars⁽¹³⁾, ainsi :

- « l'assistance » des Marocains en France : distribution de secours pour les chômeurs, placement de la main-d'œuvre et rapatriement au Maroc de ceux qui sont « inaptes à travailler » ou des « indésirables » politiques.
- servir d'intermédiaire et de coordinateur entre les Marocains, le protectorat et l'administration française dans l'immigration.
- maintenir le contact avec les Marocains dans l'immigration.
- « assurer la protection sociale » et administrative des Marocains en France.
- sauvegarder les intérêts des ayants-droits, en ce qui concerne les Marocains décédés en France, etc.
- jouer le rôle d'un écrivain public, comme par exemple, la rédaction des mandats, etc.

(11) Pierre Devillars, *L'immigration marocaine en France*, Compte-rendu/ mission de l'offre du Maroc (1948-1951), rapport de 152p.), Rabat, 1952, p. 146 et suiv.

(12) Nombreuses sont les correspondances qui ont été échangées entre la direction de l'Offre du Maroc, les services de Protectorat à Rabat, le ministère de l'Intérieur et les Services nord-africains dépendant du « ministère du Travail » : cf. Archives de Fontainebleau, TR 14 341 TR 14 342 etc.

(13) P. Devillars, le compte-rendu de 1952, op. cit., pp. 145-150.(14) Rapport de François D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit., p. 1.

- délivrance des cartes d'identité ou des passeports.

Une annexe de ce « Service social parisien » est créée à Lille, baptisée le « Bureau du Maroc » exigée par la Résidence générale de Rabat : c'est un service « *chargé de recruter des travailleurs* », mais aussi pour surveiller et contrôler les Marocains du Nord. La responsabilité directe de ce « service social » est confiée au commandant F. D'Achon (Supérieur direct de F. Mora) mandaté par P. Devillars.

« *Depuis le mois de novembre 1947, j'ai eu à m'occuper des ouvriers marocains résidant dans le département du Nord et du Pas-de-Calais, d'abord comme chef du « Service social » marocain aux Houillères Nationales, puis comme chef du Bureau du Maroc de Lille* »⁽¹⁴⁾, mentionne F. D'Achon qui connaît bien le Maroc. En 1948, ce Service comprend : un contrôleur social permanent, un ancien officier des Affaires indigènes du Maroc, chef de service détaché auprès de la Direction à Douais et 5 contrôleurs sociaux détachés auprès des différents groupes (Valenciennes, Douais, Oignies, Courrières et Béthune). Tous ces contrôleurs sociaux parlent couramment arabe et berbère pour avoir vécu longtemps dans le milieu marocain. Ce sont ces contrôleurs sociaux qui établissent des rapports concernant toutes les activités politiques et syndicales menées en France par les ouvriers, les nationalistes et les étudiants marocains. Ainsi, les responsables de l'Office du Maroc en collaboration avec le pouvoir colonial au Maroc tentent de déguiser un « service de renseignements politiques et syndicales »⁽¹⁵⁾ sous l'apparence d'un « Service social ».

Certes, l'intérêt de ce « Service social » demeure indéniable pour les immigrés marocains, déboussolés dans l'exil et qui : « *font appel à lui en nombre toujours croissant, son action dépasse même les frontières métropolitaines. On voit des Marocains habitant en Belgique qui plutôt que de s'adresser au Consulat de France, préfèrent écrire (...) ou même se rendre à Paris [ou Lille] pour présenter leurs requêtes (...). En 1951, on pouvait estimer que le « **Service social** » avait pris contact avec un tiers de Marocains immigrés en France. Rien qu'à Paris, plus de 2 000 dossiers avaient été établis* »⁽¹⁶⁾, écrit P. Devillars.

Le Bureau du Maroc de Lille n'est créé et inauguré officiellement que le 1^{er} septembre 1950, dont le siège social est installé au : 116 rue de l'Hôpital militaire.

(15) En 1948, on dénombre 365 Marocains du NPDC qui ont été rapatriés, entre 1949 et 1950 les effectifs vont atteindre respectivement 586 et 436 personnes, si l'on en croit le rapport de François D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit., p. 22. Certes, nous ignorons les causes de ces rapatriements ; officiellement c'est pour une raison renvoyant au chômage mais les Marocains durant cette période où l'emploi est disponible sont appréciés et par conséquent nous croyons plutôt à des raisons politiques ou syndicales.

(16) P. Devillars, le compte-rendu de 1952, op. cit. , p. 148.

Ledit Bureau a pu « identifier 1 622 ouvriers marocains à la date du 1er janvier 1952 dont 1 461 mineurs »⁽¹⁷⁾. En fait, le souci majeur de ce « Service » était de contrôler, surveiller, canaliser et rassembler le maximum d'informations concernant les « agitateurs politiques ». Ces renseignements sont envoyés directement aux autorités coloniales de Rabat, dont les intérêts ont été largement secoués par le nationalisme marocain réclamant haut et fort l'indépendance du Maroc depuis 1944. A cette époque presque toutes les organisations politiques et syndicales françaises, droite et gauche confondues, sont unanimes sur le fait que les Marocains ne sont pas mûrs pour s'autogérer et avoir leur indépendance.

Ce qui nous conduit à aborder la question de la représentation collective des Marocains dans l'imaginaire français, nous permettant ainsi d'avoir une idée précise sur la réalité historique des choses.

4. Image et perception collective

« *Les ouvriers marocains sont très appréciés aussi bien dans l'industrie que dans les mines, pour leur stabilité, leur régularité au travail, leur docilité et leur rendement. (...) Le plus souvent, ils ne comprennent rien (...) et pratiquement, aucun d'entre eux n'approuva les grèves des années 1947-1948 qui leur firent perdre des sommes importantes. (...) les relations des ouvriers marocains avec la population française, à quelques exceptions près, sont excellentes, et ils sont très appréciés* »⁽¹⁸⁾. Ce témoignage de F. D'Achon écrit en 1952 peut bien authentifier l'état de l'opinion des années 1950. D'autres témoignages et documents d'archives concernant des périodes différentes vont dans le même sens : « une place à part doit être faite, en effet, aux travailleurs marocains. Partout où la comparaison est possible entre Algériens et Marocains, l'avis est unanime : le rendement de l'ouvrier marocain équivaut à celui d'un ouvrier français. Les travailleurs marocains sont plus appréciés quant au rendement, à l'initiative, à la conscience professionnelle, que les travailleurs algériens » : lit-on dans le Rapport de P. Laroque et F. Ollive⁽¹⁹⁾.

Ce dernier témoignage rapporté par deux hommes politiques et auditeurs au Conseil d'Etat sur « la main d'œuvre nord-africaine » reflète bien l'état d'esprit de l'opinion publique et politique de l'époque (1937-1938). Néanmoins, ce qui nous intéresse, c'est le pourquoi d'un tel préjugé favorable aux Marocains, qui doit être nuancé toutefois, comme en témoigne ce texte : « *les ouvriers marocains, généralement travailleurs et bien appréciés des industriels qui les emploient (...)* ».

(17) Ibid. , p. 23.

(18) Rapport de François D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit. , p. 10 et 13.

(19) Le rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit. , p. 33.

Sans travail (...) ils pourraient devenir un danger pour la sécurité publique »⁽²⁰⁾, rapporte une note officielle du Quai d'Orsay. Autrement dit, l'exception confirme la règle, scientifiquement parlant, dans la mesure où la méfiance à l'égard de toutes les populations nord-africaines reste un comportement instinctif et général. Quant à l'observation qui concerne « la préférence des Marocains » au détriment des Algériens, elle doit s'inscrire dans une différence strictement coloniale, car la réalité réside ailleurs : « *les Marocains n'ont que peu de contacts avec la population française (...) Nulle part nous n'avons trouvé trace d'un état d'esprit fâcheux chez aucun indigène* »⁽²¹⁾. Ce jugement favorable concernant les Marocains durant la période coloniale se perpétue pendant la période post-coloniale : les Marocains « *rendaient de surcroît d'énormes services. Ils en rendent toujours. Il y a longtemps qu'ils effectuent, à eux seuls, la moitié de l'abattage (...) métier difficile dont les Français ne veulent plus. Sans les Marocains, il y a longtemps que les puits seraient fermés* », témoigne P. Garcette⁽²²⁾ en 1987.

Peut-on dire alors que c'est l'absence d'une « conscience de classe » ou la non politisation des travailleurs marocains, qui sont vraiment derrière le préjugé favorable aux Marocains ? P. Devillars connaissant bien le milieu immigré marocain est catégorique quant il écrit : « *les ouvriers marocains, avant la dernière guerre restèrent généralement en dehors de la politique (...) Ils désirent avant tout travailler en paix et déplorent les grèves qui les privent de leur salaire* »⁽²³⁾. Par contre, « *les Algériens constituent un instrument particulièrement docile entre les mains des groupements politiques français* »⁽²⁴⁾, notent P. Laroque et F. Ollive. D'après l'analyse des sources et archives disponibles et consultables, nous pouvons confirmer que ce n'est nullement le fruit du hasard si les employeurs français sont partis chercher les ouvriers marocains jusqu'au Sud marocain. C'est ainsi que ces derniers étaient largement passifs sur le plan politique et social : l'immigration marocaine est l'une des immigrations les plus traquées, contrôlées et surveillées par des structures spécialisées et rodées par les services français et marocains avant et après l'indépendance du Maroc, elle est aussi l'une des plus discriminées sur tous les plans.

(20) Note du ministre des Affaires étrangères au Résident général du Maroc, Paris, le 28 janvier 1927 : archives du Quai d'Orsay, Série Afrique (1918/40), Affaires générales, K-4-I-V. 14, p. 69.

(21) Le rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit. , p. 126.

(24) In Revue de presse HBNPC, n° 65, 30 octobre 1987, p. 2.

(23) Le compte rendu de P. Devillars, 1952, op. cit. , p. 98.

(24) Le rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit. , p. 275.

5. Racisme colonial et discriminations

Les Marocains de l'immigration sont généralement et d'abord conditionnés par tout un statut colonial primitif qui les marque dans leur existence quotidienne infériorisée, stigmatisée, aliénée et discriminée en ce qui concerne le logement, le salaire, le traitement social et la carrière dans l'entreprise, etc. Comme nous l'avons abordé rapidement, les mineurs marocains étaient privés, et ce depuis 1946, du « statut du mineur » qu'ils ont arraché et obtenu suite à la grève de 1980. Cependant, la reconnaissance de ce statut ne peut empêcher l'institutionnalisation consciente, inconsciente et collective de ce que Sami Naïr appelle « *le regard des vainqueurs* »⁽²⁵⁾ qui s'est perpétué à travers les jeunes générations issues de la colonisation subissant les discriminations en plein fouet.

Il existe plusieurs sources et archives indéniables justifiant l'existence des discriminations, la xénophobie et les racismes les plus divers à l'égard des Marocains, mineurs du NPDC, à l'instar de ce témoignage privilégié du consul du Maroc⁽²⁶⁾, qui nous permet de mesurer l'ampleur de ces discriminations mentionnées dans une lettre datée de l'année 1964 et dont voici quelques extraits :

5. 1. Témoignage du consul du Maroc

« Monsieur l'inspecteur Divisionnaire,

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu me faire connaître que vous avez été invité par votre département pour effectuer une enquête sur la situation des travailleurs marocains occupés dans les Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais. Vous m'avez demandé de vous fournir des renseignements sur certains comportements dont seraient victimes quelques uns d'entre eux, soit dans le travail soit en dehors du travail.

En effet, j'ai reçu d'innombrables plaintes de la part de mes ressortissants sur les questions pour lesquelles l'attention de Monsieur le ministre du Travail Français a été attirée. Ces plaintes ne cessent pas jusqu'ici. (...). Il m'a été rapporté que bien qu'il soit abatteur comme tout autre mineur, l'ouvrier marocain est souvent considéré, même avec une ancienneté quelconque, comme aide-mineur et il est payé en conséquence. (...) Le salaire de l'ouvrier européen est nettement

(25) Sami Naïr, *Le regard des vainqueurs, les enjeux français de l'immigration*, Ed. Grasset et Fasquelles, Paris, 1992, (244 p.). C'est un excellent travail d'analyse prenant en compte l'aspect colonial pour comprendre les discriminations et les racismes « ethnistes » ou « culturels » dont sont victimes les populations issues de la colonisation.

(26) Lettre de 4 pages (n° 440/CML/64) adressée, depuis Lille, par le consul du Royaume du Maroc, Belgacem Laghzaoui, à l'inspecteur Divisionnaire du Travail et de l'Emploi à Lille, lettre datée du 18 mars 1964, carton D 5 166 : archives du CHML.

plus élevé que celui de l'ouvrier marocain. (...) les dirigeants des travaux au fond ont une méthode et un langage particulier pour diriger leurs travaux. Ils ont pouvoir pour le faire. Mais il semble que leur langage diffère selon qu'il s'agit d'un Français, d'un Espagnol ou d'un Marocain. Les Marocains rapportent qu'ils sont soumis à une répression sévère, à un langage blessant, insupportable. J'ai attiré l'attention de certaines directions à maintes reprises à l'occasion de quelques incidents qui sont nés et qu'on a pu étouffer sur place (...).

Parmi les dossiers ouverts à la suite des plaintes reçues par mes Services on relève notamment que les congés dus à un accident de travail ne dépassent pas trois jours et que les médecins des caisses de secours miniers transforment pour la plupart du temps des accidents de travail en maladie. Sur ce dernier point, je suis en mesure de fournir des preuves que Madame l'Assistante sociale de l'Ambassade du Maroc à Paris a elle-même relevées au cours d'une tournée qu'elle a effectuée dans le bassin (...).

Les ouvriers sont logés dans des baraquements ou des maisons implantés sur des propriétés appartenant aux Houillères [qui] ont nommé pour chaque cité, un chef de camp investi d'un certain pouvoir. Ce pouvoir se traduit par la surveillance des activités des Marocains dans le camp par l'assainissement du quartier, l'entretien du matériel de couchage, et par l'exercice d'une autorité qui n'a aucune différence avec celle qui règne dans le travail. Ainsi l'ouvrier marocain, (...) en rentrant chez lui pour se reposer, il retrouve le même esprit de direction et d'autorité. Ce fait donne naissance assez souvent à des accrochages entre les interprètes et les chefs de camp précités. Des amendes ont été infligées pour des questions vraiment banales (...).

Il a été constaté qu'après avoir été éclairés sur la situation, l'ensemble des groupes semble être décidé fermement à agir dans le sens d'écarter tous ces problèmes qui sont notamment à la base des départs massifs des Marocains en Belgique (...).

**Le consul du Royaume du Maroc
Signé : Belgacem Laghzaoui**

Pour commenter cette lettre précieuse à plus d'un titre, il faut signaler avec force toutes les formes discriminatoires dont les Marocains sont victimes et qui sont illustrées par des traitement inégalitaires en fonction de « l'origine ethniste » ou « raciste », le favoritisme, un salaire inférieur, un langage stigmatisant et raciste, des accidents de travail transformés en « maladie », etc. Or, nous savons d'avance que les Houillères ne recrutent et ne sélectionnent que les hommes qui ont une bonne santé, une condition physique et mentale irréprochable, supérieure aux autres, suite à une visite médicale générale très sévère faite préalablement à l'embauche. Sans parler pour autant des brimades, des insultes, des injures et une surveillance accrue et insupportable à l'égard des mineurs marocains traités à part. Ces actes ont poussé

plusieurs centaines de Marocains discriminés à aller chercher du travail ailleurs, notamment en Belgique où les salaires sont plus importants qu'en France.

Même les organisations syndicales qui sont sensées défendre les droits de tous les ouvriers, y compris les immigrés représentant la majorité écrasante des ouvriers en France, ont largement participé à l'institutionnalisation des discriminations, cautionnant et jouant le jeu des patronats au détriment des Marocains, comme en témoigne un ancien mineur marocain (cf. L'entretien suivant).

5.2. «Tranches de vies» discriminées

(Entretien⁽²⁷⁾ avec un mineur marocain retraité, mai 2003)

« Actuellement je suis en retraite, je vais vous raconter un peu les choses. En 1970, on est venu nous chercher dans le Sud du Maroc. Je me rappelle, les gens de la mine regardaient si on était en bonne santé, plein de personnes n'ont pas fait le voyage avec nous. Il y a que ceux qui sont en bonne santé qui sont venus. Au départ les patrons de la mine nous ont mis à part dans des baraques. Nous on connaissait rien du tout. On est venu travailler et c'est tout. Ils nous ont dit de ne pas parler aux gens des syndicats sinon on peut avoir des problèmes avec les patrons. On est restés entre nous car on a l'habitude de vivre comme ça, chacun de nous avait à faire des choses. On faisait à manger chacun son tour. Au fil des années nous avons ramené les femmes et les enfants. On a continué comme ça. Les gens du Consulat du Maroc nous ont aidé à venir participer chaque année à la fête du trône. On se trouvait avec les gens de l'amicale des Marocains. Chaque année nous rentrons au Maroc, pour voir la famille et leur ramener un peu de moyen comme vous le savez les gens chez nous sont pauvres. On a travaillé dur pour aider nos familles restées là-bas.

Les gens de l'amicale nous disaient aussi de ne pas parler aux syndicats mais nous on travaillait avec eux. Il faut dire qu'on ne parlait pas bien français (...). Certains nous expliquaient les choses de la mine, le salaire, le syndicat, on fait attention car on n'a pas le droit de faire ça. Mais au fur à mesure on a sympathisé avec eux et on commençait à s'intéresser au syndicat, quelques-uns de chez nous se sont syndiqués. On a commencé à parler de nos droits. Mais les syndicats nous disaient qu'il ne faut pas défendre les droits des mineurs marocains. Moi à partir de ce moment, j'ai commencé à contacter les associations à Lille pour leur demander de nous aider. On a mené avec eux des combats sur le statut du mineur marocain. On a fait manifs [pour dire manifestations] à Lille avec toutes les familles et les

(27) Quelques extraits d'un entretien réalisé auprès d'un mineur marocain retraité : in, *Si la discrimination nous gagne, ça nous perdra*, ouvrage coordonné par l'IFAR, Lille, Ed. Geai bleu éditions, 2004, p.113 (235 p.).

enfants. Aux départs je ne comprends pas pourquoi les syndicats ne participent pas avec nous. Eux qui défendaient tous les salariés, les Marocains aussi. C'était dur, car les gars de chez nous n'aiment pas faire ça, ils ont peur du patron et du Consulat. Mais avec certains on s'est dit on a rien à perdre, même notre santé est perdue avec toutes les maladies de la mine ; moi les syndicats je crois qu'ils ont peur de défendre les mineurs marocains, ça je n'ai pas compris pourquoi. On est tous des mineurs mais nous n'on avait pas tous les droits. D'accord on est des immigrés, mais c'est eux qui sont venus nous chercher. Avec le temps je commence à comprendre que même les syndicats peuvent avoir des problèmes avec les immigrés. Certains nous disaient, attention vous allez être isolés et diviser les mineurs. Aujourd'hui, je suis dans l'association et je vois qu'il y a de la discrimination partout et peut-être dans le syndicat aussi »⁽²⁸⁾.

Ce témoignage révèle les diverses discriminations et racismes dont les mineurs marocains étaient victimes. Les Houillères du bassin minier du Nord ont tout fait pour aller chercher ces Marocains jusqu'au Sud marocain estimant que ces derniers « supportent mieux » l'exploitation, la domination et les discriminations plus que les autres immigrés européens ou français ne peuvent accepter. Alors que ces derniers sont visibles dans les combats sociopolitiques et sont défendus voire protégés par les syndicats, les Marocains, eux, sont complètement isolés, contrôlés et surveillés, ce qui rappelle la logique discriminatoire, stigmatisante, ségrégationniste et préventive contre les classes populaires du XIX^e siècle : « classes laborieuses et classes dangereuses » .

Comme nous l'avons vu schématiquement, les conditions de recrutement renvoient d'abord à une politique bien ficelée et qui se résume à un personnage clé qui est F. Mora jouant le rôle capital dans la sélection des recrues, et ce depuis le Sud marocain, représentant le foyer ou le réservoir inépuisable par excellence des travailleurs miniers pour le patronat du BNPDC. C'est ainsi qu'on peut parler d'un modèle de gestion migratoire qui reste unique dans son genre, dans le sens où ce modèle est marqué par une vision militarisée, obsédée par le contrôle et la surveillance contre la contagion nationaliste, « communiste/rouge », syndicale et politique.

(28) Voir Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Librairie académique Perrin, 2002 (565 p.). A noter que la première édition qui a fait date est publiée en 1958.

Chapitre IV

Conditions des départs et impact de l'argent de l'immigration

La question de l'origine géographique des départs marocains n'est pas posée sans faire le parallèle avec les causes multiples initiant, engendrant et provoquant l'immigration marocaine. Cette immigration s'est reproduite, incontestablement, à travers des mécanismes fonctionnels illustrés par la « violence coloniale »⁽²⁹⁾, l'évolution des rapports sociaux et le poids de l'argent provenant de l'exil dont il faut mesurer l'impact sur le milieu d'origine des populations concernées.

1. Particularité de l'origine géographique des départs

J. Ray précise que « *l'immense majorité des émigrés marocains appartiennent aux tribus du sud, presque tous berbères (...) on peut estimer à 8 ou 9000 originaires du sud, le nombre des Marocains présents en France fin 1936 (...). Les autres parties du Maroc représentent une minorité pratiquement négligeable, de 5 à 8%* »⁽³⁰⁾. Cette situation unanimement admise et confirmée

(29) Nous utilisons ici le concept de « la violence coloniale » au sens large du terme, la violence réelle et symbolique provoquée et imposée par le colonisateur : à savoir la violence militaire (c'est une vraie guerre appelée pudiquement « la pacification » qui a duré jusqu'en 1934-1936 au Sud marocain), la violence causée par l'expropriation des « communautés paysannes » entraînant un véritable exode collectif des familles entières fouillant l'envahisseur vers les régions déjà pacifiées, notamment Casablanca en attendant d'autres cieux (Algérie, Tunisie, France, etc.), et enfin la violence de la monnaie/le besoin d'argent liquide imposé et introduit par le système capitaliste de type colonial : le passage d'une économie traditionnelle à une économie de « type européenne », dont les rapports sont basés sur la monétarisation, a rendu le paysan désemparé et prêt à tout sacrifié pour « courir derrière le besoin d'argent liquide » qui n'est autre que « *L'enfant légitime des besoins de la conquête coloniale et des expropriations répétées* » : cf. Larbi Talha, « Le travailleur immigré, éternel homo œconomicus ? », p. 352, (article pp. 349-364) in Larbi Talha (ouvrage collectif, sous direction de), *Maghrébins en France, émigrés ou immigrés*, op., cit., 1983. Pour mieux comprendre les mécanismes structurels de « la violence coloniale » telle que nous l'utilisons, dans ce texte, voir les travaux de L. Talha, notamment l'article intitulé « *De l'immigration coloniale à l'émigration des coloniaux : colonisation, migrations internationales et mobilisation primitive des forces de travail* », pp.11-30, in L. Talha (ouvrage collectif, sous direction de), 1983, op. cit., voir aussi et surtout son excellent ouvrage : L. Talha, *Le salariat immigré dans la crise*, 1989, op. cit.

(30) J. Ray, op. cit., p.125.

par de nombreux documents commence à peine à changer entre la Seconde Guerre et l'indépendance du Maroc en 1956⁽³¹⁾.

Contrairement à des idées reçues⁽³²⁾ la majorité des migrants marocains ne viennent pas forcément des campagnes directement. Ainsi, comme nous l'avons mentionné auparavant, les Chleuh du Sud marocain ont une vieille tradition migratoire dans les grands centres urbains, et par conséquent, ils ont pu acquérir une expérience adaptée à la vie urbaine où ils ont passé des années. Sociologiquement et psychologiquement, on assiste à un phénomène d'acculturation en pleine société urbaine de consommation, exerçant ainsi une forte attraction sur des migrants devenus obsédés par une seule chose : chercher à tout prix « l'argent liquide », un salaire relativement supérieur à celui payé dans les colonies françaises nord-africaines. Un salaire stable là où il est, en l'occurrence en France où le réseau clanique, familial ou villageois fonctionne à merveille pour les accueillir, les entretenir et jouer l'intermédiation socioculturelle, linguistique et économique jusqu'à ce que ces primo-arrivants trouvent un premier travail. Certes, ils sont nombreux à déclarer aux enquêteurs, par exemple, ou pour diverses démarches administratives qu'ils sont originaires de tel ou tel village du Sous, c'est une manière de montrer symboliquement qu'ils n'ont pas coupé des liens fictifs ou réels avec un lieu d'origine plein de signification. Mais l'essentiel ici, c'est qu'une partie importante de ces migrants est habituée à la vie citadine, nous pouvons même parler « d'un stage de formation » à la vie urbaine ou urbanisée, ce qui a largement modifié leur comportement vis-à-vis de l'argent, des produits de consommations, des loisirs, des pratiques culturelles, etc.

Il fallait vraiment attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la démobilisation des anciens soldats marocains revenant de France, pour assister enfin au début de la généralisation des départs vers l'Hexagone. En attendant que toute la carte géographique du Maroc soit définitivement représentée et généralisée dans les années 1960-1980, on peut confirmer que le Sud du Maroc est exclusivement représenté en France par les travailleurs, alors que le reste du Maroc colonial l'est dans l'armée. Force est de constater que lorsque l'on superpose et compare les diverses cartes⁽³³⁾ de recrutement militaire et des travailleurs, on ne peut qu'être frappé de leur opposition marquée : les plaines du Nord marocain et les montagnes du Moyen-Atlas donnent globalement des Tirailleurs, des Spahis ou des

(30) J. Ray, op. cit., p.125.

(31) Voir le Rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit. , p. 110, et le compte rendu de P. Devillars, 1952, p. 119, le rapport de F. D'Achon, op. cit., pp.10-13, A. Baroudi, op. cit. , pp. 137-138.

(32) Voir J. Ray, op. cit., pp. 124-125, P. Devillars, 1952, op. cit., p. 119, A. Baroudi, op. cit., p. 137 et suiv., etc.

(33) Cf. Cartes conservées aux archives du SHAT : Service Historique de l'Armée de Terre/Vincennes, notamment cation 3H382.

Goumiers, par contre la région de Sous et l'Anti-Atlas représentent un véritable réservoir de main-d'œuvre pour le patronat européen implanté au Maroc et en Algérie, ainsi que pour les employeurs français en métropole.

Mais depuis la fin de la Seconde Guerre, cette situation commence à changer. En effet, l'origine géographique des migrants nord-africains n'est plus monopolisée par le Sud marocain ou la Kabylie (pour le cas algérien), même si ces dernières régions restent des foyers de migrations classiques et majoritaires. La question est donc de savoir pourquoi et comment s'est réalisé un tel changement ? Quel rôle peut-on accorder à la structure socio-familiale pour maintenir les courants migratoires déjà amorcés ? Quelles ont été les conséquences de la colonisation, de la Seconde Guerre et la démobilisation des anciens soldats marocains sur l'origine géographique de l'immigration marocaine minière du NPDC en France ?

R. Montagne a le mérite de nous donner une première explication. Voyons ce qu'il écrit à ce propos : « *au Maroc, l'oasis berbère du Figuig, l'Atlas occidental, l'Anti-Atlas, les oasis berbères du Dra (...) voient partir chaque année de leur village ou de leur Ksar de petits groupes compacts de travailleurs qui affronteront ensemble, dans une solidarité villageoise et familiale que renforce l'exil, (...) le danger de l'inconnu. Il s'agit, dans chaque cas, d'hommes qui peuvent quitter leur village en laissant derrière eux en pleine sécurité une famille qui demeure sur le petit domaine ancestral et qui bénéficie, en l'absence du chef de la famille ou de ses membres, de la protection des parents masculins demeurés sur place. D'une manière plus précise, l'existence d'un bien de famille plus ou moins indivis, auquel est attaché le petit groupe social que constitue une famille patriarcale (...) est l'institution solide qui permet le départ des émigrants* »⁽³⁴⁾. Cette situation nous rappelle la première phase d'émigration, ou ce qu'a appelé A. Sayad : « le premier âge de l'immigration »⁽³⁵⁾ : caractérisé par des liens très solides encore entre les migrants et leur milieu socioculturel et familial. Ces liens qui se disloquent en fonction de l'ancienneté et du déracinement des migrants concernés. C'est à ce moment là, « sous les effets de l'immigration », qu'une nouvelle phase migratoire commence désormais avec l'immigration familiale qui reste le signe d'un déracinement avancé et irréversible.

Par ailleurs, R. Montagne a pu mettre l'accent sur la nature et les modalités du recrutement préféré par les premières entreprises embauchant les travailleurs marocains, jouant ainsi un rôle très important pour canaliser et maintenir l'origine géographique de l'émigration des « Berbères » : « *les premières expériences,*

(34) R. Montagne, « L'émigration nord-africaine en France, son caractère familiale et villageois », 1954, (CHEAM/n°50, pp.365-371), pp.365-366.

(35) Abdelmalek Sayad, « Les trois âges de l'émigration algérienne en France », in Actes de la recherche en sciences sociales, n°15, juin 1977, pp. 59-81.

souvent réalisées avec l'appui de quelques recruteurs berbères choisis pour faire venir en France des travailleurs (...) dans nos usines (...). Les entreprises avaient alors souvent choisi quelques émissaires en tribu qui, grâce à leurs relations et à leur prestige, avaient engagé des parents et des amis à les suivre (...). Un courant durable se trouvait amorcé. Désormais les nouveaux émigrants qui tenteraient l'aventure sauraient où rejoindre des frères qui veilleraient sur eux, les assisteraient dans leurs débuts difficiles, les soutiendraient dans les périodes de chômage et surtout leur assureraient une embauche profitable dès que des places libres pourraient être prises auprès d'eux »⁽³⁶⁾. C'est ainsi que ce « mode de recrutement » a été largement privilégié par les employeurs depuis la période de l'entre-deux-guerres. Ce qui a eu pour conséquence la constitution des groupes sociaux issus du même village travaillant dans la même société et habitant souvent les mêmes quartiers, bref ici nous sommes face à la formation d'un ghetto sociologique, illustré parfaitement par les mineurs marocains du NPDC.

2. Le pourquoi et comment du Sud marocain ou les causes migratoires

Certes, les causes des migrations sont nombreuses et complexes, mais on s'efforcera ici de retracer les grandes lignes des facteurs et mécanismes qui ont poussé les Marocains à s'exiler en France et notamment dans le bassin minier du NPDC.

Au Maroc, « la densité de la population n'a rien de comparable à celle de la Kabylie, elle est même faible dans l'ensemble : 10 à 30 par kilomètre carré suivant les régions »⁽³⁷⁾, lit-on dans le rapport de P. Laroque et F. Ollive. Ce qui prouve au moins que la considération démographique chère à R. Montagne et L. Chevalier⁽³⁸⁾, pour ne citer que ces deux auteurs qui ont fait école durant la période coloniale, ne tient pas la route ou ne suffit pas à elle seule pour expliquer le phénomène migratoire nord-africain en France. La preuve c'est qu'il y a bien plus déshérité et plus peuplé que le Sous et l'Anti-Atlas ou la Kabylie et qui ne donnent qu'un contingent d'émigration minime et insignifiant.

La paupérisation continue, la monétarisation des rapports sociaux à travers le système capitaliste infiltré, la déstructuration des infrastructures liées à la violence militaire imposée au Sud du Maroc, notamment pour disloquer et briser la résistance plus acharnée dans cette région, ont joué un rôle primordial pour spécialiser voire institutionnaliser les premières vagues migratoires en provenance du Sud marocain. Ainsi, pendant toute la période de la guerre/pacification, « les

(36) R. Montagne, «L'émigration nord-africaine en France», 1954, op. cit., pp. 366-367.

(37) Le Rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit. , p. 113.

(38) Louis Chevalier, « Le problème démographique nord-africain », 6^e Cahier de l'INED, 1947, pp. 184-213.

indigènes s'enfuyaient, chassés par les luttes intérieures qui déchiraient ces régions. Ces circonstances ont suffi à créer un courant d'émigration (...) qui s'est développé (...) en raison des salaires que les indigènes déclaraient toucher et des sommes importantes qu'ils envoyaient ou rapportaient au pays », témoignent les rapporteurs du Haut Comité Méditerranéen, P. Laroque et F. Ollive⁽³⁹⁾.

L'analyse de ce texte, permet au moins d'insister sur l'aspect historique renvoyant à la violence de la colonisation et ses **conséquences qui sont indiscutables quant à la provocation de l'émigration des « Chleuh »**. En outre, **la décomposition des formations sociales et la « prolétarianisation » des masses rurales du Sud marocain** ont été visées par le premier Résident général, Louis Hubert Gonzalve Lyautey (1912-1925), qui exigea dès le 23 mars 1918 que le recrutement des candidats à l'immigration en France soit exclusivement du Sud du Maroc. C'est le moyen parfait « *pour pacifier les indigènes en leur prodiguant du travail rémunéré qui les arrache à la dissidence* »⁽⁴⁰⁾, reconnaît explicitement l'un des principaux techniciens et idéologues de la colonisation française.

Au risque de se répéter il ne faut absolument pas oublier tout de même que les gens de la région de Sous ont une vieille et séculaire tradition migratoire qui dépasse les frontières nationales, et ce, depuis presque un siècle, au moins, avant la colonisation du Maroc, chose qui n'est plus à démontrer. Par conséquent, on se retrouve face aux populations les plus initiées et évoluées au sens sociologique du terme, pour tenter l'aventure migratoire, déclenchée et largement accélérée par la Première Guerre mondiale dans le contexte de la colonisation et de l'impérialisme que l'on sait.

Il est certain que la destruction des moyens de production ou la misère même la plus absolue ne suffisent pas à elles seules à penser l'exil et l'émigration/l'immigration. Robert Montagne ainsi qu'Andrée Michel n'ont pas tort lorsqu'ils insistent sur l'importance de l'aspect socio-psychologique des candidats à l'immigration⁽⁴¹⁾. C'est ainsi que les mécanismes socio-psychologiques sont pleins d'intérêt, mais tout le problème est de savoir pourquoi et comment un tel phénomène migratoire s'est déclenché dans une région et non pas dans une autre ?

Les facteurs socio-psychologiques ne peuvent être que les conséquences des causes multiples déclenchant les migrations, alors que la raison principale poussant des milliers de migrants à prendre le chemin de l'exil est la faim. Pour pousser l'analyse plus loin encore, il faut expliquer comment la faim a touché telle ou telle population. La faim et la misère ne sont-elles pas que le résultat final des processus

(39) Le Rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit., p.114, et J. RAY, op. cit., p.132 et suivantes pour les conséquences de la guerre de la dite « *pacification* ».

(40) Lyautey, *Choix de lettres de Lyautey*, 1882-1919, Paris, Armand Colin, 1947, p.303, cité par A. Baroudi, *Maroc, impérialisme et émigration*, op. cit., p. 66.

(41) Cf. Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*, Ed. CNRS, 1956, p. 168 et suiv. (238 p.).

socio-économiques et historiques voire d'une volonté politique générale plus complexe ?

Quoi qu'il en soit, « *même quand le ressort de l'émigration doit être recherché nettement dans l'état de l'économie et de la population, l'impulsion migratoire n'obéit pas toujours à d'impérieuses nécessités. Et les hommes sont capables de souffrir longtemps et même de mourir sans se plaindre. Pour qu'ils se mettent en branle, deux choses sont nécessaires : la conscience de leur misère devenue insupportable, la représentation vive d'une existence heureuse et sûre, sous d'autres climats. Il faut que leur imagination soit excitée* »⁽⁴²⁾, analyse avec beaucoup de profondeur A. Michel. L'évolution socio-psychologique est donc indéniable pour concevoir, penser et décider l'émigration/l'immigration, sous toutes ses formes normatives. Ces migrations ne se réaliseront jamais sans conscience psychologique imagée et idéalisée de l'exil, sans l'expérience inévitable d'urbanisation. Ce qui permet ainsi de découvrir les multiples attractions d'une société de consommation déracinante où « l'argent est roi », d'où le rapport et le rôle de « l'argent liquide » qui vient achever la mise en place des conditions prédisposant à l'exode et aux migrations (internes d'abord, de voisinage, et externes ensuite).

3. L'originalité des mineurs marocains du NPDC

L'origine géographique des Marocains du NPDC est largement conditionnée par la situation générale présentée en France. Néanmoins, la configuration des mineurs marocains représente à elle seule une originalité frappante par rapport aux autres activités professionnelles. Ainsi, le rapport de F. D'Achon⁽⁴³⁾ distingue trois principaux groupes :

- ceux, originaires des régions du Sud marocain représentant l'écrasante majorité, on les trouve dans les mines : c'est là une spécificité qui marquent les mineurs marocains venus légalement avec contrat.

- ceux, originaires de la région Oujda-Berkane, beaucoup moins nombreux que les précédents. On en trouve très peu dans les mines et ils se sont fait presque tous embauché dans le bâtiment, les travaux publics, l'industrie et la métallurgie. Ces ouvriers sont tous venus « clandestinement ».

- Enfin, ceux originaires des autres régions du Maroc, représentant une poignée vraiment négligeables (Casablanca, Tadla, etc.) sont les plus dispersés par rapport aux deux groupes déjà cités.

Cette configuration géographique concernant les Marocains du Nord de la France peut s'illustrer à travers les données disponible pour l'année 1947 : sur « 1 316 Marocains recrutés sous-contrat de 18 mois par les Houillères »⁽⁴⁴⁾, nous avons

(42) A. Michel, op. cit. , p. 169.

(43) Rapport de F. D'Achon, n° 4416, CHML, op. cit., pp. 17-18.

(44) Ibid., voir les pages annexées du même rapport (F. D'Achon).

918 personnes originaires de la région d'Agadir (soit 69,75%), 268 (20,36 %) sont originaires de Ouarzazate, Goulemim, Znaga (Iznagn) et Draa. Ces données confirment donc que le grand Sud du Maroc est incontestablement le réservoir principal des départs migratoires vers le NPDC (soit plus de 90 % de l'effectif concerné). C'est ainsi que ces premiers départs marocains vers la région du Nord de la France ne peuvent que conditionner fortement le recrutement des futurs candidats à l'immigration : « *au début, j'ai demandé des adresses aux Marocains déjà installés dans le Nord. J'ai récolté deux mille noms et je suis venu buquer [frapper en patois] à toutes les portes (...) au Sud marocain. Ainsi de 1956 à 1977, j'ai recruté 78 800 Marocains* », tous originaires du Sud du Maroc, témoigne F. Mora⁽⁴⁵⁾. Ces 78 800 Marocains venus grossir « les bataillons des gueules noires », recrutés sur une période de 21 ans (1956-1977), pour le compte des Houillères nationales du bassin NPDC, représentent un peu plu de 3 714 personnes par an ou 309 personnes par mois. Ce sont des chiffres considérables surtout lorsque nous savons qu'ils concernent le territoire qui s'étend immensément du *Jbel Saghro* au Sud-est du Maroc jusqu'aux confins du Sous.

L'enquête menée conjointement par R. Bossard et J. Bonnet en 1973, souligne l'originalité de « *l'émigration des Chleuh de la province d'Agadir (...). Ils sont (...) souvent recrutés comme mineurs. D'après les bordereaux d'allocations familiales françaises, la moitié des mineurs allocataires du bassin du Nord-Pas-de-Calais venait de cette province (...): ils sont originaires pour 84 % du Haut-Atlas occidental et de l'Anti-Atlas, du massif D'Ifni au Siroua* »⁽⁴⁶⁾.

Il faut dire que, généralement, l'immigration marocaine a largement puisé dans les départs clandestins⁽⁴⁷⁾ ce qui a permis à cette immigration de se renouveler, de se rajeunir et de se féminiser au fil des années. Or, ce n'est absolument pas le cas des mineurs marocains que les Houillères nationales du NPDC sont allés chercher

(45) M. Cegarra, 1996, p. 85.

(46) R. Bossard et J. Bonnet, « Mouvement migratoire : aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe », in *Hommes et Migrations*, n° 881 / 1-4-1975, p. 11.

(47) Nous préférons parler des départs clandestins car ladite « immigration clandestine » renvoie d'abord à un « travail clandestin » et dans ce cas là c'est plus judicieux de parler de l'existence inévitable des employeurs clandestins qui ne passent pas par l'ONI pour ne pas payer la redevance, transgressant ainsi la loi en vigueur. Quoi qu'il en soit, lesdites « migrations clandestines » permettent de fabriquer un véritable stock d'une « armée de réserve de main-d'œuvre ». Ce stock donne une super fluidité obligatoire à l'équilibre du marché du travail, notamment dans le secteur de la restauration, du textile et des travaux saisonniers qui touchent principalement le domaine de l'agriculture. C'est ainsi que le Capital dispose de l'existence d'une « armée de réserve » inépuisable, capable d'occuper n'importe quel emploi, à n'importe quelle condition, et à n'importe quel prix aussi. Une fois passée la période de la socialisation, correspondant à un « stage de formation » et coïncidant avec la visibilité sociale de ces migrants dits « clandestins », à ce moment là les pouvoirs publics inventent une « régularisation » qui se veut toujours « exceptionnelle » pour ne pas choquer l'opinion publique, or en fin d'analyse, il faut parler de régularisations structurelles. Ces régularisations qui ont conditionné et conditionnent = encore l'histoire des pays d'immigration en Europe, comme en France, ou au Etats-Unis.

dans le Sud marocain et qui sont venus « légalement » en France, ce qui contraste singulièrement avec les autres migrations marocaines embauchées en dehors des mines du bassin NPDC.

4. Les salaires et l'argent de l'immigration

Il faut remarquer, d'emblée, une grande disparité des salaires entre les activités industrielles, minières et agricoles d'une part, et d'une région à l'autre d'autre part. Le fondement principal de tel ou tel projet migratoire demeure incontestablement l'existence d'un salaire relativement élevé dans le pays d'accueil par rapport à celui du pays d'origine. De fait, d'une façon subtile, ce n'est pas facile de mesurer les flux monétaires de l'immigration marocaine. Ceci s'explique certainement par l'importance des canaux informels et incontrôlables par lesquels les fonds transitent. Autrement dit, l'idée qu'on peut avoir sur les transferts de fonds en général ne peut être qu'approximative. D'autant plus que ce n'est qu'en 1971, sous l'impulsion de la classe dirigeante marocaine, que le Crédit populaire marocain a créé une banque en France qui a pris la dénomination : « *Al Banque Achcha'âbi Al Maghribi* » (La Banque Populaire du Maroc), implantée dans toutes les grandes villes où l'immigration marocaine est conséquente.

Logiquement les envois d'argent sont en étroite relation avec l'ancienneté de l'immigration, la durée du séjour, les tranches d'âges, la situation familiale et matrimoniale, le degré du déracinement, le niveau d'urbanisation et de scolarisation, sans oublier toutefois l'importance du salaire et de l'activité professionnelle qui reste la raison d'être des migrants dans l'exil. Mais malheureusement toutes ces données nécessaires pour mieux analyser la situation des transferts de fonds des immigrés marocains ne sont pas toujours disponibles.

4. 1. Les salaires

La différence des salaires en France par rapport à ceux pratiqués en Afrique du Nord coloniale est considérable : « *tandis que tel indigène du Port d'Agadir gagnait entre 5 et 7 Fr. par jour en 1927, 8 à 12 Fr. en 1929, son camarade émigré gagnait dans la banlieue parisienne, 7 à 8 fois plus, par fois le décuple, en travaillant aux pièces. On imagine alors quel vent de folle émigration a pu courir parmi les Soussis auxquels les recruteurs de main-d'œuvre montraient qu'un jour de travail en France suffirait à leur assurer un gain au moins égal à celui d'une semaine au Maroc* »⁽⁴⁸⁾. Si les salaires sont effectivement élevés en France, il faut par contre les relativiser étant donné le conformisme de l'auteur de ce texte, J. Ray, et la cherté

(48) J. Ray, op. cit. , p. 133. Voir aussi, Robert Sonson, « Les travailleurs nord-africains de la région parisienne », in *Cahier* n° 2, l'INED/PUF, Paris, 1943, p. 166 (pp. 162-193). A chaque fois il faut lire et comprendre « ancien franc » (100 anciens francs = 1 franc).

de la vie, sans oublier pour autant le « prix payé » (la dureté des travaux) par les travailleurs marocains qui restent constamment dans le bas de l'échelle sociale, dans des conditions souvent déplorables. Ajoutons à cela que les Marocains sont largement sous-payés et J. Ray ne peut que reconnaître ce fait lorsqu'elle écrit : « *le Marocain n'est généralement que manœuvre (...) son salaire est le plus bas dans l'échelle des salaires et il ne touche pas d'allocations familiales* »⁽⁴⁹⁾. Ce témoignage reflétant la situation des années 1936-1937, concorde bien avec d'autres documents confirmant que cette situation n'a guère changé même pendant la décolonisation. Ce problème renvoie aux « statuts des coloniaux » ainsi qu'à la perception et la représentation de l'opinion publique ayant des préjugés généralement négatifs sur la main-d'œuvre nord-africaine.

D'après une note de 1964, les Houillères du NPDC établissent les salaires des ouvriers marocains mutés au groupe de Lens-Liévin, et nous livrent les données suivantes⁽⁵⁰⁾ :

- un « mineur » marocain (n'ayant pas le statut en tant que tel) et « reconnu » en tant que manœuvre de catégorie 2, touchait en octobre 1964 : entre 20,41 et 24,70 francs par jour, selon l'ancienneté et le travail tel qu'un « ouvrier fond » ou « ouvrier jour ».

- un ouvrier marocain « reconnu » en tant qu'abatteur de catégorie 2 ou 4, touchait un salaire variant entre 21,10 et 33,29 francs par jour.

- et enfin un ouvrier marocain reconnu en tant que « mineur » (en terme de catégorie professionnelle et non en terme de statut qui n'est accordé qu'en 1980) de catégorie 4 touchait un salaire situé entre 28,02 et 34,61 francs par jour.

Faut-il rappeler que les mineurs marocains n'avaient pas encore obtenu le statut du mineur et par conséquent les salaires sont conditionnés par l'absence de ce statut symbole de différence discriminatoire qui n'a fait que maintenir les bas salaires et accentuer le racisme entre ouvriers. D'autre part, les rémunérations sont différenciées selon le travail de fond ou celui de jour. Les mineurs marocains travaillent majoritairement au fond, à l'abattage notamment et, pendant longtemps, ils étaient recrutés d'après des contrats à durée déterminée, renouvelés jusqu'en 1980, l'année où les Houillères finissent par leur reconnaître le statut du mineur. C'est pourquoi l'acquisition de l'ancienneté marocaine a été conditionnée et contrariée, et ce durant toutes les années d'avant 1980, par des mesures d'embauche discriminant le mineur marocain qui ne peut capitaliser une ancienneté conséquente puisque cette dernière est gommée à chaque nouveau contrat. Après la

(49) J. Ray, op. cit. , p. 150.

(50) Note du 17 septembre 1964, de la direction des Houillères BNPDC au groupe de Lens, dossier D 5 166, CHML.

reconnaissance du statut du mineur et les contrats à durée indéterminée, nous assistons à l'évolution sensible de l'ancienneté des mineurs marocains dont les salaires ne peuvent qu'évoluer (sur le papier au moins). Pourtant, cette évolution sensible liée à l'ancienneté et au nouveau statut, n'est pas suffisante pour permettre de bénéficier de certaines mesures et droits offerts aux autres mineurs européens ou français après la fermeture des derniers puits miniers. Autrement dit, ces mineurs marocains sont exclus de certains droits sociaux sous prétexte que ces derniers n'ont pas la nationalité française ou encore il n'existe pas de « convention favorable » leur permettant de bénéficier des droits en question.

4. 2. L'argent de l'immigration et son impact sur le milieu d'origine

D'après le témoignage de J. Ray qui a pu reconstituer le budget type d'un simple ouvrier en 1936 : « *le Soussi ne dépensait pas plus que la moitié de son salaire qui peut atteindre annuellement 11 000 à 12 000 francs. Il mettait donc de côté au moins 500 francs par mois* »⁽⁵¹⁾. R. Manneville⁽⁵²⁾, qui a consulté le relevé des cahiers concernant les mandats envoyés lors du passage des Marocains rapatriés depuis Marseille (en 1939-1940) et qui nous donne les chiffres suivants pour les économies provenant des activités industrielles et minières : sur un effectif de 1 429 personnes, le montant des mandats s'élève à 415 826 francs, représentant une moyenne (par travailleur et par mois) de plus de 800 francs, soit presque le double des économies d'un Marocain travaillant dans l'agriculture.

Quant au Rapport de P. Laroque et F. Ollive, il note que « *près de 120 millions de francs sont venus de France en Algérie en 1937, et 6 millions et demi dans le Sud du Maroc* »⁽⁵³⁾. Cette importance de l'argent provenant de l'immigration algérienne s'explique en premier lieu par la prédominance de cette dernière, sur le plan quantitatif, par rapport aux travailleurs marocains. Pourtant, il faut prendre en compte le fait que les chiffres signalés ici ne font état que des envois par mandats postaux, auxquels il faut ajouter des sommes considérables que les ouvriers rapportent avec eux à leur retour ou envoient à leurs familles par des intermédiaires de confiance.

Même si les indications varient considérablement suivant les auteurs et les circonstances socio-économiques et professionnelles concernant l'argent des immigrés, on peut observer les attaches, encore solides, des Marocains avec le pays. En l'occurrence ceux originaires du Sous qui ne se détachent guère du monde

(51) J. Ray, op. cit., p. 291.

(52) Roger Manneville, « Avec les travailleurs marocains en France, 1939-1940 », op. cit., p. 38 et 44.

(A noter que plusieurs centaines de Marocains ont pu effectuer leurs opérations postales par leurs employeurs, hors du contrôle du chef de détachement. Ce qui fait que tout l'argent envoyé au Maroc ne figure pas dans les données présentées).

(53) Le Rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit, p. 276.

familial et rural, conservant ainsi des liens sociaux demeurant indispensables pour l'équilibre socio-psychologique qui a tendance à s'enraciner et se déraciner tant que l'exil dure dans l'immigration, sachant tout de même que les migrants s'efforcent de reproduire le même mode de vie socioculturelle: c'est une façon de se protéger des effets de l'immigration dans une société de consommation très urbanisée qui les « agresse » quotidiennement.

L'objectif primordial de tout projet migratoire, à court et à moyen terme, c'est avant tout, d'économiser le maximum d'argent pour acheter des troupeaux et/ou la terre (spoliée par les colonisateurs) symbolisant une revanche contre la « dépaysement » amorcée et causée essentiellement par la violence coloniale. Mais la conjoncture économique défavorable depuis l'entre-deux-guerres tend à engendrer un relâchement des liens sociaux : l'inflation, la force de l'habitude dans le milieu immigré et l'enracinement ne font que reporter le projet migratoire initial de l'immigré (le retour devenant un mythe), vivant sur l'illusion du provisoire qui ne fait que durer.

L'immigré marocain dans ces conditions, ne fait que « courir derrière » l'argent, « la monnaie », « l'argent liquide » et « le salaire » qui le fait « naître-vivre » et qui « légitime », en quelque sorte, sa présence et son existence en France : les bulletins de salaires demandés par l'administration ou par les bailleurs pour trouver un « logement pauvre », et les divers services sociaux ou autres sont toujours là pour lui rappeler sans cesse l'importance capitale d'un salaire, seul moyen pour prouver que l'immigré concerné n'a pas « volé » pour vivre « correctement », et a « bien gagné » sa vie en travaillant péniblement.

Autre conséquence de l'émigration ainsi que de l'argent de l'immigration : l'économie même des pays exportateurs de main-d'oeuvre risque au surplus de souffrir d'un excès des départs migratoires largement alimentés par l'argent provenant de l'exil. En effet, P. Laroque et F. Ollive ont eu raison d'écrire qu'il est « fâcheux de constater dans certaines régions un abandon de la terre du fait, soit de l'insuffisance du nombre des hommes valides restant au pays, soit de la tendance très naturelle manifestée par les familles à vivre exclusivement des ressources apportées du dehors »⁽⁵⁴⁾. Autrement dit, on assiste à un nombre important de familles restées au bled devenant indépendantes et vivant uniquement sur l'argent des migrations : dans certains villages situés au Sud marocain, notamment au Sous ou encore au Nord marocain, particulièrement au Rif, il ne restent que les femmes, les enfants et les personnes âgées, tandis que les hommes actifs prolongent leur absence dans l'immigration.

(54) Le Rapport de P. Laroque et F. Ollive, op. cit. , p. 277.

En 1949, ce sont 38 411 188 francs qui ont été transférés par mandat dans la région du Sous, lit-on dans une enquête de De Laporte De Vaux⁽⁵⁵⁾. La même année, « *les mineurs des houillères du Nord et du Pas-de-Calais dont le nombre [est de] 1 500 Marocains ont adressé par l'intermédiaire du Service Social : 73 371 631 francs au Maroc. Si l'on tient compte du fait que (...) des mineurs effectuaient eux-mêmes leurs opérations postales, on peut estimer le montant total des sommes envoyées à près de cent millions* »⁽⁵⁶⁾. Certes, ces sommes économisées et envoyées au Maroc sont importantes voire considérables. Mais il s'agit ici des travailleurs relativement « privilégiés » dans la mesure où il s'agit des mineurs logés chez l'employeur. Les autres ouvriers, qui représentent une grande majorité, n'ont pas eu les mêmes avantages de logement, ce qui permet donc de relativiser et d'interpréter ces chiffres avec une grande prudence.

D'après l'analyse d'un « relevé des mandats expédiés du 16 au 30 juin 1951, par les travailleurs nord-africains du département du Nord, au profit de personnes résidant en Algérie et au Maroc »⁽⁵⁷⁾, on obtient les données chiffrées qu'on peut résumer par le tableau suivant :

Relevé des mandats envoyés depuis le département du Nord en Algérie et au Maroc (montant en franc)

Algérie			Maroc		
Nombre de migrants	montant	moyenne	Nombre	montant	Moyenne
1 758	23929937	13 612	249	3054390	12 266

A lire ce tableau, on remarque que les Algériens ont envoyé plus d'argent que les Marocains ; comme on l'a mentionné auparavant, cela peut s'expliquer par le fait que l'immigration algérienne est plus importante sur le plan quantitatif, ce qui peut augmenter la moyenne des transferts qui atteint 13 612 francs, alors que cette moyenne n'est que de 12 266 francs pour les travailleurs marocains. Une autre

(55) Enquête menée par De Laporte De Vaux, « L'émigration des Soussis », 1949, CHEAM : voir surtout les données statistiques annexées par l'auteur vers la fin de son rapport (annexes non paginées, voir la troisième feuille).

(56) P. Devillars, compte-rendu de 1952, op. cit. , p. 23.

(57) Note de la direction des Affaires sociales du département du Nord à la Commission consultative nationale pour l'étude des questions nord-africaines, en date du 13 juillet 1951, p. 35 : archives du Quai d'Orsay, M-52-2-V. 186. A noter que cette même note mentionne que sept Tunisiens ont envoyé 16 500 francs seulement.

donnée doit être prise en considération, il ne s'agit pas du même échantillon comparé : le nombre d'Algériens (1 758 personnes) est multiplié par sept (exactement 7,060) par rapport aux Marocains (249 personnes uniquement), mais ce déséquilibre quantitatif constaté ne peut en aucun cas nous empêcher de dire que cette comparaison demeure valable sociologiquement et scientifiquement parlant.

Nous disposons des statistiques précieuses concernant des sommes envoyées au Maroc (durant la période 1948-1950) : déposées à la Caisse d'Epargne ou échangées à Bordeaux au moment des embarquements par l'intermédiaire du Service social marocain⁽⁵⁸⁾ auprès des Houillères nationales NPDC :

***Les revenus transférés
des mineurs marocains du NPDC***

Années	Sommes envoyées au Maroc
1948	21 305 735
1949	84 870 739
1950	32 816 600
Total: 1948-1950	138 993 074

Ce sont des sommes d'argent beaucoup plus importantes, atteignant jusqu'à 138 993 074 francs entre 1948 et 1950, soit plus de 4 633 102 francs par an. Encore faut-il savoir que cette moyenne ne peut être que plus élevée si nous prenons en considération que les chiffres de l'année 1950 ne portent que sur cinq mois (de janvier à mai). Pourtant, il est difficile d'analyser correctement ces données chiffrées dans la mesure où nous ne disposons pas des effectifs exacts des mineurs marocains concernés par ces transferts d'argent au Maroc et notamment au Sud qui risque de se confondre avec Sous, comme région : cette dernière qui monopolisent une grande majorité des mineurs marocains du BNPDC. Ces sommes contrôlées entre 1948 et 1950 ne représentent d'ailleurs qu'une partie de celles envoyées au Maroc car plusieurs ouvriers marocains ont fait des opérations postales en dehors du Service social.

Fort heureusement, nous avons des chiffres précis qui concernent 269 mineurs marocains du NPDC (Camp de Flines n° 1 et groupe des Houillères de Douai), comptabilisés et envoyés par mandats en 1948⁽⁵⁹⁾ (en francs) :

(58) Rapport de François D'Achon, CHML, op. cit. , (Voir les données annexées de ce rapport et surtout l'annexe n° 6 et n° 6 suite/bis : pages non numérotées).

25 ouvriers ont envoyé moins de	5000 francs
35 ouvriers ont envoyé plus de	5000
33 -	10 000
10 -	15 000
10 -	20 000
99 -	25 000
08 -	30 000
14 -	35 000
08 -	40 000
11 -	45 000
05 -	50 000
06 -	55 000
05 -	60 000
Total : 269 Marocains	395 000

L'analyse de ce tableau nous permet de dire que 269 personnes ont pu envoyer une somme de 395 000 francs en 1948, représentant une moyenne de 1 468 francs environ par personne et par an. Il s'agit certainement des sommes économisées par ces ouvriers dans des conditions très difficiles et au détriment de leur santé.

Si l'on en croit Pierre Garcette, « au bout de 18 mois, la durée minimale d'un contrat, les mineurs marocains économisaient environ 20 000 francs dans les années 1965-1970 »⁽⁶⁰⁾. Même si ses chiffres sont un peu exagérés pour des raisons fantasmatiques, ils restent néanmoins approximatifs et diminuent en fonction de l'ancienneté et le déracinement de l'immigré concerné. D'autant que le mariage et la présence des femmes et des enfants⁽⁶¹⁾ réduit largement les économies et par conséquent les envois d'argent au pays, ce qui est le cas de figure de beaucoup de Marocains optant pour le regroupement familial après 1974.

Les indications qui concernent les revenus de l'immigration varient considérablement selon les auteurs et la conjoncture socio-économique. Ceci dit, l'importance des transferts des revenus de l'immigration nous renseigne aussi sur le degré de la solidarité normative et les attaches encore solides des Marocains du

(59) Rapport de François D'Achon, CHML, p. 11.

(60) *Revue de presse HBNPC*, n° 65 du 30 octobre 1987.

(61) L'analyse d'un document conservé aux archives du CHML (note de la direction générale des Houillères du bassin NPDC, n° 100/n, en date du 28 octobre 1987, Douai, dossier n° 55 W38, intitulé « mouvement des ouvriers marocains ») nous permet d'avoir les renseignements précieux suivants : en 1987, sur 2 724 mineurs Marocains nés entre 1929 et 1961, nous avons 889 personnes célibataires et 1 835 qui sont mariés (soit 67 % environ) et ayant 6 438 enfants. La répartition de l'ensemble de l'effectif marocain selon l'ancienneté est la suivante :

- entre 3 et 9 ans : 147 Marocains,
- entre 10 et 14 ans : 1 977,
- au-dessus de 15 ans : 600.

grand Sud avec leur pays d'origine. D'un autre côté, on pose la question des stratégies ou les projets renvoyant à l'utilisation des revenus de l'immigration.

« L'investissement » ou plutôt l'utilisation de « l'argent de l'immigration » renvoie d'abord à la question du projet migratoire initial à court et moyen terme. Ce projet consiste, par exemple, à acheter des vaches ou un lot de terre, symbolisant une revanche socio-psychologique contre les terres expropriées durant la colonisation, et non pas une question de « prestige » comme l'interprète R. Montagne, qui est largement impliqué dans le projet colonial en tant que théoricien et idéologue de choix.

Quoi qu'il en soit, la conjoncture économique d'après-guerres conjuguée aux effets de l'immigration ont engendré un relâchement des liens sociaux. De fait, la force de l'habitude solidement ancrée dans une société de consommation très urbanisée comme la France, le déracinement et l'inflation ne font que reporter le projet migratoire initial. Dans ce contexte, la vie de l'immigré dans l'exil ne peut que se prolonger, il ne cesse de courir derrière « l'argent » jusqu'à l'obsession, à tel point que son existence même peut se résumer à une course contre la montre pour atteindre un seul objectif : « gagner l'argent liquide » et avoir « la monnaie » à travers un « salaire fixe ». C'est la seule façon qui lui permet de légitimer sa présence et sa condition en tant qu'immigré dans la métropole.

R. Montagne n'a pas hésité à écrire que « *le temps (...) de l'indépendance passé, le règne de l'argent s'est imposé* »⁽⁶²⁾ à jamais. En effet, la paupérisation structurelle conjuguée à l'impact de la violence coloniale ont poussé des milliers de *fellahs* à chercher des revenus là où ils sont. Cette violence coloniale a fait de l'immigré marocain un simple manœuvre déraciné à la recherche continue d'un salaire fixe. L. Talha mentionne à juste titre que c'est effectivement « *la violence militaire [qui] fut la véritable école d'apprentissage de la discipline salariale, et à ce titre, l'agent d'intégration au salariat métropolitain* »⁽⁶³⁾, un salariat qui joue le rôle de « l'armée de réserve du capital » par excellence. Si le rôle de cette « armée de réserve » marocaine était presque marginal durant la période coloniale, ce n'est plus le cas pendant la période post-coloniale. La preuve en est la convention de main-d'œuvre signée par la France et le Maroc le 1er juin 1963, qui a consolidé l'intégration définitive de l'immigration marocaine dans les rapports capitalistes.

Depuis les années 1970-1980, les revenus de l'immigration marocaine avoisinent ou dépassent, selon les circonstances conjoncturelles, les revenus provenant des phosphates qui constituent pour le Maroc, et de loin, le premier poste des exportations permettant ainsi de maintenir l'équilibre fragile de la balance commerciale et économique du pays.

(62) R. Montagne (sous la direction de), *La naissance du prolétariat marocain*, Ed. Peyronnet et Cie, 1950-1951, p. 107 (291 p.). A noter que l'année de la publication de cet ouvrage n'est pas mentionnée, et comme l'enquête collective s'est déroulée entre 1948 et 1950, on suppose que la publication (du rapport final) est faite vers la fin de l'année 1950 ou au début de l'année 1951.

(63) L. Talha, *Le salariat immigré*, op. cit., p. 77.

Les revenus de l'immigration sont investis généralement dans la construction, la rénovation ou la réparation d'une maison, l'achat d'une parcelle de terre, l'agrandissement d'une exploitation familiale, etc. Mais le plus important à nos yeux, c'est de remarquer l'introduction dans les campagnes des produits de consommation utilisés dans les villes (postes de radios, téléviseurs avec des antennes paraboliques, jeux éducatifs pour enfants, téléphones portables, etc.). Les placements sont caractérisés par l'aspect spéculatif au détriment de l'aspect productif. Parfois on assiste à des dépenses de « prestige », qu'on peut interpréter comme une revanche sociale, ou pour combler les frustrations socio- psychologiques. Cela engendre et provoque, à moyen et à long terme, la reproduction de l'immigration. Ce qui a créé un déséquilibre évident sur le plan sociodémographique (faible natalité et féminisation de certaines régions comme le Rif ou le Sous), mais aussi sur le plan écologique et agricole, car il n'y a plus de main-d'œuvre active masculine pour travailler la terre.

La découverte du salaire en argent apparaît comme le moteur et la motivation principale de toutes les formes de migrations économiques. A travers « l'argent », tous les opprimés et les damnés de la terre veulent récupérer un statut social qu'ils ont perdu ou qu'ils n'ont jamais eu. Pour gagner de « l'argent liquide », il faut absolument vendre le seul capital possible, vendre la seule marchandise que l'immigré possède, à savoir sa force de travail. « L'argent liquide » ici est le moyen irrévocable de la destruction des rapports sociaux, il est l'instrument central dans l'intégration de l'immigration au salariat international. En un seul mot, c'est « l'agent universel » de la reproduction sociale et économique de l'immigration dans un contexte de plus en plus mondialisé.

Pour clore ce chapitre, il faut insister sur le caractère des départs migratoires et l'origine géographique qui se résume exclusivement au Sud marocain et notamment les régions du grand Sous où les populations « Chleuh » sont les plus initiées et les plus évoluées socialement pour pratiquer l'émigration/l'immigration avant même la colonisation du Maroc.

Pour terminer cette deuxième partie, nous retenons le fait que les départs migratoires dans le NPDC ont été institutionnalisés depuis le grand Sud marocain, pour des raisons colonialistes d'abord, instrumentalisant l'émigration comme moyen sûr pour disloquer et déstructurer les rapports sociaux d'une région qui a fortement résisté aux colonisateurs et qui n'est « pacifiée » en fin de compte que vers les années 1934-1936. La particularité de la migration minière marocaine du NPDC réside dans le fait que la majorité écrasante de ces mineurs marocains sont obligés de passer par F. Mora qui a opté pour une émigration nominative dont la sélection rigoureuse et humiliante est opérée sur le terrain du Sud marocain. Cette migration représente une gestion atypique qui a toujours servi comme modèle systématique pour le Maroc colonial et post-colonial, tentant de contrôler et surveiller -les migrants- mineurs marocains du BNPDC qui ont été l'objet des discriminations les plus diverses : socialement, économiquement, politiquement et syndicalement.

Trajectoires et itinéraires migratoires

Dans cette dernière partie, nous nous contentons d'abord de laisser la parole aux mineurs marocains du BNPDC, pour que ces derniers puissent tracer eux-mêmes leur propre histoire, leur propre itinéraire, témoignant ainsi de leur expérience migratoire en faisant appel à leur mémoire. Cette mémoire qui reste encore fertile pour certains⁽¹⁾ mais pour d'autres, elle est défaillante pour des raisons renvoyant à une vieillesse de plus en plus précoce dans l'exil, mais aussi et surtout pour une raison renvoyant au non-dit qui relève des événements qui n'ont pas encore droit de cité, des interdits et des « secrets de famille » refoulés dans l'inconscient d'une mémoire sélective dans certains cas. L'entretien réalisé auprès de Beja⁽²⁾ nous confirme ainsi les limites de l'histoire orale qu'il faut absolument comparer et confronter avec d'autres témoignages ainsi que des sources écrites afin de reconstruire une réalité sociohistorique acceptable par la recherche scientifique. Mais malheureusement, parfois il est très difficile de comparer ces sources orales dans la mesure où les sources écrites font défaut ; pourtant ces sources orales peuvent parfaitement combler certaines lacunes et restent des documents exploitables sociologiquement pour écrire l'histoire sociale.

Mais avant de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas, puis de faire les commentaires et les analyses qui s'imposent, il est impératif de présenter les circonstances des témoignages de ceux que nous avons rencontrés et interviewés les uns après les autres .

(1) Cf. L'entretien de l'Haj : voir chapitre V.

(2) Faux nom, voir chapitre VI.

Chapitre V

Des immigrés apolitiques. Où comment Fabrique-t-on des ouvriers sans conscience de classe ouvrière

La caractéristique fondamentale de ces immigrés/ ouvriers, anciens mineurs marocains, habitant toujours le BNPDC, est leur passivité presque totale sur le plan syndical et politique (l'exemple flagrant est celui de notre enquêté que nous avons nommé Ahmed), et ce, malgré leur séjour prolongé dans l'immigration, malgré les discriminations les plus diverses et les plus criantes dont ils font l'objet, qu'ils soient dans la rue ou dans la mine. La réussite relative de certains immigrés enquêtés (l'exemple de l'Haj), n'a pas empêché ces immigrés d'avoir une santé très fragile voire fragilisée par la dureté du travail au fond des mines (maladies respiratoires pour certains, diabète ou cancers pour d'autres, etc.). D'autres immigrés souffrent de l'instabilité sociale, psychologique et professionnelle (l'exemple de Hassani).

1. La figure d'un immigré « instable » : Hassani

Nous avons rencontré notre enquêté que nous nommons, pour des raisons déontologiques et éthiques, « Hassani ». C'est par l'intermédiaire de son ami (que nous appellerons l'Haj le moment venu, et que nous avons interviewé plus longuement, comme nous le verrons plus loin dans le texte) que nous avons pu le rencontrer dans la mosquée de Raimés, située dans une cité minière, à 50 Kms de Lille, largement fréquentée par les Marocains : ce lieu symbolique est la seule façon à nos yeux capable de gagner sa confiance pour qu'il puisse se libérer et nous raconter sa vie migratoire. Hassani est un Marocain dont la santé physique est jugée par lui même « assez bonne », d'autant plus qu'il est grand et bien conservé par rapport aux autres anciens mineurs, mais paradoxalement il a du mal à se souvenir de quelques dates ou événements importants. Mais les apparences sont trompeuses étant donné que notre enquêté souffre de troubles psychologiques qui sont difficiles à cerner et nous préférons ne pas entrer dans les détails de ce sujet, puisque c'était sa demande et nous devons absolument la respecter. Nous avons essayé de lui expliquer notre projet, en arabe, afin qu'il puisse cerner l'enjeu et la pertinence de son témoignage qui a duré une quarantaine de minutes et dont voici les extraits les plus significatifs transcrits de l'arabe en français le jour même de l'entretien, à savoir le 29 décembre 2004.

Une adolescence confisquée. Ou la migration obsessionnelle dès 15 ans

« Je suis né à Marrakech en 1949 et en 1942 selon les cas de figure qui se présentent à moi : c'est un peu compliqué mais toi tu es Marocain tu vas vite comprendre et comme tu le sais bien l'état civil n'existait pas au Maroc et les dates de naissance de cette période sont donc approximatives ; je t'expliquerai plus tard pourquoi ces deux dates sont importantes. Au Maroc ce n'est pas comparable, pas de travail, pas de loisirs pour les adolescents que nous étions, pas d'argent, rien. Au début j'ai tenté de travailler quelques années déjà en tant que adolescent avant de venir en France, j'ai travaillé quatre ans à Marrakech chez des colons, puis à Meknès et surtout à Agadir. Après j'ai entendu parlé de Mora qui recrutait des Marocains pour les mines du Nord « fi fransa » [en France⁽³⁾]. Toutes les populations habitant les régions du Sud marocain ont été au courant de Mora. Les autorités avaient utilisé les grands moyens pour diffuser l'information particulièrement dans les souks ainsi que dans les mosquées. Même les gens originaires de Sous, Tafilalet, Ouarzazate, Iznagn [Znaga] et les environs et qui avaient un travail ailleurs comme à Agadir ou à Casa [Casablanca] par exemple sont venus voir Mora pour partir travailler à fransa [en France]. Je me rappelle très bien, je me présentais à trois reprises et à chaque fois Mora me refusait en me disant que j'étais trop jeune car dans les papiers je n'avais que 15 ans ce qui correspondait approximativement et effectivement à mon âge. (...) Que faire face à cette situation compromise ? Comme il fallait partir à tout pris afin de fuir la misère, j'étais allé voir quelqu'un je connaissais et qui travaillait avec L'Makhzen⁽⁴⁾ qui acceptait généreusement de me refaire mes papiers quitte à trafiquer mon âge car Mora demandait la tranche d'âge située entre 18 et 24 ans, alors sur les papiers que je lui présentais j'avais 20 ans et cette fois-ci ça collait bien par rapport à mon physique qui était pas mal vu. (...) Voilà, c'est comme ça que j'avais gagné le droit d'émigrer pour travailler dans les mines et l'exil lointain ne pouvait que commencer. Mais avant d'en arriver là on avait passé et repassé des visites médicales, des radios, à Marrakech puis à Agadir et enfin à Ain Lborja [lieu de l'installation de l'antenne de l'ONI à Casablanca] où nous avons passé trois ou quatre jours je ne me souviens plus.

Itinéraire d'une aventure migratoire incertaine

J'ai pu faire les papiers et le passeport sans problème car Mora aidé par L'Makhzen a tout prévu et fait. Ensuite nous avons pris le bateau pour Marseille,

(3) Toutes les informations qui ne sont pas en Italique sont des notes, des précisions ou des commentaires personnels de l'auteur de cette recherche/livre.

(4) Le Makhzen est un symbole fort de l'Etat marocain, du pouvoir central : il faut comprendre « agent municipal » dans ce texte.

c'était en 1964 je crois. En arrivant à Marseille nous avons pris le train vers Paris puis nous sommes arrivés dans le Pas-de-Calais après un voyage éprouvant et très difficile à supporter durant trois ou quatre jours. (...) Pour répondre à ta question concernant ma situation professionnelle avant ma retraite misérable, j'ai travaillé d'abord dans les mines chez les Houillères nationales du Nord-Pas-de-Calais, à Lens et à Douai, pendant 4 ans puis durant 7 ans à Saint-Amand-les-Eaux en tant que simple ouvrier [manutentionnaire] puis j'ai travaillé aussi dans diverses sociétés à Tourcoing, Roubaix, Lille et Valenciennes [toutes les villes citées sont situées dans le BNPDC]. Vers la fin en approchant la retraite j'ai réalisé que ma vie professionnelle représentait beaucoup de coupures et se résumait aux travaux manuels ne demandant pas de qualification quelconque ce n'est plus pareil maintenant on demande un savoir-faire intellectuel, il faut comprendre les ordinateurs Inte...rnet [pour dire Internet : nous l'avons aidé à trouver le mot qu'il n'arrive pas prononcer et à cerner]. Tout ça les jeunes que tu as vus dans la mosquée [il s'agit souvent des étudiants musulmans maghrébins ou des jeunes nés et issus de l'immigration maghrébine] savent le faire mais c'est curieux qu'ils ne trouvent pas de travail, ils ont des diplômes supérieurs aux Français quand même. Moi je crois que la France a les moyens de donner du travail à tout le monde mais c'est de la politique, s'ils [les français] ne veulent pas faire travailler nos jeunes c'est par ce qu'ils veulent dégoûter les Arabes et Musulmans pour qu'ils rentrent chez eux ».

L'expérience migratoire de Hassani est frappante : comment se fait-il que ce jeune encore adolescent à l'époque était complètement obsédé par l'émigration ? Peut-on parler d'une simple curiosité, une simple volonté de partir, un simple choix qui consiste à « tenter sa chance » en s'exilant loin de sa famille dont les attaches sont encore très fortes ? Peut-on parler d'une désillusion d'une génération déçue voire marginalisée après « l'indépendance dans l'interdépendance » ? Nous ne le saurons jamais pour le cas de notre enquêté qui a préféré garder son mutisme plein de sens. Par contre une chose est sûre, la trajectoire professionnelle de cette personne est difficile à cerner et elle se traduit par des activités renvoyant à la manutention chez plusieurs employeurs, au moins une dizaine dont il ne se souvient guère. Nous pouvons déduire que, peut-être, parce qu'il ne s'agit que des travaux dont il garde un mauvais souvenir, d'ailleurs il n'est pas à l'aise lorsque nous avons évoqué cette question avec lui, il ne nous a rien dit à propos de son expérience dans les mines et nous ne pouvons que respecter son choix et son mutisme.

2. La figure d'un immigré apolitique : l'Haj

Faut-il dire préalablement que l'Haj est un titre que la tradition musulmane donne aux personnes qui ont accompli avec « succès » le devoir de pèlerinage. Notre interviewé est un vrai Haj et nous l'appelons comme tel pour ne pas dévoiler sa véritable identité. Nous l'avons rencontré, lui aussi, dans la mosquée à travers notre ami le sociologue Omero Marongiu qui le connais très bien pour l'avoir interviewé

et travaillé avec lui dans un cadre professionnel, ce qui nous a largement facilité la tâche. Marongiu dit de lui en me le présentant, sans prendre le risque de se tromper : « *c'est le disque dur des mineurs marocains* ». Effectivement et contrairement à notre premier enquêté, que nous avons appelé Hassani, nous sommes face à une personne qui respire la joie de vivre, en l'occurrence l'Haj, qui a une expérience très riche et une mémoire très vivante et nous sommes vraiment frappé par cette mémoire qui reste très fertile car elle donne des précisions invraisemblables en se rappelant de certains détails remarquables, citant des événements avec les dates, les mois voire les jours parfois.

Notre interviewé est à l'aise, libéré pour dire sa vie sans contraintes, il a certainement l'habitude de parler d'où le fait qu'il s'exprime plus facilement en arabe ou en berbère. Notre observation participante, acquise dans le laboratoire sociologique et sur le terrain, nous renseigne pour dire que l'Haj connaît tout les milieux de la ville de Raimés, y compris les politiques à travers la mairie, comme il le dira lui même dans ce texte. Il se distingue aussi par le fait qu'il est très ouvert et proche des jeunes générations qui le respectent bien. L'entretien enregistré que nous avons réalisé auprès de l'Haj, le 27 décembre 2004, a duré deux heures et 18 minutes chez lui à Raimés, montrant le sens de l'hospitalité qui perdure à travers un verre de thé à la menthe.

La trajectoire d'une mémoire minière fertile

«Je suis né à Targua, dans la région de Taroudant en 1938 : c'est une date sur mesure pour Mora qui ne voulait recruter que des Marocains dont l'âge doit être situé entre 18 et 24 ans, alors que moi j'avais en réalité une dizaine d'années de plus environ (...). Comme tu veux, je reviendrai sur la question Mora après. Pour te parler de mes activités professionnelles avant de partir en France, il fallait savoir que j'ai exercé plusieurs « métiers » : je fabriquais des sandales pour les vendre dans les souks de la région, je travaillais en tant qu'ouvrier agricole dans une ferme pendant des années, depuis 1944, chez un colon Français qui s'appelle Msiou [pour dire Monsieur] Cla. Puis je tentais de travailler à Casablanca en 1952, je partais chez mon oncle qui travaillait comme cuisinier chez un médecin Français, nommé Docteur Sizini habitant le quartier Bourgogne mais un jour j'étais au souk avec mon oncle et le Docteur ainsi que sa femme et je voyais une personne tirant par balle sur un gawri [chrétien, européen/occidental]. C'était terrifiant et cette affaire m'avait marqué et m'avait encouragé pour revenir travailler chez Cla, mon ancien employeur, et après je travaillais aussi à Agadir comme ouvrier dans le bâtiment jusqu'à ce que Mora arrive dans la région pour recruter des travailleurs marocains pour le compte des Houillères du Nord.

Mora et la sélection humiliante des «esclaves modernes»

C'était dans les souks que, l'information concernant l'arrivée de Mora à Taroudant, s'est diffusée et propagée. Pour une première sélection des futurs ouvriers mineurs, les gens concernés devaient se faire enregistrer et pour cette raison il fallait disposer d'un papier [« attestation d'identification »] fourni par le Cheikh⁽⁵⁾ mais ce dernier ne voulait pas me donner le papier concerné, justifiant son refus en me disant « que j'étais maigre et que je ne pouvais supporter de travailler dans les mines ». Alors là, j'étais allé voir mon oncle qui était notaire à l'époque et qui devait se débrouiller pour voir un autre Cheikh qui s'appelle Mousa et qui m'avait délivré le papier en question. C'était à partir de là que toute mon histoire qui concernait le recrutement commence, je te rappelle que le Cheikh Mousa me cautionnait en mentionnant dans le papier que j'étais domicilié à Timinoun [village voisin de Targua situé dans la région de Taroudant].

Je présentais ce papier/attestation à Mora qui m'avait laissé entrer dans un grand « l'courri » [mot prononcé tel quel pour dire écurie] réservé pour les animaux, où j'ai été impressionné par cinq rangées gigantesques, chacune est composée de 150 à 200 personnes voire plus, en tout 1000 Marocains environ attendaient la première prospection et la visite de Mora, c'était en 1962. Je me rappelle très bien de ce jour où nous avons attendu des heures et des heures pour voir enfin Mora accompagné de deux « gwar » [pluriel de gawri : terme expliqué précédemment] et un Marocain arabe travaillant avec l'Maghzen tenant le tampon et l'assistant dans les démarches administratives et la traduction [l'interprétariat]. Mora passait devant les rangées et fixait avec son regard de renard les hommes sans dire un mot, désignant par un geste les personnes qui l'intéressaient et à ce moment là le Marocain arabe qui l'assistait mettait le tampon de couleur vert sur la cage thoracique des personnes concernées et admises alors que le tampon rouge était réservé aux personnes non sélectionnées. Ces gens refusés par Mora et qui devaient sortir de « l'courri » vivaient une grande frustration dans la mesure où ils avaient perdu beaucoup de temps pour rien, certains, même s'ils sont originaires de la région, avaient un travail ailleurs (Agadir, Casablanca) et ils venaient dans l'espoir de se faire embaucher par Mora. (...). Mais finalement ils ne sont venus que pour être humiliés et frustrés.

Toujours est-il que les Marocains tamponnés en vert avaient droit à une première visite de la part d'une dame médecin, mince, qui était la femme de Mora, en tout cas elle vivait avec lui. En suite, après un questionnaire global sur les

(5) Le Cheikh est « le chef d'une tribu » à l'origine, dans les sociétés arabo-musulmanes, souvent il s'agit d'un notable du village. C'est un agent qui connaît toutes les populations jouant l'intermédiaire entre ces dernières et le Caïd ou le gouverneur et/ou la municipalité. Son rôle premier est de donner toutes les informations utiles pour l'identification des habitants.

activités exercées au Maroc, nous devions aller par cinq personnes dans une pièce séparée pour une autre visite générale et plus sévère celle-là où tout le corps nu est ausculté minutieusement : la tension, le poids, la taille générale, la longueur, la largeur, les dents aussi, et même la cage thoracique est mesurée au millimètre près. A ce stade beaucoup de Marocains ont été refusés et ceux qui ont été sélectionnés à nouveau ont eu le droit d'aller à Agadir pour faire des radios. C'était trop on se perdait dans les visites, les visites et les radios, les prises de sang et de l'urine, on n'était pas habitué à ça et c'est la première fois qu'on nous fait ce genre d'analyse, de visite, de radio (...). On nous disait que c'était bien le prix à payer pour aller travailler et voir Fransa. Quant nous en avons fini avec ces visites et tout ça, on nous a informé que le résultat final devrait être envoyé à Taroudant.

L'histoire d'un départ monnayé

L'attente du résultat et d'une éventuelle convocation était l'objet de multiples spéculations de la part des gens qui s'en occupaient. C'était un « gawri fransaoui » [chrétien français] qui s'appelait Monsieur Trio qui avait la liste des personnes admises définitivement et qui s'occupait également de la distribution des convocations. Mais Monsieur Trio ne voulait pas me donner le résultat et il fallait lui donner cinq cent francs (500 francs) pour qu'il me donne le résultat et heureusement j'étais le premier dans cette liste car mon nom commence par la lettre « A ». 500 francs à l'époque c'est beaucoup d'argent et si tu calcules le nombre de personnes cela représente une fortune (...) d'autant que ce n'était pas terminé car Trio nous apprenait que nous étions dans l'obligation de lui fournir des papiers et 160 francs rien que pour le timbre du passeport en attendant les convocations officielles signées par Mora. Comment pouvait-on trouver cette somme d'argent alors que je n'avais rien et toutes mes économies sont parties déjà ? J'étais dans l'obligation de partir travailler dans un chantier pendant presque un mois et là j'apprenais que les convocations de Mora étaient envoyées et arrivées, ce qui m'avait obligé de revenir à Taroudant car j'avais peur qu'on spéculé encore au travers de cette convocation qui reste la seule attestation officielle prouvant que je suis recruté par Mora.

J'attendais les facteurs comme le messie en vain, finalement j'étais allé voir le premier facteur, qui s'appelle Ali Ouballa, qui m'avait rassuré en me disant qu'il avait bien vu mon nom et que je faisais partie des personnes convoquées, or le second facteur qui se prénomme Belaïd m'avait dit qu'il n'avait pas vu de convocation portant mon nom. Je devenais fou, j'étais allé voir mon oncle le notaire qui connaissait bien Monsieur Trio qui enfin de compte me délivrait une autre convocation alors que la mienne était vendue certainement à quelqu'un d'autre qui n'avait passé aucune étape sélective. L'essentiel à dire ici est que Monsieur Trio m'avait donné un rendez-vous pour mercredi de la semaine suivante afin que je lui rapporte des papiers et les 160 francs pour le passeport, ce que je faisais comme convenu et le passeport tant attendu finissait par voir le jour.

Et le départ vers Fransa était fixé et prévu pour le mercredi suivant à 8 heures du matin depuis l'aéroport d'Agadir, c'était vers la fin du mois de mai de l'année 1962, on a payé encore 160 francs, par personne, pour le transport. En arrivant à Agadir, on découvrait une masse humaine immense : il fallait cinq avions et onze bus pour que ce monde soit acheminé vers Casablanca afin de prendre le bateau vers Marseille, moi personnellement j'avais pris place dans un bus car il n'y avait plus de place dans l'avion. Nous avons attendu 24 heures dans le port de Casablanca avant de prendre le bateau, c'était long pour les impatients, et en plus on nous mettait avec des animaux, je t'assure c'était la réalité, on était avec des vaches et les personnes de service à l'intérieur de ce bateau étaient tous des Africains noirs. On dormait dans des paillasses en haut et il y avait des vaches en bas, je me souviens bien encore quand ma main dépassait l'espace réservé à la paillasse elle touchait des vaches qui me « caressaient ». Il faut dire aussi que dans ce bateau, au niveau de la première et la seconde classe il y avait beaucoup de juifs⁽⁶⁾ du Maroc partant pour Israël via fransa, je connaissais bien certains parmi eux car il s'agissait des gens qui habitaient à Taroudant.

En arrivant à Marseille nous avons attendu toute une journée pour prendre le train du soir (vers 19 heures) qui nous transportait jusqu'à Paris où nous sommes arrivés à l'aube. Depuis Paris un autre et dernier voyage nous attendait par bus pour arriver enfin à Ainitar où on nous répartissait vers d'autres lieux inconnus pour nous à l'époque, certains Marocains étaient acheminés vers Douai, d'autres à Valenciennes ou à Lens et moi j'étais implanté à Liévin dans la cité Como regroupant

(6) Cette information est exacte et vérifiée, les Juifs du Maroc représentaient un véritable réservoir en tant qu'immigration de peuplement pour Israël pour des raisons politiques, idéologiques et économiques, depuis 1948. La propagande sioniste a tout fait pour créer une psychose collective insécuritaire (invention et manipulation des événements de toutes pièces, comme le fait d'incendier les synagogues, par exemple, et les faire passer comme attentats organisés par les musulmans contre les juifs) poussant et encourageant les populations juives installées au Maroc depuis des décennies à prendre le chemin de l'exil. En 1952, les statistiques officielles israéliennes et marocaines font état de plus de 200 000 juifs du Maroc, en 2002 il n'en reste que 4 000 (environ) au Maroc. L'écrasante majorité de ces juifs s'est implantée à Israël et pour ne pas choquer l'opinion marocaine et arabo-musulmane largement défavorable à l'immigration juive pour renforcer Israël, les Juifs du Maroc transitaient par Marseille où ils se regroupaient dans le camp d'Aréna en attendant, parfois des mois, des vols les transportant vers « la terre promise ». Pour faire le point et comprendre cette question juive complexe, nous renvoyons les lecteurs aux trois chapitres consacrés aux Juifs du Maroc : dans notre thèse inédite et précitée, 2002. Voir aussi notre article publié : Elkbit Atouf, « Une communauté prolétaire : Les juifs marocains de Saint-Fons, 1919-1946 », in *Revue Archives juives*, n° 36/2, 2^e semestre 2003, pp. 121-130. Et enfin, Elkbit Atouf, « Migrations juives du Maroc » in *Le journal hebdomadaire*, n° 59, du 30 mars au 5 avril 2002 (première partie) ; E. Atouf, « Migrations juives du Maroc », in *Le journal hebdomadaire*, n° 60, du 6-12 avril 2002 (deuxième partie) ; E. Atouf, « Migrations juives du Maroc », in *Le journal hebdomadaire*, n° 61, du 13-19 avril 2002 (troisième partie).

pas moins de 800 Marocains. Nous étions 7 personnes dans la même « maison » comprenant 3 pièces plus la cuisine, je me rappelle encore de l'adresse, c'était 7 rue F, normalement ce n'était prévu que pour 6 Marocains et chaque chambre était réservée pour deux personnes, mais nous on voulait rester ensemble entre amis.

Un quart de siècle au fond des mines (1962-1987)

J'étais toujours un mineur abatteur, comme l'indique mes bulletins de salaire où c'est marqué « abattage », après trois mois de travail dans les mines, les Houillères m'avaient accordé le « statut du mineur » abatteur de fond de catégorie 2 puis mineur abatteur de fond de catégorie 4. J'ai travaillé à Liévin puis j'ai passé 6 ans dans la fosse 5 à Lens jusqu'à sa fermeture définitive et ensuite on nous a ramené pour travailler à Valenciennes. Mais moi et un autre Marocain qui s'appelle Mbarek, nous avons refusé d'aller travailler et vivre à Défriche. Nous avons demandé d'aller travailler ailleurs sinon qu'on nous donne notre solde et point final, car pour nous deux il n'était pas question de travailler à Défriche. Dans ce contexte c'était Mora qui intervenait pour venir nous chercher et nous ramener à la cité Sabatier à Raimés où je travaillais dans la fosse Sabatier jusqu'à sa fermeture et après je travaillais à la fosse Wallers jusqu'à sa fermeture également en 1987. Pendant toute cette période j'ai toujours travaillé dans les fosses au fond, à part trois années durant lesquelles j'ai passé le permis pour conduire le train menant à Wallers. C'était encore Mora, avec l'accord de notre ingénieur, qui était venu me chercher depuis Sabatier avec 15 autres pour intégrer l'école, Fosse 21 à Arles puis Fosse 23 à Lens : il s'agissait de former des mineurs conduisant les trains, sur 16 personnes qui avaient participé à ce stage de formation, nous n'étions que deux personnes finalement à avoir le permis de conduire qui concerne le train de Wallers.

«Les grévistes (...) voulaient tuer ce Marocain»

En vérité ce sont les gens qui fréquentaient lagwar, ils sortaient et mangeaient avec eux, et en plus ils buvaient ... [terme en arabe renvoyant à l'alcool], ce sont ces Marocains qui déclenchaient cette grève. Ils venaient nous voir dans les fosses pour désigner 5 personnes représentant chaque fosse. Moi j'ai été contre cette grève, j'ai entendu dire beaucoup de choses sur cette grève mais moi je dis que notre gouvernement n'avait rien dit à propos du déclenchement de la grève, et la position du Consulat du Maroc consistait à dire : si les Français optaient pour le travail les Marocains que nous sommes devrions travailler aussi et si les Français optaient pour la grève, alors là nous devrions faire de même. Sur cette grève de 1987, le Consulat [marocain] nous disait de rentrer chez nous et moi c'était ce que je faisais. Mais le problème résidait dans le fait que les grévistes tentaient de me kidnapper en me cherchant par tout. D'ailleurs les grévistes marocains avaient réussi à kidnapper un Marocain qui s'appelle Mbarek [originaire de Marrakech] qui travaillait à Douai et

qu'ils avaient ramené dans une forêt un certain temps puis dans une maison à Wallers. Sa famille n'avait pas de nouvelles de lui pendant 5 ou 6 jours, c'était vraiment sérieux car ils voulaient le tuer dans la mesure où ce Marocain était avec la CFDT [simple adhérent] contre la grève.

En général et surtout au début, les Marocains grévistes étaient contre la fermeture des puits miniers, puis ils centraient les revendications sur les problèmes de la retraite car personnes n'avaient 55 ans pour avoir une retraite complète. (...) En 1977, Mora inventait ce qu'il appelait « un billet de sortie » : il s'agissait de signer un contrat de départ et beaucoup de Marocains avaient été lésés car les Houillères les avaient arnaqués pour solder leur départ sans prendre en compte les primes, les enfants, les maladies professionnelles, les accidents de travail, etc. A vrai dire quand Mora voulait se débarrasser des mineurs marocains contractant des maladies professionnelles et se retrouvant improductifs alors il inventait ce fameux « billet de sortie » pour fermer la porte à toute négociation ultérieure.

Moi je n'ai jamais fait confiance aux syndicats ou aux partis politiques, à part l'association de la mosquée.

En 1962 je touchais 13 francs par jour, puis ça augmentait un peu d'une année à l'autre. On était payé à la quinzaine, moi je touchais 160 francs en 1962, 210 francs en 1963, 260 francs en 1965, 420 francs en 1968, et 4 100 francs par mois en 1987. Ah, avant de répondre à ta question, j'aimerais te signaler une chose importante : en parallèle de mon métier de mineur j'étais en même temps coiffeur pour les Marocains qui me « donnaient » [payaient] ce qu'ils voulaient et crois moi je gagnait plus que mon activité principale aux mines. Deux années après mon arrivée en France, en 1964, j'ai pu acheter une maison à la ville de Taroudant, qui m'avait coûtait 120 000 « rial » [6 000 dirhams]. Il ne faut pas croire, c'était très difficile à tel point qu'après ma première année je voulais rentrer chez moi définitivement, mais il [la direction des Houillères à travers Mora] ne m'avait pas laissé partir et me conseillait de terminer d'abord mon contrat de 18 mois avant d'avoir droit au congé ou à un éventuel départ.

L'ingénieur de la fosse, un gawri qui parlait bien le berbère et connaît bien ma région, tenait à moi et ne voulait pas me lâcher, c'était pour cette raison qu'il m'avait donné un rendez-vous pour me rencontrer et savoir pourquoi je voulais partir. Le jour « J » il me posait carrément la question concernant mon souhait de rentrer au Maroc et je lui répondais que j'avais une femme et un enfant et que je souhaitais vraiment avoir un congé ou qu'on me solde mon compte, mais il refusait les deux propositions. Par contre, il me proposait de me reposer pendant un mois, je lui disais que moi je pouvais toujours travailler et que j'étais en forme. Il m'avait fait comprendre que je pouvais vraiment compter sur lui pour qu'il m'aide à faire venir ma femme et mes enfants et honnêtement c'était lui le premier qui me donnait l'idée de faire venir ma famille et il était concret et correct, il m'avait proposé 3 maisons pour choisir l'une

d'elles et je ne te cache pas que je trouvais cette idée géniale. Je patientais jusqu'à ce que je terminais mon contrat, et là je prenais un congé de 3 mois pour rentrer au Maroc, c'était vers la fin de septembre de l'année 1963.

Je me suis reposé tranquillement, j'ai acheté du blé et des choses pour la famille, et surtout j'ai acheté la maison de Taroudant et un hanout [salon de coiffure] dans lequel j'ai travaillé pendant deux mois, après j'ai failli rester définitivement mais finalement j'ai laissé quelqu'un pour gérer ce hanout avant de retourner aux mines, c'est mon destin c'est tout. (...) J'ai repris le travail comme d'habitude et pendant longtemps je ne suis pas rentré au Maroc jusqu'à ce que j'aie fait venir mes enfants en juin 1966 : deux enfants avec leur maman, on s'est installé au début à Liévin pendant deux ans et puis nous avons déménagé à Raimés en 1968, maintenant en tout j'ai 7 enfants, que Dieu les protège, qui sont tous mariés, ont des enfants et travaillent, deux filles et 5 garçons.

L'histoire d'une mosquée ou la vieillesse en famille dans l'immigration

Mes loisirs et ma vieillesse, dans l'état actuel des choses, se résument à une situation simple : depuis ma retraite je rentre au Maroc pour y rester pendant 6 mois et je retourne ici pour y vivre 6 mois également. Il faut avoir 55 ans pour bénéficier de la pension retraite et j'ai eu officiellement mes 55 ans et ma pension minière en 1992. Aujourd'hui j'ai 67 ans mais c'est mon âge sur le papier et je t'ai expliqué pourquoi. (...) Comme tu l'as vu peut-être c'est la mosquée qui absorbe tout mon temps de loisir, peu importe l'endroit où je suis. La mosquée où nous nous sommes rencontrés à une histoire particulière, elle a été construite en 1981. C'est avec l'Haj Hammou l'askri⁽⁷⁾, qui a passé 16 ans dans l'armée française en faisant la Seconde Guerre mondiale, et qui est revenu pour travailler dans les mines avec Mora, que nous avons construit cette mosquée. L'haj Hammou est décédé, que Dieu aie son âme, il fut un ami du directeur représentant les Houillères à Sabatier, c'est pour cette raison qu'on a profité de cette situation d'amitié pour aller voir ensemble le directeur de Sabatier et lui dire que nous avons besoin de son aide pour trouver un endroit pour construire une mosquée.

Nous avons eu plusieurs rendez-vous, moi et l'haj Hammou, avec ce directeur pour lui expliquer notre projet concernant la mosquée et enfin de compte il a fini par nous louer l'ancien foyer de mineurs que nous avons transformé en mosquée. On a signé un contrat en mon nom, au début on payait 300 francs par moi de loyer pendant 4 ans, mais à la suite d'une convocation de Madame le Maire on a pu négocier pour que ce prix de loyer diminue un peu. (...). J'ai dit à cette Dame, très sympathique, que la mosquée est une bonne chose pour la ville car nous n'allons pas la ramener au Maroc, à Agadir ou à Taroudant, elle va rester éternellement

(7) L'askri : le soldat.

pour témoigner de notre présence ici. Finalement, j'ai convenu avec Madame le Maire de partager le local avec une autre association [c'était son souhait] et en contrepartie la mairie s'engage à nous donner l'eau et l'électricité gratuitement en plus de diviser le loyer de la mosquée par deux. Voici donc comment j'ai réussi à diminuer le loyer et signer un contrat avec la mairie dans des meilleures conditions. Honnêtement on doit beaucoup à la mairie qui nous a bien aidé, avec l'apport des jeunes, notamment Omero que tu connais, et finalement on a fini par acheter la mosquée au prix de 5 000 francs (...).

Ici la mosquée est ouverte à toutes les personnes musulmanes, qu'elles soient marocaines, algériennes, françaises et on n'a pas de problème. Moi dès le départ j'ai dit à ceux qui veulent prier tranquillement qu'ils soient les bienvenus, pas de problèmes, mais ceux qui veulent nous créer des histoires ce n'est pas la peine, qu'ils restent chez-eux. Une fois, j'ai reçu un papier de la part du Consulat du Maroc, en tant que président de l'association de la mosquée, le consul voulait savoir qu'est ce qu'on fait et qui fréquente cette mosquée, etc. et je lui ai dit que la mosquée est un lieu ouvert appartenant à Dieu et à tous les musulmans, depuis plus de nouvelles et on nous a laissé en paix.

Au niveau de la santé, j'ai un problème au niveau de ma gorge car j'ai du mal à avaler l'alimentation, j'ai fait des radios, on m'a fait « le laser » ou je ne sais pas quoi et ça va un peu mieux.

Moi avant de commencer à travailler dans les mines je ne savais rien et j'ai tout appris au fur et à mesure et j'étais très content d'apprendre mon métier qui m'a permis de vivre et de faire vivre ma famille. J'entends parler des discriminations ou du racisme je veux bien, tu me demandes des choses vécues à titre personnel et je te parles réellement sur des choses que j'ai vécues : moi je n'ai peur de personne à part Dieu le grand et je peux te dire selon mon expérience que le racisme ne vient que de chez nous, c'est moi qui te le dis, je suis et j'étais bien avec lagwar (...) mais si tu n'es pas poli, pas souriant et ne faisant pas bien le travail et tu fabriques des histoires à tes propres compatriotes, alors là c'est normal qu'il y ait du racisme, ils sont dans leur pays ! Lagwar que je connais et qui me connaissent me disent toujours bonjour ou bonsoir Monsieur (...), ils me respectent parce que je suis sérieux et moi aussi je les respecte. Moi je n'ai jamais vu le racisme, je n'ai jamais vécu une telle situation et je ne sais pas ce que le racisme veut dire ».

Ce témoignage précieux nous a fait voyager à travers toute une mémoire d'immigré mineur demeurant très riche, pleine d'espoir et de dynamisme. Certes, nous pouvons parler de la souffrance, de « la double absence »⁽⁸⁾, de l'exploitation et de la domination, mais il faut retenir aussi beaucoup de richesses et d'enseignements positifs qui doivent relativiser le misérabilisme habituel collé à l'immigration. C'est une trajectoire personnelle et professionnelle vivante,

généreuse, capable de s'adapter avec les difficultés du moment, de s'organiser et prévoir les incertitudes ainsi que de se solidariser avec ceux restés au pays.

Ceci étant dit, nous sommes étonné voire perplexe devant la position de notre enquêté qui a complètement intériorisé la légitimation du racisme refoulé et gommé d'un seul trait selon ses propres pensées. Il s'agit certainement d'une personne apolitique et non syndiquée qui n'a aucune conscience de classe sociale dominée et perçue comme telle, c'est ce qui explique son point de vu sur la grève de 1987, qui n'engage que lui étant donné que ce n'est pas l'avis de tous les mineurs marocains qui ne sont absolument pas aussi indifférents vis-à-vis de cette grève.

Dans ces conditions, nous avons la chance de rencontrer un ancien mineur marocain (que nous nommons Beja et que nous présentons juste après Ahmed, dans le texte) qui nous a bien éclairé sur le début de la création des Amicales marocaines depuis le début de leur institutionnalisation en 1973.

3. La figure d'un immigré « tranquille » : Ahmed

Pour des raisons déontologiques nous nommons notre enquêté « Ahmed ». Il s'agit d'un immigré Marocain originaire de Iznagn (Znaga), une vieille tribu située au Sud marocain qui représente le premier foyer migratoire traditionnel du Maroc contemporain. Les membres de cette tribu découvrent d'abord l'émigration interne signifiant le premier stage d'initiation et de formation à la vie urbaine qui les pousse consciemment et inconsciemment vers l'émigration externe et notamment en France dont les rapports historiques ne sont pas neutres par rapport au choix de la destination migratoire. Dans ce sens, notre enquêté Ahmed illustre parfaitement notre propos étant donné qu'il a été désigné par les parents, notamment le père, pour émigrer vers Casablanca où il a travaillé des années avant de prendre la décision collective à travers le groupe de sa famille pour émigrer en France en 1972.

Ce qui est paradoxal c'est que malgré le fait que Ahmed a passé 33 ans dans l'immigration, cela n'a pas suffi pour qu'il libère sa parole et raconte sa vie. Ainsi, Ahmed trouve refuge dans le mutisme pour rester dans des généralités sur des questions claires et centrales pour l'entretien. Son discours est marqué par l'aspect religieux à travers lequel il tente de répondre à presque toutes les questions posées.

(8) Voir le recueil de textes rassemblés par Pierre Bourdieu après la mort du sociologue A. Sayad, La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Ed. Seuil, 1999, (437.p.,préface de Bourdieu). C'est un texte qui présente la synthèse magnifique de vingt ans de recherches sur l'émigration/l'immigration algérienne et la responsabilité de la colonisation française dans son déclenchement

On se demande si la présence d'un Européen⁽⁹⁾ a bloqué quelque part notre enquête qui se sentait mal à l'aise pour se libérer du poids de la pudeur culturelle et de l'intimité mélangée avec une certaine méfiance ressentie face à un « étranger » réel ou supposé. Peut-on interpréter cette réaction comportementale comme une façon de rester sur la défensive pour se protéger ? Mais contre qui ? Certes, les Marocains immigrés sont obsédés par la méfiance jusqu'à la psychose, symbolisée par une supposition qui consiste à croire que même « les murs ont des oreilles ». Dans ces conditions, on comprend que dès le départ Ahmed ne voulait pas que cet entretien réalisé le 15 février 2005 à Escaudain [qui a duré 1H30 minutes environ tantôt en arabe (les _ du temps) tantôt en « français immigré »] soit enregistré, mais nous avons pu le convaincre de la pertinence de l'enregistrement qui doit rester comme une trace vivante d'une mémoire immigrée demeurant comme un document historique exploitable. Peut-être que c'est une erreur de notre part d'avoir insisté sur l'enregistrement alors qu'il fallait respecter son choix manifestant son souhait de ne pas enregistrer l'entretien en question afin de nous dire sa trajectoire et sa mémoire plus librement.

Causes de l'émigration / l'immigration

« Les cause de l'émigration, ce n'est pas que pour moi mais pour tous les autres aussi, sont compliquées et nombreuses : les premières tentatives d'émigration remontent aux années 1960, et c'est premièrement la misère et la pauvreté mais il faut insister sur l'impact des autres immigrés sur ceux qui sont restés dans le village. Les causes de l'émigration renvoient aussi à la curiosité, la découverte d'un autre monde que tu ne connais pas, et pour moi la cause principale est cette dernière se résumant à la découverte d'autres choses. Dans les années 1970 [au début] quand je voulais émigrer le problème de la pauvreté ou de la misère ne se posait pas car j'avais de quoi vivre, j'étais propriétaire d'une « entreprise de peinture et vitre » à Casablanca. Je vivais bien en tant que peintre-vitrier à l'époque, j'ai eu le contrat de Mora en 1969 mais je ne voulais pas partir. Ce n'est qu'en 1972 que j'ai décidé de partir en France, après avoir reçu la convocation de Mora à Casa, et j'étais encouragé par mon père que j'ai consulté et qui m'a poussé à émigrer car j'étais réticent au départ. Mon problème est que je n'ai jamais travaillé sous la direction d'un patron, j'ai toujours travaillé seul et pour mon propre compte. Nous avons une vieille tradition d'émigration dans les grandes villes, dans les zones rurales les parents envoient toujours les enfants [aînés] qui sont en mesure de travailler ailleurs pour construire l'avenir et aider la famille.

(9) En l'occurrence Pierre, un consultant qui voulait l'interviewer à son tour mais l'obstacle de la langue a fait que nous avons décidé avec l'accord de l'enquêté que nous assistons ensemble à l'interview enregistrée. Seule « condition exigée » de ma part : que c'est « nous/moi » qui dirige l'interview et pose les questions, ce qui a été accepté sans problèmes.

Moi je suis l'aîné et je suis le seul de ma famille composée de 5 sœurs et un frère à émigrer au Maroc d'abord [passant dix ans à Casablanca entre 1962 et 1972] puis en France ensuite pour travailler pour toute ma famille. Mon frère restait avec la famille pour s'occuper de mes parents [et veiller sur les filles] et moi je l'entretiens toujours, comme j'entretiens toute la famille jusqu'à présent, c'est un devoir familial, humain et religieux. Nous sommes des musulmans avant tout, et les considérations ou ce que pensent les gens de nous, comment ils nous jugent, ou comment ils nous apprécient, ce n'est pas le plus important car ce qu'on fait, on le fait pour Dieu et ce que nous avons c'est une bénédiction de Dieu. S'il y a quelqu'un qui n'est pas de ma famille et qui a besoin que je l'aide alors je l'aide c'est un devoir humain avant toute autre chose (...).

Projet migratoire et mythe du retour

L'idée qui m'a incité à émigrer, même si matériellement ce n'était pas mal, est d'améliorer ma situation, de réaliser un projet quelconque et de rentrer au Maroc. Je crois que c'était valable pour toutes les autres personnes. A l'époque quand je suis venu⁽¹⁰⁾ travailler dans les mines j'ai trouvé des Marocains, des Algériens qui ont 15 à 20 ans d'ancienneté dans les mines et j'avoue que c'était quelque-chose qui m'avait effrayé car je ne suis pas venu⁽¹⁰⁾ pour rester éternellement mais le projet [n'est pas conçu ou identifié comme tel] était inscrit sur le court terme voire le moyen terme pour revenir un jour au Maroc. Mais c'est imprévisible car on se rend compte qu'on ne maîtrise rien et on est toujours là. (...) Même les étudiants se retrouvent dans les mêmes conditions, ils sont venus pour faire des études, se spécialisent, et obtiennent leurs diplômes, mais quand les études sont finies les étudiants concernés ne rentrent pas au pays mais ils finissent par s'y implanter malgré eux. Notre présence ici dépasse notre volonté qui ne maîtrise rien. Moi j'ai passé plus de trente ans ici mais ma mentalité, mes pensées restent au Maroc pour qui je réserve toutes les belles choses achetées d'ici pour les ramener durant les prochaines vacances. Le retour donc on y pense toujours mais on est toujours là.

Je suis venu directement aux mines avec un contrat, j'ai commencé à travailler dans la fosse 7 à Liévin, le 25 octobre 1972 (...) Le premier jour dans les mines est comme tout le monde [En français dans le texte]. Les Houillères nationales nous ont mis dans des conditions favorables pour nous acclimater avec le travail dans les mines. Les responsables miniers nous ont pris en charge du début jusqu'à la fin et on ne se rendait pas compte que l'adaptation s'est faite d'elle-même, à commencer par le voyage depuis le port de Casablanca jusqu'à Marseille, sur le plan de l'alimentation, le logement, la formation à Lens, fosse 23, etc.

(10) Il est parfois très difficile de traduire la concordance des temps dans ce texte car notre enquête use et utilise beaucoup le présent pour parler du passé, c'est ce qui explique le fait que nous sommes obligés de le suivre dans la conjugaison temporaire tout en tentant d'être le plus authentique possible.

Personnellement, le premier jour quand je suis descendu au fond de la mine c'était un jour normal car pour moi je n'ai senti aucun changement et je suis venu pour travailler point c'est tout. Pour moi, j'ai un problème auquel il faut faire très attention : c'est le fait de ne pas perdre la face et revenir au Maroc avec une tête de vaincu après avoir passé quelques jours ou quelques mois sans réaliser rien du tout c'est une honte, je n'avais pas le droit de faire ça, il fallait tenir le plus longtemps possible et à n'importe quel prix. Comme je vous l'ai dit préalablement je devais m'habituer aux changements du temps et des horaires car je n'avais pas la notion de l'organisation du temps comme au Maroc où je travaillais à mon aise en sachant que j'étais mon propre chef. Je me rappelle bien au début je réglais le réveil et je le mettais dans une assiette pour qu'il sonne plu fort car j'avais toujours peur de ne pas me réveiller à temps. (...).

De 1972 à 1985 j'ai travaillé comme mineur de fond et de 1985 jusqu'à ma retraite en 1996 j'ai travaillé dans la Centrale. (...) En 1985, quand j'ai arrêté de travailler au fond je n'ai pas pensé à rentrer au Maroc car j'étais obligé de finir mon « Serbice » [en Français dans le texte, pour dire service symbolisant la persévérance pour atteindre l'objectif, à savoir la retraite et la « fidélité » sans faille à l'employeur] pour atteindre l'âge de ma retraite. (...) Je suis retraité, mais je travaille tout de même (...) comme boucher [Ahmed est un peu gêné pour ne pas dire plus] (...).

Rencontre des cultures et transmission de mémoire(s)

Pour répondre à la question posée c'est toujours la même réponse, je ne pensais pas rentrer au Maroc même si l'idée est toujours dans mon esprit. Ici on a une attraction, quelque chose qui te retient à jamais : les enfants qui grandissent dans l'immigration. La première chose qui vous maintient ici c'est le travail et après le travail c'est la question des enfants. Je suis marié au Maroc en 1970 avant de venir en France. Moi je suis quelqu'un de très attaché à ma famille, et c'est à travers ma famille et mes enfants que j'ai pu ressentir et savoir ce que mes parents ont souffert par rapport à l'expérience de l'émigration, l'isolement, l'éloignement et l'exil. Je ne peux supporter l'éloignement de mon enfant durant un ou deux ans c'est quelque chose de très difficile pour moi. Mais si c'est pour mieux construire son avenir professionnel et si c'est bien sa volonté de partir en Amérique ou ailleurs alors là je respecterai son choix sachant que c'est difficile et mon devoir est de le lui dire en tant que « conseiller ».

De toute façon, un enfant dès qu'il atteint l'âge de 20 ans et surtout si c'est un garçon, il faut le laisser choisir sa vie et planifier son avenir, sachant que de toutes les façons il partira s'il le veut donc il ne sert à rien de lui refuser de partir. Par contre, ce n'est pas le cas des filles qui ne doivent partir que lorsqu'elles se marient et c'est avec les époux qu'elles doivent aller en Amérique, en Indonésie ou ailleurs, car après le mariage ce n'est plus mes affaires. (...) Mais il y a des familles qui

acceptent que les filles partent étudier à l'Université à Paris ou à Lille. **Mes enfants sont nés ici et ayant la nationalité française et c'est normal qu'ils font leur vie ici. Le fait qu'ils vivent ici ou au Maroc c'est pareil, ils ont des principes qu'ils pratiquent et conservent partout**⁽¹¹⁾. Mais on ne peut rien prévoir car on ne maîtrise rien et c'est Dieu qui décide notre destin. Je connais des Françaises qui vivent avec des Marocains à Znaga [Iznagn] et cela montre que c'est une force métaphysique qui contrôle notre vie. Nos enfants sont nés ici et ils ont la mentalité d'ici alors c'est très difficile pour eux de s'intégrer au Maroc [A remarquer la contradiction par rapport à la dernière phrase en gras] sauf si les circonstances sont vraiment très favorables pour me contredire car il faut faire avec les changements imprévisibles et qu'on ne maîtrise guère. Je crois qu'il ne faut pas dire qu'on doit vivre ici ou au Maroc puisque notre destin est entre les mains de Dieu et c'est pareil pour nous comme pour les enfants. (...).

La transmission, à mon avis, passe par la pratique et par la langue qui constitue un savoir important par la suite. Les enfants prennent à peu près 30 % de notre culture transmise par nous les parents (...). Je parle de moi, à force de tenter d'inculquer et de transmettre aux enfants ta propre culture, tout d'un coup et à tout prix, tu peux être sûr que l'enfant soit complètement perdu. Mais il faut se rendre compte que toutes les questions que nous voulons transmettre à ces enfants se retrouvent ici [en France], par exemple, on dit aux enfants de ne pas mentir, ne pas tricher, être civilisé, être honnête, etc. Toutes ces valeurs se trouvent bien dans la société dans laquelle on vit et il n'y a pas que l'Islam ou nous qui tentons de transmettre ces valeurs importantes pour toute la société. Par contre certaines choses n'existent pas et c'est à nous de les faire, comme par exemple : l'apprentissage de la prière, ou comment faire du thé ou encore comment apprendre le Coran, mais à partir du moment où l'enfant aura sa majorité c'est à lui de décider et planifier sa vie et moi je ne peux que lui donner un coup de main ou le soutenir.

En ce qui concerne l'amalgame entre les cultures arabes, musulmanes, françaises je crois qu'il n'y a pas de différence, aucune différence pour moi [quelle contradiction ?], on peut aborder des questions qui sont valables partout, la différence, néanmoins, existe car un -bon- musulman ne doit pas boire d'alcool / le vin, ne doit pas jouer les jeux du hasard [loto tiercé, etc.]. En gros on baigne dans une culture générale et à part la pratique religieuse pour les uns ou les autres il n'y a pas vraiment de différence et c'est pareil dans le monde entier. (...) Je pense que les enfants doivent avoir un savoir général pour pratiquer leur culture et ils ne doivent pas pratiquer telle ou telle chose en fonction de moi ou des gens, si c'est le cas c'est de l'hypocrisie. Pour la langue ce n'est pas important, il y a des choses

(11) C'est paradoxal, c'est vraiment curieux ! De tous les immigrés que nous avons rencontrés aucun ne pense ainsi à propos de ses enfants.

qui durent et accompagnent les générations mais d'autres disparaissent au fur et à mesure et la langue arabe c'est semblable, moi j'ai mes enfants qui parlent arabe et mes petits-enfants parlent arabe aussi, mais je sais que cette langue ne dépasse pas la quatrième génération. Pour nous ce n'est pas la langue (arabe) qui est importante pour la culture arabe mais le plus important est que les enfants restent musulmans, pourtant on ne peut garantir qu'une telle ou telle culture perdure jusqu'à la fin du monde.

Ce qui relève de ma responsabilité c'est que j'arrive à transmettre les valeurs de l'Islam à mes enfants pour lesquels je suis le premier responsable devant Dieu. En France, en Europe de l'Est, le Kosovo, la Bosnie, la Roumanie, la Chine, etc., on trouve des musulmans mais ils ne parlent pas arabe et pourtant ils ont su garder la culture musulmane. A mon avis c'est mieux de maîtriser la langue arabe mais l'arabe n'est qu'un élément parmi d'autres dans une culture plus générale. (...). Tout est basé sur le respect d'autrui, chose fondamentale dans notre religion d'où l'intérêt de rappeler avec force l'enseignement coranique : « vous avez votre religion et j'ai la mienne », il y a des droits et des devoirs pour tous, il y a des principes et des droits à respecter pour vivre ensemble (...). J'ai lu des livres sur le christianisme et j'ai pu constater que les différences sont avant tout des différences en terme de conviction et de croyance, les musulmans ont leur croyance, les chrétiens ont leur croyance etc., et l'Islam reconnaît cet état de fait.(...) .

« Ce genre de mariage [mixte] n'est pas concevable »

Même si je ne maîtrise pas le français j'arrive à contrôler les devoirs de mes enfants et je reste plus près d'eux. Le plus difficile est toujours le premier et après c'est plus facile car l'aîné accompagne les enfants pour faire les devoirs et contrôler la scolarité mais nous aussi nous contrôlons et surveillons à notre manière, c'est un devoir. Je trouve que le système français de l'enseignement est bien fait et nous aide bien parce que nous sommes bien renseignés et puis il y a le contact direct avec l'école et les parents, par exemple si l'enfant n'assiste pas aux cours, s'il est méchant ou s'il fait des bêtises, nous sommes au courant de tout ce qui se passe à l'école. Pour nous c'est très important [en français dans le texte], j'ai des filles qui travaillent bien à l'école, la première travaille très bien mais « elle est cassée » [en français dans le texte] elle a arrêté, et ce n'est pas elle qui a arrêté mais c'est l'école qui l'a virée suite à une histoire qui concerne le foulard⁽¹²⁾. La seconde elle était dans un lycée où le foulard était toléré et donc elle n'a pas eu de problème, elle est en troisième année à l'université de Valenciennes. Et la troisième, elle aussi, est dans la

(12) Pour faire le point sur ce que la presse française a appelé « l'affaire du foulard islamique », voir le travail intéressant et bien situé dans son contexte historique (rapports entre colonisateurs et colonisés) : Saïd Bouamama, L'affaire du foulard islamique. La reproduction d'un racisme islamique, Ed. Geai bleu, 2004, (180 p.).

même université en première année cette année. (...) Que mes filles travaillent pour gagner leur vie cela ne me pose aucun problème, ce qui pose problème c'est l'ignorance, le savoir pour nous c'est très important et l'Islam aime bien la science et l'apprentissage qui sont vivement recommandés et vénérés par notre religion. La science et le savoir doivent profiter à toute l'humanité.

J'ai deux filles qui sont mariées et trois qui ne sont pas encore mariées, l'une est mariée avec un Algérien et l'autre est marié avec un Marocain. C'est un plaisir énorme de constater qu'elles ont fait des études. C'est important que mes filles se marient avec des musulmans mais le contraire n'est pas possible, car dans le cas contraire c'est compliqué étant donné que ce n'est pas la même culture, ce n'est pas la même mentalité et là j'ai 60 à 70% du mariage qui tient la route et on a plus de chance que ce mariage n'explose pas. Nous avons des exemples plus proches de nous dans les familles actuelles où nous avons vu que ça ne marche pas entre Arabe et Français en terme de mariage qui dure un ou deux ans. Pour mes filles ce genre de mariage [mixte] n'est pas concevable, car dans un mariage on rencontre beaucoup de problèmes, et particulièrement la question de l'éducation des enfants qui reste cruciale après le divorce qui déchire les familles.

« On est tranquille »

Les difficultés sont impossibles pour elles à l'école, je suis sûr qu'elles rencontrent des difficultés mais elles n'osent pas le dire mais je ne sais pas quelle difficulté, je n'en vois pas moi. Nous ne discutons pas tous les jours, on discute une fois par semaine c'est tout. Tout ce qui se passe à l'extérieur on ne le discute pas, on discute par exemple sur des choses importantes (...). Malgré tout on est tranquille [en français dans l'entretien], on parle avant l'arrivée des problèmes. Moi je n'ai jamais eu de problèmes avec mes enfants et jamais quelqu'un n'a frappé la porte pour dire qu'il a eu un problème avec l'un de mes enfants. « On est tranquille et j'aime pas [a]voir des problèmes » [sic dans l'entretien] (...). Grâce à Dieu je n'ai que des filles [et un garçon dont il ne parle presque jamais] et il n'y a jamais eu de problèmes avec les filles. Un peu de problèmes avec les garçons pour certains [histoire de dire qu'il n'a pas de problème avec son garçon a lui ?] (...) ».

« Même si j'ai raison je discute pas ma raison »

Si il y a des petits problèmes, il faut savoir qui a eu raison, si j'ai raison « je discute pas ma raison⁽¹³⁾ » pour que je reste tranquille, oui même si j'ai raison je

(13) C'est une façon d'exprimer le fait que même si je suis dans le cadre de mes droits les plus élémentaires et même si je suis discriminé ou « racisé », je ne réclame rien, je ne proteste pas, je préfère laisser tomber et céder mes droits pour être en paix. C'est le prix à payer pour notre interviewé complètement apolitique et passif. C'est dommage que nous n'ayons pas pu lui poser la question qui concerne les grèves des mineurs en 1987.

discute pas ma raison [en français dans l'entretien, à deux reprise pour mettre l'accent sur l'idée exprimée avec force] « du tout du tout » [en français]. Celui qui a eu raison je lui [donne] rends « sa raison comme ça je reste tranquille ». Grâce à Dieu je n'ai jamais eu de problèmes, soit au Maroc, soit en France, toute ma famille c'est comme ça [en français dans l'entretien] on ne met les pieds dans le Commissariat que pour [le renouvellement] de la carte de séjour. Cette tranquillité vient de l'intérieur et elle est transmise à 100% à mes enfants. Et même s'il y a des problèmes, de toute façon il n'y a pas de problèmes du tout. (...) ».

Pour commenter ce témoignage, il faut dire que notre interviewé reste conditionné par la religion musulmane à tel point que des questions posées, telles que la culture, l'héritage historique et culturel et la transmission intergénérationnelle, se résument, selon lui, à l'Islam demeurant une réponse universelle pour toutes les questions rencontrées. Ce qui nous a poussé à couper quelques versées coraniques qui ne représentent aucune valeur scientifique en terme de réponse pertinente pour notre entretien centré sur la mémoire de l'immigration et sa transmission aux jeunes générations.

Il faut remarquer que nous avons relevé plusieurs contradictions dans ce récit qui mérite une analyse plus approfondie pour ainsi décortiquer le non-dit, libérer ce qui est refoulé pour réduire et déduire le « mensonge migratoire » finement analysé par A. Sayad, mettant l'accent sur les cas de figures les plus typiques de ce mensonge migratoire⁽¹⁴⁾, comme « *elghorba* », ou encore la « sélection des informations rapportées » par les migrants, etc.

Voici ce que A. Sayad mentionne à ce propos : « *dans la vision idéalisée de l'émigration, source de richesse et acte décisif d'émancipation, « elghorba », intentionnellement et violemment nié dans sa signification traditionnelle, tend (sans toutefois y parvenir pleinement) à porter une autre vérité qui l'identifierait plutôt à bonheur, lumière, joie, assurance, etc. L'expérience de la réalité de l'émigration vient démentir l'illusion et rétablir « elghorba » dans sa vérité originale. C'est toute l'expérience de l'émigré qui oscille sans cesse entre ces deux images contradictoires de « elghorba ». Faute de pouvoir résoudre la contradiction dans laquelle il est ainsi enfermé, car il lui faudrait renoncer à émigrer, il ne peut que la masquer. (...) La méconnaissance collective de la vérité objective de l'émigration qui est entretenue par tout le groupe, les émigrés qui sélectionnent les informations qu'ils rapportent quand ils séjournent au pays, les anciens émigrés qui « enchantent » les souvenirs qu'ils ont gardé de la France, les candidats à l'émigration qui projettent sur « la France » leurs aspirations les plus irréalistes sont la médiation nécessaire à travers laquelle peut s'exercer la nécessité économique »⁽¹⁵⁾.*

(14) Abdelmalek Sayad, *La double absence*, 1999, op. cit., voir notamment le premier chapitre intitulé « La faute originelle et le mensonge collectif », pp. 25-51.

(15) Ibid., (1999) p. 51.

Pour mieux illustrer notre propos par rapport au dernier témoignage de notre interviewé Ahmed, nous citons le terme « tranquille » qui revient souvent et sans cesse dans le discours de notre enquêté. Ce terme, même s'il est utilisé en français il n'a pas nécessairement la même signification et la même symbolique sociologique marocaine, ici la tranquillité est synonyme de paix, de prudence et de méfiance vis-à-vis de l'autre. Dans ces conditions, il ne faut pas inventer des histoires ou chercher des problèmes qui finissent par désigner et rendre visible toute la famille qui doit avant tout être discrète et vivre en dehors de tout soupçon. Ce terme « tranquille » renvoie aussi à une signification politique qui consiste à rester en dehors de toutes les activités engagées politiquement ou syndicalement, c'est ainsi que « être tranquille », c'est avant tout « être apolitique » pour ne pas avoir de problèmes, avec les Amicales, dans l'entreprise, en exil ou au Maroc lors des retours périodiques.

Une autre question soulevée, par ce dernier témoignage d'Ahmed, et qui réside dans le langage communicatif « trilingue immigré », une sorte de mélange entre arabe, berbère et « français immigré » : Ahmed communique une vision typiquement migratoire dans le sens où il « *se retrouve condamné à emprunté au deux univers [qui sont l'émigration et l'immigration] auxquels participent tous les émigré (...). Le langage lui-même « joue » sur la possibilité de recourir aux deux registres qui lui sont offert (...). C'est la structure même du langage qui apparaît comme le résultat de combinaison « insolite » entre une forme et un fond qui, apparemment, ne semblent pas devoir s'accorder parfaitement* »⁽¹⁶⁾ .

Pour terminer ce chapitre, nous insistons sur un fait remarquable, à savoir que les immigrés enquêtés refusent de perdre la face et tentent de présenter l'immigration comme une réussite certaine, l'échec migratoire n'a pas droit de cité ou relativiser dans la mesure du possible. Les enfants représentent un tabou certain à tel point qu'il est très difficile d'en parler, néanmoins il faut rappeler que les filles issues de l'immigration réussissent relativement mieux que leurs frères : c'est ce qui ressort de ce dernier entretien (d'Ahmed) et d'ailleurs c'est un fait largement établi à travers des études universitaires scientifiques. Cet état de fait s'explique par plusieurs facteurs et nous citons le plus important à nos yeux, à savoir que les filles sont les mieux contrôlées par les pères et les frères aînés, elles n'ont pas le choix, elles doivent réussir pour justifier les va-et-vient et les sorties. Autrement dit, ces filles ont plus de temps à consacrer à leurs études puisqu'elles passent plus de temps à la maison, alors que les frères traînent dehors dans la rue. L'échec scolaire signe obligatoirement la soumission de ces filles, légitimant ainsi leur surveillance et leur contrôle qui reste toutefois relatif et difficile.

(16) Ibid., (1999), pp. 48-49.

Par ailleurs, il faut mentionner la solidarité normative et l'entraide manifestée par Ahmed en tant que chef de famille à l'encontre de son village natal et sa famille restée au pays. C'est une façon de montrer son attachement au Maroc : terre et hommes. C'est l'un des aspects les plus universels de l'émigration, nous dirons même que c'est une constante de l'histoire de l'émigration (voir également le témoignage suivant de Beja). Nous ne pouvons que solliciter, encore une fois de plus A. Sayad, pour illustrer la pertinence de cette dernière idée soulevée : « *il n'est pas étonnant que toute la vie du village soit, en définitive, étroitement dépendante de la vie des émigrés ; c'est toute la communauté locale qui vit comme « suspendue » à son émigration qu'elle appelle « la France » ; elle est constamment aux aguets et à l'écoute de cette partie d'elle-même qui est séparée d'elle ; elle a charge d'amplifier sa manière les échos qui lui en parviennent ; elle en adopte les rythmes imposées par les nouvelles -lettres et mandats- qui lui en proviennent ainsi que par les retours qui ont lieu à des dates périodiques* »⁽¹⁷⁾. Dans ces conditions décrites et analysées ici par A. Sayad, on comprend mieux la dépendance et la relation étroite, dynamique et dialectique entre l'émigration (renvoyant au « *bled* », au village natal de l'émigré, ou la région (pas au sens administratif du terme) ou tout un pays d'origine) et l'immigration (qui renvoie au pays d'accueil, en l'occurrence la France).

(17) Ibid., (1999), p. 47.

Chapitre VI

Perception et trajectoire d'une mémoire immigrée

Dans ce chapitre nous nous intéressons essentiellement à la trajectoire et à la mémoire d'un immigré marocain, ancien mineur du BNPDC, qui reste une personne ressource de premier choix, vu le rôle important joué au sein de l'entreprise minière et auprès de ses compatriotes marocains, les accompagnants dans diverses démarches administratives, sociales, etc. C'est une mémoire vivante témoignant sur sa propre expérience largement impliquée dans la gestion des Amicales implantées dans le Nord de la France. Ce qui est plus intéressant encore, c'est la rencontre ô combien fructueuse que nous avons eu avec l'un de ses fils⁽¹⁸⁾ représentant une réussite professionnelle remarquable et remarquable par rapport aux autres jeunes issus de l'immigration. Le plus important à nos yeux c'est le regard critique que porte ce jeune homme sur la mémoire de son père particulièrement et sur la Mémoire de l'immigration généralement. D'autant que la lecture attentive des extraits (inédits) que nous présenterons dans ce chapitre nous permet de croiser les deux perceptions, celle du père et celle de son propre enfant. Cette double lecture «mémoriale» nous rappelle avec force les fondamentaux illustrés à travers le texte testament de Abdelmalek Sayad : «Les enfants illégitimes » qui nous plongent dans un conflit intergénérationnel interminable, largement influencé par les contradictions et les « effets (contradictoires) de l'immigration ».

1. La figure d'un immigré impliqué dans la gestion des Amicales : Beja

Pour comprendre et cerner une trajectoire migratoire aussi singulière et une figure marocaine aussi importante que notre interviewé Beja, il est impératif de faire appel à l'histoire sociale et politique du Maroc contemporain en rapport avec la gestion du modèle migratoire colonial inauguré dans les années 1920 et perpétré

(18) Nous avons interviewé un autre jeune issu de l'immigration marocaine dont le père était mineur et qui nous a été présenté par l'Haj, mais malheureusement nous avons appris qu'il est mort dans un accident de voiture à Roubaix. L'une de ses sœurs a pu retrouver la transcription de l'entretien que nous avons réalisé avec lui et nous a contacté pour nous inciter à ne pas publier son témoignage/récit : dans ces conditions nous ne pouvons que respecter sa mémoire, comme promis.

durant la période post-coloniale⁽¹⁹⁾. Cette gestion se caractérise principalement par ce que je peux appeler le « paternalisme migratoire contrôlé ».

Nous avons rencontré notre enquêté chez lui par l'intermédiaire de notre ami, le sociologue, Omero Marongiu qui l'a interviewé avant nous. Cet entretien enregistré le 11 janvier 2005, qui s'est déroulé en arabe, a duré 3 heures et 20 minutes durant lesquelles nous avons pu faire le point sur une expérience migratoire marquée par une connaissance approfondie de tous les acteurs officiels et politiques s'occupant de la gestion de l'immigration marocaine en France et notamment dans le bassin minier du NPDC qui nous intéresse le plus dans ce cadre.

L'émergence d'une conscience migratoire

« Je suis né dans une tribu qui porte le nom de « Oulad Jerrar » à 11 kilomètres de Tiznit en 1929. Avant de venir en France je suis passé par une école coranique située dans la région d'Agadir et qui s'appelait Sidi Bibi, dans laquelle j'ai terminé ma « formation » [l'apprentissage oral du coran] en 1946. Comme la situation économique est un peu difficile j'étais obligé de partir, à l'âge de 17-18 ans, pour suivre mon père qui travaillait dans les mines de Jrada [région d'Oujda au Maroc oriental] dans l'espoir de me faire recruter. (...) J'ai pu travailler dans ces mines mais malheureusement je suis refusé par la visite médicale pour je ne sais pas quoi. Je suis resté dans cette ville parce que j'ai intégré un salon de coiffure pour apprendre le métier de coiffure moderne, chez Boukhari, et ensuite j'ai travaillé effectivement comme coiffeur moderne formé (...) pendant les années 1947-1948. Mais vers la fin de l'année 1948 j'étais obligé de repartir à Tiznit où j'ai ouvert un hanout [salon] de coiffure moderne, à l'époque c'était très rare ce genre de chose dans la mesure où c'était la coiffure traditionnelle qui prédominait.

Ce n'était pas mal du tout car j'avais une clientèle urbaine importante et instruite [colons, juifs et musulmans] avec qui on discutait et certains d'entre eux nous traduisaient les informations rapportées par les journaux en rapport avec le mouvement national marocain. C'est ce qui m'avait ouvert les yeux sur beaucoup de choses renvoyant à la colonisation. [À ce moment là notre interviewé demande d'arrêter l'enregistrement dans la mesure où le sujet abordé est jugé sensible pour lui : chose qui s'est répétée à deux reprises et que nous avons respecté]. Nous étions un petit groupe informel composé exclusivement de Marocains impliqués dans ce genre de discussion (sur la politique du protectorat), devenant une habitude par la suite. Le Caïd Abdallâh Aljirari qui collaborait étroitement avec les colonisateurs était déjà au courant de ces discussions et il n'avait pas manqué de nous embêter

(19) Pour mieux comprendre ce modèle de gestion qui s'inscrit dans la politique coloniale « nord-africaine » dans l'immigration, notamment l'histoire de la dite « Brigade nord-africaine » : cf. Elkbir Atouf, « Les institutions coloniales pour les musulmans d'Afrique du Nord », in *Migrations Santé*, n° 110/111, 2002, pp. 162-192.

d'autant qu'on ne cesse d'en parler. (...) Enfin de compte, en 1951, j'ai pris le chemin de l'émigration vers Casablanca où je me suis installé chez un coiffeur pour l'aider et travailler avec lui jusqu'en 1952 : c'est ici que j'ai décidé mon émigration en France.

Un départ clandestin qui mène au terril

La plupart des mineurs marocains du Nord-Pas-de-Calais sont recrutés par Mora, or moi je ne suis pas passé par les circuits habituels tels qu'ils sont décrits par mes compatriotes mineurs, je trouve que c'est trop compliqué pour moi. Le destin a voulu que j'émigre clandestinement en Franc, c'était la seule solution possible car pour venir travailler ici à l'époque c'était mission impossible légalement. Beaucoup de Marocains sont venus illégalement en changeant de nom et en trafiquant des contrats de travail. Je suis arrivé au Havre d'abord en 1952, mais je n'ai pas pu m'adapter avec une vie très difficile alors j'ai décidé de rentrer au Maroc, c'était plus fort que moi. Je suis resté presque trois mois et puis je suis revenu une seconde fois en France pendant la même année, cette fois-ci je me suis installé à Paris d'abord où je n'avais pas pu trouver du travail plus facilement que je l'imaginais et ensuite j'entendais parler des Houillères qui appréciaient le recrutement des Marocains dans le bassin minier du Nord de la France. En me présentant j'étais embauché tout de suite à « Ainabeaumont Ainitar », sans aucun problème, pour travailler dans les mines d'un group qui s'appelle « mine fosse arme ».

« Je me souviens (...) du premier consul du Maroc (...) et du commandant D'Achon »

Il faut savoir que la première mine dont on extrait le charbon était découverte ici pendant l'année 1620 à Franc sur Escaut. (...) et la nationalisation des mines remonte à l'année 1945, comme tu le sais tu as étudié ça normalement. Il faut que tu comprennes que les Houillères qui gèrent les mines dans le Nord-Pas-de-Calais se divisent en 6 groupes : en premier lieu c'est le groupe charbonnier de Béthune qui est le premier à fermer ses puits, puis il faut citer les groupes de : Oignies, Douai, et enfin le groupe de Valenciennes. (...) Chaque groupe cité ici est indépendant en terme de gestion administrative et de direction car chaque groupe à un directeur qui doit rendre compte à la direction générale regroupée au sein des Houillères nationales.

Et il faut que tu saches aussi que les premiers Marocains, selon ce que nous avons entendu par les responsables, qui sont arrivés ici pour travailler dans les mines durant les années 1922-1923. Cependant, ils étaient peu nombreux à cette époque sachant que la France va faire venir les Marocains depuis le Sud vers les années 1940, surtout après la Seconde Guerre. Ces Marocains venaient avec un contrat temporaire, et cette période est très connue dans les milieux marocains

populaires à tel point qu'elle est désignée [symboliquement] par « le voyage de Bordeaux ». Les Marocains concernés par l'émigration disaient qu'ils étaient enregistrés pour aller à Bordeaux, or en réalité ils étaient transportés par bateau jusqu'à Bordeaux, ou Marseille d'ailleurs, et se répartissaient par la suite vers d'autres bassins miniers comme en Alsace, en Lorraine et dans le Nord (...). Dans les années 1950, au milieu, il fallait compter entre 2 000 et 3 000 Marocains travaillant dans tous les groupes que j'ai cité auparavant, mais dans les années 1960 c'était des effectifs atteignant les 25 000 Marocains. (...) Je me souviens parfaitement qu'en 1957, j'assistais à l'arrivée du premier consul du Maroc installé à Lille et qui s'appelle Larbi Tahiri, le Consulat se trouvait au numéro 28, rue du Jardin. Je me souviens également du chef de camp qui fut le chef des contrôleurs sociaux, plus connu sous l'appellation : commandant D'CHON qui avait son bureau dans la rue de l'hôpital militaire à Lille.

On peut dire donc que la « communauté marocaine » est constituée et structurée dans les années 1960, il s'agissait de célibataires majoritairement car peu de Marocains pensaient à se marier ici ou faire venir leurs familles du Maroc. (...) On était logé dans des camps utilisés pour les prisonniers de guerre durant l'occupation allemande. A l'époque, dans les années 1950, Dunkerque, Roubaix ou Lille et Tourcoing ne connaissaient pas des effectifs marocains aussi importants comme maintenant car ces Marocains se répartissaient et vivaient aux alentours des 6 groupes que j'avais signalés au début de l'entretien, à part Béthune qui fermait depuis le début des années 1950. On travaillait [presque] tous dans les mines, célibataires et sans famille on s'entassait jusqu'à 10 voire 12 personnes pour vivre en communauté solidaire (...) et on ne touchait que 60 francs par quinzaine.

Le camp dans lequel on vivait regroupait au moins entre 800 et 1 000 ouvriers, entassés comme des sardines, est bien gardé, sous la direction autoritaire d'un chef de camp qui contrôle et surveille tout ce monde et par lequel tu es obligé de passer pour la moindre chose : la recherche d'une adresse par exemple, un problème administratif, l'entretien des lieux, etc. Grâce à Dieu nos ouvriers marocains sont des travailleurs productifs très disciplinés, ils travaillent et ne cherchent pas des histoires, envoient de l'argent aux familles restées au Maroc et les Houillères sont satisfaites de leur recrutement très apprécié. On ne rentre pas au Maroc chaque année comme maintenant, on rentre après avoir travaillé 3 ou 4 ans.

Les conditions d'une carrière ambiguë

J'ai commencé ma carrière chez les Houillères du Nord comme mineur, j'ai toujours travaillé le matin, très tôt, il faut prendre connaissance de l'existence de trois équipes qui ont toujours assuré la production du charbon : une première équipe qui démarre dès 6 heures du matin jusqu'à 3 heures trente de l'après-midi, une seconde équipe qui prend la relève juste après et une troisième équipe qui

travaille la nuit. (...) En rentrant chez nous, à pied ou à vélo pour certains, on mange d'abord car le repas a été déjà préparé par l'équipe prenant la relève aux mines après nous. Moi je vivais directement avec 7 ou 8 personnes avec lesquelles je partageais les repas et la convivialité (...). Je te donne un exemple, les trois ou quatre personnes qui ne travaillaient pas se chargeaient de faire les courses, de préparer à manger, et doivent s'occuper de tout le reste comme le ménage, l'entretien, etc. (...), en laissant la part (à manger) des absents travaillant dans les mines. Notre équipe préparait le manger du soir, finalement chacun trouvait son compte, chacun à son tour et ainsi de suite, on était obligé de bien s'organiser sinon on ne pouvait guère s'en sortir. (...) Je travaillais dans la fosse pendant un an seulement et je trouvais que c'était très difficile, j'ai décidé alors de changer de métier. Je quittais les mines et je partais à la recherche d'un autre emploi à Roubaix-Tourcoing, mais le contexte au niveau politique renvoyant à la guerre d'Algérie m'était défavorable, je reviendrais sur cette question ultérieurement, si tu veux.

En discutant avec mes amis les plus proches, je comprenais que la solution se limitait à revenir travailler chez les Houillères, mais comme je démissionnais et que mon nom étant repéré comme nationaliste marocain dans le Nord c'était une situation compromise. Mes amis me conseillaient de me présenter aux Houillères comme un Marocain qui venait fraîchement d'arriver pour brouiller les pistes, et c'était la bonne solution car cette proposition était la bonne et c'était comme cela que je revenais à nouveau dans les mines, c'était mon destin.

La guerre d'Algérie exportée jusqu'au Nord de la France

Je travaillais dans la fosse pendant un an seulement et je trouvais que c'était très difficile, j'ai décidé alors de changer de métier. Je quittais les mines et je partais à la recherche d'un autre emploi à Roubaix-Tourcoing (...): je voulais travailler dans le textile, c'était étonnant car je ne trouvais pas de Marocains comme dans le Bassin minier, et finalement je finissais par trouver un Marocain originaire de Fès qui tenait une Café-restaurant. Nous sommes en 1953-1954, en me présentant devant ce Fassi, je lui exprimais ma vive demande de trouver un logement et un travail, il m'avait bien accueilli et m'avait fait loger dans une chambre juste à côté de son Café. Le problème c'était que dans cette région il n'y avait que des Algériens qui s'entretenaient entre-eux, toute la région est fortement marquée par la guerre d'Algérie qui ne faisait que commencer.

Malgré tout, puisque j'ai trouvé un emploi facilement j'ai décidé d'y rester tout en faisant abstraction du contexte violent de la guerre d'Algérie qui ravageait les

Algériens installés dans le Nord. Le lendemain, je devais commencer ma nouvelle activité dans le textile j'assistais à la mort de deux Algériens assassinés dans le même bâtiment où je logeais, il s'agissait d'un règlement de compte politique entre les Messalistes [les partisans de Messali Haj⁽²⁰⁾ qui n'est autre que le fondateur de l'ENA : l'Etoile nord-africaine qui a vu le jour en 1926, et qui reste également le pionnier incontestable du nationalisme algérien] et ceux d'« Aljabha » [le Front de libération National]. (...) Finalement j'ai quitté les lieux pour repartir vers Valenciennes et revoir des amis à moi impliqués dans le mouvement national marocain.

Socialisation politique ou conscience nationaliste dans l'immigration ?

J'ai eu des contacts avec certains membres impliqués dans le mouvement national dans le Nord, et ce, depuis les années 1952-1953 [Béja demande l'arrêt de l'enregistrement pour la seconde fois]. On se réunissait dans une maison située au 28, rue du Jardin à Lille, parmi les personnes qui animaient ce réseau nationaliste, je peux citer le Docteur Benhima, Fadil Bennani, Idriss Alfallah, Mohammâd Albaamâni, Moulay Larbi, Omar Elglioui, Abdalaziz Almassi, Moulay Ahmed Alaoui, le Docteur Alkhatib (...) qui était le coordinateur principal entre les mouvement national au Maroc et les Marocains de l'immigration, notamment en France. Le Docteur Alkhatib était le responsable de coordination entre les ouvriers marocains et les étudiants tentant d'encadrer leurs compatriotes travailleurs. Je me souviens également que les sympathisants et les membres du réseau nationaliste se réunissaient périodiquement à Paris pour s'informer et mettre des stratégies de travail permettant la récolte et l'envoi de l'argent au Maroc pour le compte du mouvement national qui devait se restructurer pour continuer le combat contre le colonisateur étant donné que les leaders politiques sont emprisonnés. A Paris on se réunissait au numéro 20, rue Bruno à Gennevilliers [ville située plutôt dans le Nord de la région parisienne où on assiste à la plus grande concentration de l'immigration marocaine en France depuis l'entre-deux-guerres]. (...) On appartenait tous au parti de L'Istiqlal [l'indépendance] qui était le parti majoritaire au Maroc.

Beja comme acteur et témoin du contrôle social

Il faut tenter de situer un peu les choses dans le cadre général pour que tu puisses comprendre ce que je vais te raconter. En gros j'ai travaillé 8 à 9 ans dans les mines proprement dites, de 1952 jusqu'en 1961, mais au cours de cette dernière année je suis reparti à Paris pour chercher un autre travail car j'ai trouvé que le

(20) Pour une biographie complète et pour comprendre la trajectoire atypique de l'autodidacte Messali Haj en rapport avec l'histoire du nationalisme algérien conçue et initiée dans l'immigration : cf. Les nombreux travaux de Benjamin Stora, notamment : *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens*, Paris Ed. L'Harmattan, 1985, (402 p.).

travail dans les mines est vraiment très dur pour moi. En novembre 1961 j'ai été recruté dans l'usine Vandix, une société américaine spécialisée dans l'automobile et qui se trouvait au numéro 181, avenue Barbier à la Villette où je gagnais trois fois plus que le travail des mines (...). Un jour le consul du Maroc à Lille Larbi Tahiri dont je t'ai parlé m'a appelé pour me proposer de travailler [officiellement] comme « interprète » en concertation avec les Houillères du Nord afin d'encadrer les Marocains et de les accompagner dans les démarches administratives et sociales, etc. Nous étions 12 personnes convoquées dans les mêmes conditions. Le consul du Maroc voulait quelque part nous remercier du service rendu au mouvement national, c'est une façon noble de reconnaître les modestes sacrifices engagés au sein du parti de l'Istiqlal car nous étions tous [les 12] istiqalians. Je me rappelle que le consul Tahiri me disait qu'il me voulait à tout prix et en plus c'est un travail reposant pour moi. Finalement j'ai accepté cette proposition qui ne se refuse pas, officiellement je suis embauché en tant qu'interprète dans le cadre du contrôle social avec Mora et mon salaire est payé par les Houillères nationales du Nord. J'ai passé 32 ans de travail au service de ces Houillères jusqu'à ma retraite prise en 1985. Depuis 1962, je sillonnais les camp d'hébergement réservés aux Marocains pour accompagner, conseiller et assister les nouveaux arrivants dans leur formation, dans les mines, et même à l'extérieur, notamment par rapport aux démarches d'immatriculation et d'enregistrement au Consulat. Personnellement, j'assistais 1500 Marocains se répartissant entre les camps de Maco, Defriche et Acacias.

L'implication de Béja dans l'institutionnalisation des Amicales

En 1973, le gouvernement marocain avec la bénédiction de Hassan II et ses ministres, notamment le ministre des Affaires étrangères, avec l'aide des Consulats et l'Ambassade à Paris ont lancé l'idée de créer les Amicales marocaines pour encadrer les Marocains en Europe et particulièrement en France. Il fallait organiser des élections « démocratiques » dans toute la France et nous au Consulat de Lille nous avions la charge de constituer 13 Amicales locales et régionales représentant la région du Nord-Pas-de-Calais, en plus de participer à l'élection d'un bureau fédéral.

Lors du congrès constitutif présidé par Mohamed VI, l'actuel roi du Maroc, avec la présence du docteur Awâd et le ministre (...) Arsalan Aljadidi, l'association des Amicales marocaines ne peut que commencer. Officiellement, cette association porte le nom suivant : « Fédération des Amicales des travailleurs et commerçants Marocains en France ». Finalement les élections se sont bien passées, beaucoup de Marocains ont voté [incapable de donner un chiffre les quantifiant] « démocratiquement » : moi je suis élu en tant que président local à Valenciennes et en tant que vice-trésorier concernant les Amicales au niveau régional, l'Haj Bachir Alfiguigui est élu président des Amicales au niveau du Bureau fédéral à Paris et Omar Oubihi en tant que vice-président fédéral. Le Conseil d'Administration est composé de 28 personnes.

Le 11-8-1973, c'est Hassan II en personne qui nous réserve une réception, au palais de Skhairat, digne d'un événement grandiose pour officialiser et rendre public l'institutionnalisation des « Amicales marocaines » [à ce moment précis de l'entretien Béja nous montre fièrement une photographie d'une grande taille bien prise dans un cadre le montrant en train d'embrasser la main de Hassan II]. Les Amicales sont ouvertes à tous les Marocains, la cotisation de l'adhésion s'élevait à 60 Francs permettant d'avoir une carte des Amicales⁽²¹⁾. Le premier congrès des Amicales s'est passé à Rabat, le deuxième congrès s'est déroulé à Eljadida en 1980, le troisième à Rabat en 1986. Pendant toutes les années 1970 ces Amicales ont bien fonctionné mais c'est [François] Mitterrand qui les a tuées car des associations [des droits de l'Homme] ont vu le jour et on s'est trouvé dans une position de concurrence insupportable d'autant plus que les étudiants marocains nous détestent. Alors ils ont tout fait pour nous casser. Les jeunes maintenant ne s'intéressent pas au Maroc ou à l'union des Marocains et ils préfèrent les associations de leur quartier. (...) Moi ce que je te raconte c'est authentique et il n'y a pas de mensonges, les étudiants pensent que nous travaillons pour les espionner ou espionner les gens qui s'adonnent à la politique mais ce n'est que de la propagande (...).

Je connais les services du Consulat marocain par cœur car j'ai travaillé avec tous les Consuls du Maroc à Lille depuis le premier jusqu'au dernier, ils sont treize et je peux te les citer un par un. Le premier Larbi Tahiri c'est lui qui a pensé à moi pour me faire sortir du travail des mines en tant que manœuvre (...). J'étais toujours bien noté par mes supérieurs et j'ai eu jusqu'à la catégorie 6, ce qui est important pour quelqu'un de mon origine sociale modeste. J'ai consacré toute ma carrière à aider les Marocains à s'adapter et s'intégrer dans l'entreprise et les conseiller au mieux que je peux pour qu'ils soient toujours appréciés par les Houillères (...).

Le rapport à l'Islam, la maladie et la vieillesse

Sur le plan religieux, le plus dominant dans tout le bassin minier c'est surtout un mouvement qui porte le nom de « Tabligh » et qui a fait un travail de sensibilisation remarquable auprès de la première et la seconde génération. C'est un mouvement qui est sympathique et qui est implanté en Belgique, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, les gens de ce mouvement sont un peu politisés mais ils rendent un service important aux populations musulmanes locales. Ils ont sauvé des centaines de personnes qui se clochardisent dans la rue, d'autres sont maintenant propres, mariés et ont des enfants, or ils étaient de vrais délinquants auparavant : drogue,

(21) Nous avons rencontré beaucoup de Marocains qui ont « acheté » la carte des Amicales juste pour la montrer à la douane et à la police marocaine pour que ces derniers ne les embêtent pas pendant leur séjour périodique au Maroc, sachant néanmoins que cette carte coûte chère selon les intéressés eux-mêmes.

vin, vol, toxicomanie et j'en passe. Beaucoup de jeunes ont trouvé leur chemin et sont pacifiés avec eux-mêmes, d'autant que même des Français sont convertis à notre religion, et des intellectuels ainsi que des étudiants marocains assurent maintenant la relève. Certains sont extrémistes dans leur façon de voir les choses, par exemple, ils disent que les fêtes, les anniversaires et les mariages mixtes sont « hram » [interdits] dans l'Islam, mais moi je ne suis pas d'accord avec eux dans la mesure où l'Islam nous enseigne le fait de profiter de la vie avec modération. Néanmoins, grâce à eux on a construit des mosquées alors qu'avant on priait dans des conditions abominables et plus que déplorables.

Dans l'état actuel des choses, nous avons 12 mosquées, la situation a beaucoup changé dans le bon sens, et la première génération, la nôtre en l'occurrence, on ne vit que pour et grâce à l'Islam, car on passe la moitié de notre temps libre, après la retraite dans la mosquée. (...) Les gens me respectent pour ce que je suis car ils font appel à moi pour régler certains problèmes sociaux ou autres, comme intervenir auprès des responsables miniers que je connais bien et qui reconnaissent la valeur de mon travail en tant qu'intermédiaire social, etc. Il ne faut pas hésiter à demander auprès de moi, car les Marocains, surtout les anciens, me connaissent bien y compris chez toi à Lille.

Actuellement, je suis malade, je me suis fait opérer depuis cinq ans au niveau du cœur (1999), j'ai le diabète depuis des années, c'est contraignant car le sucre monte parfois jusqu'à 3 ou 4 grammes et c'est difficile à gérer. Je traîne le diabète depuis les années 1960, j'ai hérité cette maladie car j'étais trop gros, d'autant plus que je ne faisais pas du tout attention par rapport à l'hygiène de vie qui s'impose car je mange n'importe quoi et j'aime manger sucré. Je ne suis pas discipliné en ce qui concerne le régime.

Ma tension reste imprévisible et difficile à stabiliser, elle monte quelquefois pour atteindre jusqu'à 23 ou 24. Bref, je suis malade et je ne peux pas me déplacer plus loin à tel point que je ne peux prier que sur une chaise. Je fais la dialyse qui a largement aggravé ma situation sanitaire nécessitant un traitement spécial trois fois par semaine et heureusement j'ai la sécurité sociale minière qui me prend en charge à 100 %. J'ai pris ma retraite à l'âge de 55 ans [en 1985], après avoir travaillé 32 ans pour les Houillères, j'ai la médecine gratuite, les médicaments et le logement sont également gratuits, en plus du charbon qu'on reçoit maintenant sous forme d'argent chaque trimestre (1500 francs)⁽²²⁾. Heureusement pour moi que je n'ai pas travaillé beaucoup au fond de la mine car la silicose ne doit pas me rater vu les problèmes de santé que j'ai maintenant, depuis 1962 j'ai cessé de travailler au fond de la mine.

(22) A remarque que l'Euro n'est pas encore intégré en tant que tel.

Je crois qu'il faut être humble et savoir reconnaître ce que la France a fait pour nous, nous avons pu élever nos enfants malgré les difficultés rencontrées. Nous avons gagné notre vie et moi si j'ai une belle maison à Agadir c'est grâce à ma présence en France. Je coûte à l'assurance minière vers les 6 000 francs par semaine de médicaments, traitements, contrôle médical, transports, etc., tu trouveras ça où ? Lorsque je suis parti en vacances à Agadir, l'assurance minière a payé pour moi l'équivalent de cinq millions prenant en charge mes traitements lourds effectués au Maroc. Des Marocains comme moi socialement et économiquement ne peuvent que mourir au Maroc. Moi je suis l'enfant aîné donc j'ai toujours pris en charge ma famille restée au Maroc et même dans l'état actuel des choses cela continu d'être un devoir avant tout.

Mémoire mutilée pour des « enfants illégitimes »

Concernant les enfants c'est toujours compliqué. J'ai 7 enfants dont 3 filles et 4 garçons. [Dés que cette question de mémoire en rapport avec les enfants est posée le temps et le rythme du récit a changé et notre interviewé est devenu très angoissé, il a arrêté de parler pendant un moment avant de reprendre ses esprits]. Les enfants d'aujourd'hui ne pensent pas comme nous, il faut balayer cette idée de la tête car beaucoup se trompent ou font semblant. Je crois que nous n'avons pas réussi à transmettre à nos enfants ce que nos parents à nous ont réussi à nous transmettre. Notre mémoire à nous est restée intacte par rapport à notre pays, les parents et la famille. Nous on a le Maroc dans le sang et ce n'est pas le cas de cette génération née en France qui se désolidarise complètement par rapport au pays d'origine des parents que nous sommes. Ce n'est pas eux qui vont prendre l'initiative d'envoyer un peu d'argent ou faire des cadeaux pour la famille restée au Maroc, tu peux être sûr qu'après notre disparition toute la solidarité ancestrale avec le pays cessera malheureusement. (...) Je vais t'évoquer une question simple pour que tu comprennes : je suis un Marocain qui reste très attaché au Maroc, à ma famille, aux valeurs et traditions culturelles qui font de moi un vrai Marocain. Moi comme les anciens, nous mourrons pour notre pays, est-ce que ces enfants vont mourir pour leur pays ? Absolument pas, moi je peux te le dire franchement car ils se distinguent par leur égoïsme.

Je me suis marié en 1964 au bled et ce sont mes parents qui m'ont trouvé une femme en me disant : « voilà mon fils la femme qui te convient, il faut l'épouser pour la vie ». Je n'ai pas hésité et j'ai accepté de le faire sans jamais le regretter. Moi j'ai pris en charge, totalement, mes parents sans problème tout en travaillant pour gagner ma vie difficilement, or aujourd'hui les enfants veulent une belle voiture, une belle maison, passer de bonnes vacances en Europe, avoir l'argent facile sans travailler et même se marier avec une française ça ne leur pose aucun problème éthique, relationnel ou culturel. Comment concevoir une vie commune avec une française et quelle mémoire va être transmise aux enfants nés de ce

mariage ? Et les petits enfants de ces enfants qu'est-ce qui va leur rester de cette mémoire ? Les temps ont changé et je crois que nous n'avons pas pu nous adapter avec cette jeune génération, qui n'est ni française ni marocaine d'ailleurs ou musulmane à 100%, c'est une génération coupée de la culture des parents, comme un arbre sans racines.

Un autre exemple, tu vois dans la pièce en face c'est l'un de mes enfants qui dort car il travaille la nuit, il est logé et nourri ici alors qu'il est majeur et il ne participe pas au budget de la vie quotidienne, tu trouves que c'est normal ? Les Français, eux, sortent de chez les parents pour construire leur vie ailleurs dès qu'ils ont atteint l'âge de 18 ans. Pourquoi ne donne-t-il pas un peu d'argent à sa maman, même symboliquement, pour payer une facture par exemple, or s'il est dehors il doit payer ses factures, un loyer, payer la nourriture, à la limite s'il ne travaille pas je suis d'accord mais il ne faut pas abuser de la situation. Moi j'ai travaillé toute ma vie pour m'occuper de mes parents ainsi que mes frères et sœurs, et les prendre en charge complètement, est-ce que mes enfants vont travailler pour moi ? Bien sûr que non car ces enfants d'aujourd'hui sont individualistes, ils ne donnent rien et chacun pour soi. Quand tu parles avec les jeunes en général pour leur donner des conseils par rapport à l'expérience acquise dans la vie et leur transmettre les valeurs qui nous restent, voici ce qu'ils répondent : « ce que tu nous racontes c'est du passé, c'est la réalité des années 1950, c'est vieux et c'est totalement dépassé et nous, nous devons vivre notre temps ».

Peut-être suis-je un peu sévère sans renier ce que j'ai signalé auparavant mais je voudrais juste dire aussi que l'échec que je ressens doit être relatif car malgré tout mes enfants ne m'ont jamais ramené les policiers par exemple, ils sont tranquilles. C'est vrai que sur le plan des diplômés, les études supérieures et la culture ce n'est pas un niveau extraordinaire par rapport aux étudiants Marocains nés au Maroc ou ailleurs comme toi ou Omero : c'est vraiment excellent d'être un chercheur respecté et respectable et ce n'est pas donné à tous, mais bon mon fils (...) qui travaille à la (...) a un niveau culturel relativement pas mal mais pour les autres ce n'est pas ce que je souhaitais ou espérais d'eux. C'est « almaktoub » [le destin], c'est Dieu qui voulait que les choses se passent comme ça. Il faut dire aussi que j'étais très absent pour ces enfants déboussolés, avec mes activités professionnelles et associatives, les Amicales, les réunions et les déplacements à Marseille, Saint-Etienne, Paris, etc. Résultat, je n'ai jamais eu le temps nécessaire, y compris les week-ends, pour m'occuper de mes enfants, par contre ils ont toujours ce qu'ils voulaient et ils n'ont jamais manqué de rien. (...) **Ils savent bien** les conditions dans lesquelles j'ai travaillé, je leur parle souvent de mon histoire personnelle depuis mon émigration du Maroc, je leur parle de l'avenir et je crois qu'ils n'arrivent pas à saisir la complexité de cette histoire, mais toi qui as fait des études supérieures, tu n'a pas le même comportement ni les mêmes difficultés à

transmettre et partager ton histoire avec tes enfants (...) ».

D'après ce témoignage original, c'est toute une page de l'histoire de l'immigration marocaine minière du Nord de la France qui est dévoilée ici. C'est ainsi que notre interviewé est fortement impliqué dans l'institutionnalisation, la promotion, la propagande et la gestion directe de la « Fédération des Amicales des travailleurs et commerçants marocains en France ». Beja est l'un des premiers à faire partie de cette entreprise officielle créée en 1973.

L'association des Amicales existe toujours même si elle n'a plus de subventions officielles du gouvernement marocain depuis plus de 13 ans maintenant, d'après les informations recueillies. Le siège social de la fédération des Amicales est situé au 16 rue de l'Orillon à Paris 11^{ème}, dont le Président fédéral est Mohamed Chbicheb, quant à notre interviewé Béja il est actuellement le trésorier général de l'association au niveau fédéral, même s'il est malade et retraité.

Sur un autre registre, il faut remarquer qu'avant l'émigration en France, notre enquêté est passé, comme beaucoup d'émigrés d'ailleurs, par l'expérience et le processus migratoire précédé par l'exode rural et les migrations internes : Beja est ainsi passé par Tiznit, Agadir, Casablanca, Jrada et Oujda, soit les villes les plus urbanisées.

Concernant l'éducation, l'héritage culturel, et surtout la transmission de la mémoire aux enfants, telle qu'elle est présentée et perçue par Beja, elle représente beaucoup d'insuffisance et d'insatisfaction. Notre enquêté regrette de ne pas pouvoir transmettre une « bonne éducation » capable de faire de ses enfants des personnages importants comme lui, car Beja est fier de ce qu'il est et de ce qu'il a pu faire pour le Maroc et les Marocains.

Nous voulions vérifier quelques informations, nous avons pris contact avec son fils aîné pour un entretien (que nous présenterons le moment venu) et qui nous permet notamment de comprendre et cerner réellement sa propre vision des choses, par rapport à l'éducation reçue et la transmission de la mémoire de son père ou plutôt ce qui reste de cette mémoire.

A travers cette trajectoire de Beja, présentée ici, il faut se rendre compte que certains éléments demeurent spécifiques à son itinéraire original, par contre d'autres éléments renvoient à une trajectoire collective dans laquelle des milliers d'émigrés / immigrés (marocains) se retrouvent pertinemment. Ainsi, Tout ce que les immigrés ne peuvent expliquer sociologiquement parlant est renvoyé à Dieu : c'est « *almaktoub* » [le destin], *c'est Dieu qui voulait que les choses se passent comme ça* », raconte Béja en parlant de l'impuissance et de l'impossibilité de contrôler ses enfants. Ici, le destin doit être analysé comme refuge vers l'impossible, cette fatalité mélangée et colorée par des amertumes et de tristesses socio-psychologiques repérées tantôt selon ce qui a été dit tantôt d'après le non dit. C'est une situation paradoxale et inexplicable, dans laquelle la condition qui a fait

l'immigré ne peut que l'enfermer dans les contradictions, les mensonges, les incertitudes et l'incompréhension d'un « désordre intégral » rendant toute la vie de cet immigré impossible (voir le texte de A. Sayad cité précédemment⁽²³⁾). L'immigré en question a tout perdu sous les « effets de l'immigration », en tant qu'ex-travailleur, en tant qu'époux, en tant que père, et en tant que chef de famille qui perd son « prestige » et sa fonction sociale au sein de sa petite famille. Le plus marquant, le plus poignant et le plus insupportable aussi pour un immigré est le rôle du père perdu et contesté par (l'épouse et) des enfants jugés « illégitimes » : situation analysée finement et merveilleusement par le sociologue Abdalmalek Sayad⁽²⁴⁾.

Ajoutons à cela que les malheurs de cet immigré ne finissent guère avec le cumul des stigmates et des handicaps accentués par les discriminations raciales et sociales, gommant et effaçant son statut en tant que travailleur productif qui n'est là que pour travailler et dès qu'il cesse la vie active sa condition en tant que retraité vieillissant n'est pas légitimée ni dans le pays d'accueil ni dans le pays d'origine. Il est plus que souhaitable pour un immigré retraité de rentrer « chez lui », puisqu'il est toujours perçu comme étranger, pour ainsi vieillir et mourir en paix car il est recommandé vivement pour un « bon musulman » qui se respecte d'être enterré chez-soi en terre d'Islam. Un Marocain que nous avons interviewé dans le cadre d'une enquête professionnelle réalisée pour le FAS, en 1992, nous disait avec beaucoup d'angoisse : « *moi je ne voudrais surtout pas mourir en France comme un chien* »⁽²⁵⁾.

Selon le récit de Beja, la mémoire transmise à ses enfants est mutilée à jamais. Nous sommes face à un immigré qui utilise excellemment la « socio-analyse » qui lui permet de comprendre (avec ses mots à lui) les mécanismes d'acculturation et de déracinement qui finissent par « re-produire » des enfants étranges et « étrangers » et qui « ne sont ni Français ni Marocains ». Avec d'autres mots, il sait bien qu'il ne peut pas faire autrement mais au même temps il regrette le fait d'élever ses enfants en France dans les conditions que l'on sait : « *si mes enfants avaient été élevés, éduqués et vécu au Maroc, ils ne seraient pas francisés ou occidentalisés* », raconte Beja, c'est le sens des amertumes, de mauvaise conscience, de culpabilisation, et des regrets que nous pouvons lire clairement. Cette question qui concerne l'éducation des enfants et l'héritage culturel ancestral personnel et familial n'est pas spécifique à Beja ni aux Marocains d'ailleurs mais nous pouvons, sans prendre le risque de nous tromper, la généraliser sur tous les immigrés vivant les mêmes conditions socio-historiques. C'est

(23) Abdalmalek Sayad, *La double absence*, 1999, op. cit., voir notamment, pp. 40-51.

(24) Voir le texte qui a fait date : A. Sayad, « Les enfants illégitimes », pp.185-258, in l'ouvrage du même auteur, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Ed. De Boeck Université, Bruxelles, 1991, (331p)

(25) Cf. Elkbi Atouf, « Les « vieux » immigrés maghrébins du Foyer SONACOTRA d'Aulnay/Bois », pp. 408-413, in Gerard Noiriel (sous direction de, rapport collectif inédit), *Le rapport final sur « les conditions du vieillissement des populations immigrées de la région parisienne »*, rapport commandité par le FAS, Paris, 1992 (613p.).

une question qui hante l'existence de toutes les figures immigrées enfermées dans des contradictions et des paradoxes interminables : « à travers le rapport malheureux des parents à leurs enfants se dévoilent, en réalité, toute les contradictions constitutives de la condition d'émigré. Ces contradictions que l'émigré porte en lui, transporte avec lui et projette sur toutes choses, (...) font que son existence est tout entière fortement marquée par la peur : peur de lui-même ; peur de la société française qui, déjà effrayante par elle-même, l'effraie encore quand il la saisit à travers ses enfants (...) ; peur de ses propres enfants qui, tels des « bâtards, des monstres sociologiques »⁽²⁶⁾, analyse A. Sayad avec beaucoup de profondeur et de perspicacité.

Sur un autre plan, si nous avons pu vérifier les mines d'informations précieuses rapportées par le récit de Beja, cependant, nous nous posons un grand point d'interrogation quant à l'information qui consiste à dire que le docteur Alkhatib était « un nationaliste qui a joué un rôle très important en tant que coordinateur officiel entre les travailleurs et les étudiants marocains de l'immigration, etc. ». Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs la confirmation de cette information qui nous semble infondée (cf. nos travaux de recherches sur cette question⁽²⁷⁾).

D'un autre côté et sur un autre registre, que pensent les jeunes de l'éducation et de la mémoire reçue et transmise à travers leurs parents immigrants ? C'est la question centrale que nous avons posée au fils aîné de Beja que nous avons rencontré le 24 janvier 2005 pour un entretien enregistré qui a duré 3 heures 30 minutes environ et qui s'est déroulé à Lille, dans un restaurant situé en plein centre ville. Mais avant de relire et présenter les extraits les plus significatifs de notre enquête que nous appelons Zahiri, il est plus judicieux de présenter d'abord notre interviewé.

2. Regard d'un jeune issu de l'immigration marocaine

Zahiri est un garçon très sympathique, travailleur et courageux, il aime parler de lui car il se retrouve dans une situation valorisée et valorisante surtout qu'il est conscient que sa trajectoire professionnelle a failli basculer dans l'autre sens de l'abîme social. Mais le travail acharné et la volonté de réussir ont rendu cette trajectoire plus qu'intéressante pour un « fils d'immigré » qui ne croit pas au hasard, mais au contraire, il croit à l'évolution sociale, à la motivation personnelle qui

(26) A. Sayad, « Les enfants illégitimes », op. cit. , p. 252.

(27) Voir préalablement notre thèse inédite, 2002, notamment les trois chapitres consacrés aux étudiants marocains (et nord-africains) en rapport avec l'immigration et le mouvement national marocain. Voir également nos articles publiés : E. Atouf, « Le rôle du premier mouvement d'étudiants marocains dans l'autonomisation politique des Nord-Africains en France », in *La Revue islam (Magasine d'Histoire et Théologie musulmane)*, n° 2-septembre-novembre 2002, pp. 42-45 ; ou encore E. Atouf, « La migration estudiantine marocaine en France de 1956 à 1965 », in *Le journal hebdomadaire*, n° 72, du 29 juin au 5 juillet 2002, pp. 17-20.

consiste à aller toujours plus loin et surtout il croit à la persévérance qui paye un jour ou l'autre.

Une adolescence conflictuelle marquée par l'absence du père

« J'ai 39 ans, je suis né ici avec 6 frères et sœurs : deux sœurs mariées (36 et 34 ans), une secrétaire à Paris et une qui travaille comme ouvrière. Nous sommes 4 garçons dont je suis l'aîné, le second a 38 ans et travaille en tant qu'ouvrier dans une usine, puis un second de 33 ans, qui est veilleur de nuit et le dernier a 29 ans qui ne travaille pas depuis un moment, depuis la fin de son « contrat emploi-jeune ». Notre enfance ainsi que notre adolescence est surtout marquée par l'absence d'un père qui est souvent absorbé par les problèmes des autres et les problèmes à nous sont secondaires pour lui. (...) Quand il est à la maison c'est pour me dire « charf bla a'kal » [en arabe dans l'entretien : le vieux/l'aîné est sans cerveau, pour dire n'est pas intelligent] : cette phrase répétée maintes fois, pour la moindre bêtise d'enfant, m'a toujours torturé et traumatisé jusqu'à conditionner mes résultats scolaires qui n'étaient pas bons. En fait, il n'y a pas de dialogue possible entre moi et mon père, c'est une relation très difficile pour nous et pour maman qui a souffert aussi de son absence. En plus, nous avons une maison séparée des citées classiques où on pouvait rencontrer des Maghrébins et cette « séparation » [physique et géographique] avec le milieu maghrébin nous traumatisait tous notamment ma mère qui était vraiment coupée de son milieu. Il y a des moments où je souhaitais que mon père ne soit pas présent à la maison car quand il est là c'est pour ramener des invités pour que ma mère passe la journée dans la cuisine, c'est insupportable. Et quand des invités sont à la maison moi je tentais toujours de fuir, soit je fuis dehors, soit je m'enferme et je m'isole souvent dans ma chambre.

Du BEP-CAP⁽²⁸⁾ au chef de projet

J'ai un niveau BEP-CAP et ma vie entre l'âge de 18 et 26 ans se résume à une galère sans fin et pas possible : je cherchais à fuir chez moi car c'était insupportable pour moi, j'étais à Orléans, à Paris, pour faire n'importe quoi, j'ai même travaillé en tant que balayeur pendant 8 mois, j'ai connu les chambres de bonnes, les intérim, les usines, les foyers Sonacotra où j'ai vu passer les « descentes des flics », les prostituées, les sans-papiers sénégalais vivant avec des enfants (...). C'est des lieux où la dignité est bafouée. Mais au fur et à mesure je commence à prendre confiance en moi lorsque j'ai débuté dans l'animation et c'est la formation continue qui a fait le reste. Ce qui m'a encouragé et m'a poussé jusqu'à décrocher un DEFA [Diplôme d'Etat de Fonction d'Animateur⁽²⁹⁾] qui s'inscrit dans un projet

(28) BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitudes professionnelles.

(29) C'est un diplôme très demandé en France, vu les problèmes sociaux engendrés par les mutations économiques et technologiques. Il s'agit d'un diplôme à caractère socioculturel, demandant deux années de formation contenue, après avoir obtenu un baccalauréat.

professionnel personnel qu'on n'a pas choisi pour moi, mais c'est moi qui l'ai choisi en connaissance de cause. A partir de là je peux te dire que c'est l'épanouissement total à l'âge de 27-28 ans, et puis dans mon travail actuellement en tant chef de projet je fréquente des gens intéressants ayant un bon niveau universitaire, souvent c'est des Bac plus cinq et ils croient je suis une grosse tête, mais bon je ne me plains pas.

Quelle perception et transmission de la mémoire ?

Pour aborder cette question, il faut savoir préalablement que j'ai commencé à m'intéresser aux questions posées par la mémoire depuis un moment déjà. J'ai créé une association qui s'appelle « Mémoires » dans le Valenciennois, depuis 1996. Le déclic c'était une émission que j'ai regardé à la télévision sur les combattants « maghrébins » qui ont fait la Guerre de 1939-1945 pour la France, et surtout les goumiers⁽³⁰⁾ marocains qui m'ont impressionné, d'autant que je découvre après, que plusieurs membres de ma famille ou proches de la famille étaient des combattants dans l'armée française, alors que mon père ne m'a jamais parlé de cette histoire. Le problème posé est comment peut-on initier une action opérationnelle sur l'histoire et la mémoire de l'immigration dans le Valenciennois ? Avant l'installation de Toyota personne ici ne parle des discriminations, moi je ne suis pas chercheur ou sociologue comme toi, mais je suis un homme opérationnel du terrain. J'ai sollicité des gens pour m'aider à structurer l'association mais le problème est que les gens sont pris dans l'engrenage alimentaire car la plupart n'ont pas de boulot et même ceux qui ont un boulot ils ne voient pas l'intérêt et l'objectif de l'association. On a réussi à faire des choses intéressantes, comme un travail pédagogique, sur les anciens combattants et mineurs marocains, sous forme de dossiers exposés dans le centre social mais l'association repose sur deux personnes moi et un ami : c'est pour cette raison qu'elle est mise au sommeil. (...) Je te raconte une anecdote qui m'a incité à revoir le projet mémoire et restructurer mon association ; j'ai lu un petit livre qui parle de + L'histoire de Condi sur Escaut ;, citant l'immigration polonaise et italienne mais pas un mot sur les Marocains et les Algériens, alors là j'ai trouvé que c'est un scandale de ne pas parler sur la vague des mineurs marocains. C'est le second déclic. Au début de l'année 2000, on a tenté de réveiller et dynamiser l'association + Mémoires » [dont notre enquêté est le président], surtout que la question de la mémoire est devenue une idée contemporaine et d'actualité, pendant

(30) Sans dénigrer ou minimiser le rôle des Goumiers, c'est plutôt et surtout les Tirailleurs marocains (et Spahis) qui ont joué un rôle capital dans la Libération de la France et de l'Europe du nazisme durant la Seconde Guerre (1939-1945) : voir à ce propos notre article publié : Elkbir Atouf, « Mémoire des soldats marocains des deux grandes guerres », article pp. 95-119, in Nouria Ouali (sous la direction de), ouvrage collectif intitulé *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Ed. Academia Bruylant, Louvain-La Neuve (Belgique), 2004 (ouvrage de 388 p. Actes du colloque international).

toutes les années 2000-2004, et l'objectif cette fois-ci est de travailler sur la mémoire ouvrière et minière marquant le Valenciennois et rendre un projet collectif visible pour rendre compte de l'apport migratoire dans cette région. Pourquoi attendre les autres [Français] faire un travail de mémoire à notre place. Comme je travaille dans le cadre de la politique de la ville, j'ai utilisé mon réseau pour solliciter des subventions qui rentrent dans ce cadre : Etat, DRAC [Direction Régionale des Affaires Culturelles], FASILD [Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et contre Les Discriminations], Communauté d'agglomération, etc. Dans l'état actuel des choses tout va bien car on a eu des subventions et même si on n'a pas de salariés encore l'association tourne au tour de 5 ou 6 personnes qui sont le cœur de la structure en plus des bénévoles, et on sollicite des intervenants vacataires pour faire le travail théorique et accompagner les projets engagés : atelier vidéo qui consiste à filmer les immigrés de la première génération par les jeunes eux-mêmes, animations des actions pédagogiques ciblées, projet d'un film documentaire qui serait réalisé par Vidéoréme.

« Je ne sais pas exactement qu'est ce qu'il faisait mon père »

Honnêtement, Je ne sais pas exactement qu'est ce qu'il faisait mon père comme travail, c'est une question très délicate [à ce moment de l'entretien Zahiri est très angoissé, il s'est arrêté longtemps avant de reprendre la parole]. C'est très vague et il n'en parle jamais, je comprends que les immigrés n'aiment pas parler de leur travail car ce n'est pas une chose valorisée pour eux. Mon père reste quelqu'un qui est un vrai militant marocain fier de son origine et il est prêt à défendre les intérêts de son pays partout où il est, à tort ou à raison. C'est quelqu'un qui était absent, très absent, très fier de lui, mais on regrettait son absence car on était seuls. Nous manquons cruellement d'affection, on ne comprend pas pourquoi il réglait les problèmes des autres en rendant visite aux Marocains malades dans les hôpitaux, ils les conseillaient et il méconnaissait nos problèmes à nous. Il semble qu'il était attaché social, délégué ou interprète, non !

La lutte contre les discriminations est centrale pour le projet « Mémoires », on parle mais on fait rien c'est frustrant, or il s'agit de réagir et travailler sur les mentalités et c'est le travail le plus difficile. Imaginons une équipe de foot, moi je suis comme un milieu du terrain dans un stade de jeu et il y a des défenseurs qui ne veulent rien faire, il y a des attaquants qui critiquent, comme Saïd Bouamam [un sociologue de l'immigration habitant Lille], ma position c'est entre les deux blocs, entre les défenseurs et les attaquants pour trouver un juste milieu qui consiste à faire les choses en douceur. Le problème c'est que les Arabes m'énervent, ils ne pensent qu'à manger alors que le problème des discriminations est dimensionnel et demande une mobilisation énorme pour réaliser des actions opérationnelles et monter des actions stratégiques.

On va engager la réflexion au sein de notre association pour faciliter la tâche aux jeunes discriminés qui doivent avoir une chance de s'en sortir à travers des rapports concrets avec les chefs d'entreprises. Et il faut mettre le paquet sur « la com » [pour dire la communication] pour rendre visible les supports pédagogiques dans l'Education, dans les bibliothèques, les collèges et les lycées. Franchement, personnellement je préfère le racisme de la France au racisme du Maroc. (...) Je suis bien ici et je me sens plus Français que Marocain, j'ai de la chance pour avoir une double culture mais je préfère le racisme de la France au racisme des Marocains, j'ai du mal avec le Maroc et la mentalité marocaine, celle de l'arnaque avant tout. Ceci dit, le Maroc c'est le Maroc, on reste attaché et solidaire avec la famille et on rentre tant qu'on peut.

Les Amicales, l'ATMF⁽³¹⁾ et l'AMMN

Je crois que mon père t'a parlé des résistants qu'il avait côtoyés comme Ben Barka, il aime bien parler de ces années et de l'Amicale car c'est plus valorisant pour lui. Concernant les Amicales, mon père a tout donné à cet organisme représentant l'Etat marocain dans les années 1980, mais maintenant c'est un peu stérile car il n'y a pas d'implication de jeunes et pas d'enjeu autour d'un projet collectif cohérent. Les gens des Amicales sont importants au Maroc mais ici ils ne sont rien maintenant. Moi je me sens plus proche de Samate [qui n'est autre que le président de l'Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais créée en 1987, dite l'AMMN] qui a flirté avec les Amicales durant ses débuts, qu'avec mon père. Les Amicales restent enfermées entre Marocains c'est un peu sectaire. Au Maroc même les gens, de la classe moyenne partent et émigrent et je crois qu'on ne peut pas cadener les gens c'est impossible car un jour ou l'autre ça éclate. Au Maroc on n'aime pas les grosses têtes, les chercheurs, etc. Les chercheurs doivent chercher ailleurs et c'est la France qui profite de cette matière grise précieuse pour toute nation.

Normalement c'est l'AMMN qui doit se structurer pour évoluer vers des projets porteurs et non pas se contenter de faire un travail social qui relève des compétences d'un centre social. L'AMMN doit se positionner par rapport à un travail de mémoire qui n'a jamais été fait et qui doit être fait pour que les

(31) ATMF : Association pour les travailleurs marocains en France, institutionnalisée durant les années 1970 par les Marocains progressistes de l'immigration (travailleurs, étudiant et intellectuels, syndicalistes et exilés politiques, etc.), devenant Association pour les travailleurs maghrébins en France en 2000. Sur cette l'histoire sociopolitique de l'ATMF : cf. Zaky Daoud, *De l'immigration à la citoyenneté. Itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF 1960-2003*, Ed. Mémoire de la Méditerranée (4ème trimestre) 2002, (238 p.).

génération d'aujourd'hui se souviennent et ça reste un travail pédagogique, c'est comme un devoir vis-à-vis des Marocains de la région. Ce travail énorme il n'y a que l'AMMN qui peut le faire dans la région car elle a un capital de sympathie important de la part des financeurs et institutionnels. Pour moi, les Amicales représentent la droite du Maroc et l'ATMF représente la gauche du Maroc en France et dans ce sens j'ai bien aimé la trajectoire de Samate qui a commencé avec les Amicales mais il a pu prendre ses distances, vite fait, pour passer à gauche et il a pris ainsi beaucoup de recul pour une personne ayant un niveau d'immigré ».

A travers ce récit de Zahiri c'est toutes les contradictions et les rapports conflictuels et intergénérationnels qui sont dévoilés ici. C'est ainsi que nous assistons à des rapports sociaux qui sont impossibles à gérer vu la distance socioculturelle, le déracinement et l'acculturation qui marquent et divisent les familles dans le milieu immigré. L'impact de l'absence du père reste une question centrale qui a laissé ses empreintes sur l'éducation et l'imaginaire de Zahiri lorsqu'il était enfant et adolescent. L'éducation « traditionaliste » à la marocaine, ou calquée sur le pays d'origine n'est plus adaptée pour des enfants nés en France, dans un milieu complètement différent dans le sens où les familles issues de l'immigration se retrouvent dans un espace situé entre les deux espaces socioculturels : celui du pays d'accueil et celui du pays d'origine. Or l'espace migratoire invente sa propre logique qui n'est ni celle du pays d'accueil ni celle du pays d'origine. Cette situation nous rappelle avec force une expression largement connue en France et qui résume parfaitement notre propos : « on ne peut s'asseoir entre deux chaises ».

Ce qu'il faut retenir de ce dernier chapitre, c'est surtout la question de la Mémoire et l'histoire de l'immigration en France qui a fait l'objet d'un débat national véhiculé par des associations, des acteurs socioculturels, et des chercheurs européens, immigrés ou issus de l'immigration depuis les années 1990-2000. C'est un débat centralisé essentiellement sur la transmission intergénérationnelle de la mémoire immigrée qui a eu pour conséquences irrémédiables l'institutionnalisation de la « Cité nationale de l'histoire et de la Mémoire de l'immigration », qui a ouvert ses portes en 2007-2008 à Paris.

Il ressort de cette troisième et dernière partie que la majorité des immigrés marocains qui ont été mineurs dans le NPDC sont apolitiques pour des raisons renvoyant généralement au modèle même de la gestion contrôlée de l'immigration inaugurée depuis le Maroc colonial et perpétué durant le Maroc post-colonial. Il en ressort également que la question de l'éducation des enfants pose une problématique épineuse pour les parents dans l'immigration, étant donné que ni le « modèle traditionaliste » calqué sur le pays d'origine, ni le « modèle moderniste » calqué sur le pays d'accueil, ne sont adaptés à une transmission éducative dynamique.

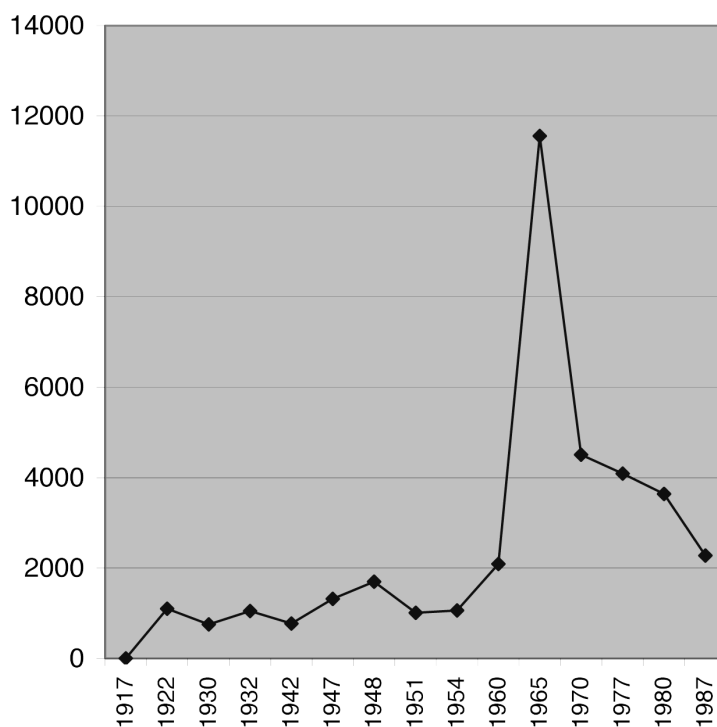
En guise de conclusion

Nous rappelons pour mémoire que le bassin minier du NPDC, à travers trois siècles d'histoire minière, reste le lieu par excellence des contradictions structurelles et de confrontations douloureuses entre dominants et dominés. Le devenir des mineurs marocains privés pendant 34 ans du fameux statut du mineur leur assurant une protection socio-économique juste, ne peut que témoigner des rapports sociaux inégalitaires marquant irrémédiablement le Capital contemporain et ses « esclaves modernes ».

Les effectifs importants des mineurs marocains ont largement joué un rôle capital dans le maintien des productions charbonnières et minières du bassin du NPDC pendant des périodes cruciales de la restructuration générale des mines françaises. Cette situation est imposée par le capitalisme international, et ce, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale (1945-1946) jusqu'à la généralisation de la fermeture des puits miniers, décidée en 1987. Ce qui apparaît clairement dans le graphique récapitulatif ci-dessous : notamment durant la période des années 1960-1980.

Effectifs des mineurs marocains dans le bassin du NPDC (1917 - 1987)

Graphique récapitulatif



L'immigration ne peut que nourrir les migrations sous toutes ses formes normatives pour ainsi dépeupler certaines régions de leurs forces productives masculines (le Sud et le Nord du Maroc comme exemple), d'autant que l'absence prolongée des hommes a eu un impact néfaste et certain sur les structures sociodémographiques et écologiques qui sont complètement déséquilibrées. Ainsi, dans certains villages marocains, il ne reste que des femmes, des vieillards et des enfants souffrant atrocement de l'absence de ces hommes de l'immigration et dépendant complètement des revenus de cette dernière. L'éducation des enfants restés au pays est une véritable catastrophe humaine, psychologique et sociale car la plupart de ses derniers souffrent de l'absence du père qui n'a vu ses enfants grandir qu'à travers des « photos » lui rappelant sans cesse la violence symbolique et réelle de l'exil et la « plus hautes des solitudes » : « *Elghorba* »⁽¹⁾. Dans ces conditions, et contrairement aux idées reçues, l'immigration n'est pas toujours synonyme de développement (durable) mais au contraire elle peut provoquer et plonger des populations entières dans le sous-développement durable : des régions comme le Rif ou le Sous peuvent en témoigner. Alors que l'argent de l'immigration profite en premier lieu aux banques et organismes privés et publics détenant cet argent⁽²⁾.

Il est fâcheux de constater que les mineurs à l'image de toute l'immigration marocaine ont beaucoup souffert des structures policières officielles ou informelles, dans l'entreprise comme dans l'espace public et privé, tentant de contrôler ces Marocains et de les éloigner de toute socialisation politique et syndicale. Cette situation reste une constante de l'histoire de l'immigration marocaine contemporaine inaugurée durant la colonisation et perpétuée pendant toute la période post-coloniale.

Nous pouvons repérer une triple originalité qui concerne les mineurs marocains du Nord-Pas-de-Calais : la première originalité réside dans l'origine géographique des départs migratoires qui sont (presque) tous originaires exclusivement du Sud marocain, la deuxième originalité demeure dans le fait que ces départs sont « légaux » par rapport aux réglementations renvoyant aux séjours des « étrangers » en France ainsi que par rapport aux autres Marocains pratiquant majoritairement les départs

(1) Voir le texte portant le même titre de A. Sayad, « *Elghorba* », in *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, 1991, op. cit.

(2) Sur cette question voir surtout les deux communications respectives des professeurs chercheurs : Moussa Kerzazi et Hassan Daid, dans la seconde séance scientifique intitulée « Les migrations et les transformations socioculturelles dans l'espace Amazigh », in Colloque national co-organisé par la faculté polyvalente de Safi et l'IRCAM les 12 et 13 décembre 2007. A noter que toutes les communications de ce colloque, intitulé « la migration dans la culture amazigh », seront publiées par l'IRCAM, d'après les organisateurs de ce colloque.

clandestins, la troisième et dernière originalité renvoie au fait que ce sont les Houillères nationales du BNPDC qui sont allées chercher ces (futurs) mineurs depuis leur région d'origine (le grand Sud marocain), contrairement aux autres Marocains qui sont venus par leur propres moyens.

En tant qu'historien d'abord, espérons au moins que cette recherche monographique représente la matière première nécessaire ouvrant la voie aux jeunes étudiants et autres historiens et chercheurs afin que d'autres travaux sur ce sujet suivent et exploitent des sources et des archives d'entreprises et d'associations qui restent inexploitées et inédites dans la région NPDC. Nous espérons également que ce travail, aussi modeste soit-il, suscite un débat de fond permettant l'inscription de la mémoire des mineurs marocains dans le patrimoine culturel et civilisationnel régional et national au Maroc et en France, pour ainsi construire ou prolonger des rapports solides basés sur la communication intergénérationnelle au cœur de l'Europe.

Enfin, nous mettons en garde contre toute instrumentalisation idéologique ou politique risquant de déformer, occulter, banaliser et confondre le travail historiographique avec le travail de mémoire. Ce dernier a pour objectif final de se « souvenir », de « sauver de l'oubli » voire de « réhabiliter des groupes sociaux communautaires ». Alors que l'histoire et le travail historiographique ont une triple fonction pédagogique visée et inscrite dans la « longue durée », chère à Fernand Braudel, et qui consiste à questionner d'abord, analyser et expliciter ensuite. Ce travail demeure indéniablement et préalablement un travail qui doit s'inscrire dans une exigence de l'histoire nationale. Le travail de « mémoire et d'histoire » est avant tout et surtout un travail collectif partenarial qui permet de comprendre les contradictions et les difficultés du présent. C'est l'un des moyens les plus nobles et sûrs, à moyen et long terme, de lutter contre la xénophobie, les racismes et les discriminations qui prospèrent sur le terrain de l'ignorance cultivant la haine de l'autre/l'altérité dont l'immigration est la première victime.

L'immigration marocaine et les figures des mineurs dont nous avons tenté de transcrire l'expérience vécue, et de re-construire les trajectoires originales à travers ces quelques lignes, restent néanmoins une page aveugle des histoires régionales et nationales des deux sociétés concernées par cette migration pas encore inscrite dans les manuels scolaires et les consciences nationales des deux pays concernés. Aussi, faut-il rappeler que les mineurs marocains sont doublement bafoués : premièrement, à travers la domination discriminatoire et coloniale, servant systématiquement comme modèle de gestion de cette immigration contrôlée et surveillée dans la sphère privée ou publique, et deuxièmement, à travers la recherche scientifique largement marginalisée voire complètement délaissée par la communauté scientifique des historiens. Ainsi, nous avons un domaine de recherche qui n'est pas encore « noble » et « légitime » pour l'Histoire contemporaine en tant que discipline, et ce, malgré l'existence insoupçonnable des archives et sources officielles, publiques et privées.

Agadir, le 5 janvier 2009.

Annexe : lettre intégrale en 2 pages, de F. Mora, envoyée à un mineur marocain, en date du 20/11/1985.



HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

4, RUE DES MINES, B. P. 815 9300 DOUAI CEDEX
TÉLÉPHONE : (027) 88.21.11
TÉLEX : 810 818 HONANOR DOUAI
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HONANOR DOUAI
C. C. P. LILLE 1216 37 R
A. C. DOUAI : 124013822

DIRECTION DU PERSONNEL

RF3 / 11.405 / GL-PD

Noyelles-sous-Lens, le 20 novembre 1985

Monsieur,

Notre Directeur Général, M. Jack VERLAINE, vous a informé, comme tous vos compatriotes des Houillères, des dispositions qui viennent d'être prises d'un commun accord par les représentants de Sa Majesté le Roi du Maroc, des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais et de Charbonnages de France afin d'améliorer et d'étendre l'aide au retour et à la réinsertion dans votre pays.

M. le Directeur Général m'a chargé de mettre en oeuvre ces mesures, c'est la raison pour laquelle je vous adresse ce jour cette lettre.

Tous les agents, y compris les travailleurs marocains, sont concernés par les réductions d'effectifs qui s'imposent au sein de l'Entreprise. Avec le souci de vérité qui a toujours été le mien depuis plus de quarante ans que je m'occupe du personnel marocain, je tiens donc à vous dire précisément quelles sont ces aides à la réinsertion au pays et à combien elles s'élèvent.

Votre ancienneté étant à ma connaissance égale ou supérieure à 15 ans de service validables par la Caisse Autonome Nationale (C.A.N.) vous pouvez en conséquence, dès maintenant, décider de vous réinstaller au Maroc et pour cela bénéficier d'un capital qui comprend :

- l'aide conventionnelle à la réinsertion, calculée en fonction de votre ancienneté au fond ou au jour,
- le rachat des indemnités de chauffage et de logement, tenant compte de votre ancienneté et de votre situation de famille, tant en France qu'au Maroc,
- l'aide publique à la réinsertion,
- les allocations pour frais de déménagement et de transport.

Le capital, constitué de ces différentes aides et indemnités peut vous être versé de trois manières différentes :

- soit, sous la forme d'un versement unique sur un compte ouvert à votre nom dans une Banque au Maroc,
- soit, sous la forme d'une rente « Relais » qui vous sera versée au Maroc par le soin des Houillères,
- soit, en partie sous la forme d'un capital, le reste étant versé sous la forme d'une rente « Relais ».

Afin de pouvoir vous présenter personnellement et plus en détail toutes les dispositions qui vous permettront de vous réinstaller dans de bonnes conditions au pays, je vous propose de venir me rencontrer.

Pour cela, renvoyez-moi la demande d'entretien ci-incluse en utilisant l'enveloppe ci-jointe libellée à mon nom ; ou, adressez-vous soit à un de mes collaborateurs à la Fosse 23, soit aux contrôleurs sociaux, soit encore aux chefs de cité afin d'obtenir un rendez-vous.

Il va de soi que vous pouvez, si vous le désirez, vous faire accompagner d'une personne de votre choix pour assister à cet entretien.

Soyez persuadé que je veille et veillerai toujours avec autant de volonté et d'honnêteté que je l'ai fait jusqu'à présent à ce que vos propres intérêts comme ceux de l'Entreprise soient scrupuleusement respectés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



F. MORA

N.B. : A ce jour et aux taux actuels du change, le montant de vos indemnités de réinsertion serait approximativement le suivant :

en francs français :

en dirhams :

Par ailleurs,

- à 55 ans vous percevrez annuellement une pension C.A.N. estimée à _____ dirhams*
- à 60 ans une pension C.A.R.C.O.M. estimée à _____ dirhams*

Table des cartes, photographies, graphique récapitulatif et annexe

I- Annexe

lettre (RP3/ 113-85 / GL-FD) de F. Mora en date du novembre 1985, envoyée aux mineurs marocains : archives du CHML, dossier 55 W 38. Cf. p 72 et pp.181-182.

II- Cartes

- Carte de France

Carte 1 : carte administrative et géographique du Nord-Pas-de-Calais / France et ses frontières. Source <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/4b.htm>, 2008 : cf. p. 10.

- Carte du Maroc

Carte 2 : le Maroc et ses frontières. Source <http://www.ph-cartehachette.toubme-htm>, 2008 : cf. p. 14.

III- Photographies

- **Photographie numéro 1** : photo 22282, Fonds Iconographique du Centre Historique Minier de Lewarde (CHML), manipulation d'une pile de soutènement par un mineur marocain au Centre de formation de Noyelles sous Lens. Photographie de Claude Druelle prise le 16-01-1976. Cf. p. 36.

- **Photographie numéro 2** : photo DG 76-479, Fonds Iconographique du CHML, mineur marocain en cours de formation au Centre de formation de Noyelles sous-Lens. Photographie de Claude Druelle prise le 16-01-1976. Cf. p.37.

- **Photographie numéro 3** : photo DG 76-500, Fonds Iconographique du CHML, mineurs marocains en cours de formation au Centre de formation de Noyelles sous Lens. Photographie de Claude Druelle prise le 16-01-1976. Cf. p. 38.

- **Photographie numéro 4** : photo 22315, Fonds Iconographique du CHML, des ouvriers marocains du siège 24 Nord à Estevelles qui fêtent le Mouloud (symbolisant la naissance du Prophète Mohammed) en compagnie de leur « contrôleur social » Félix Mora situé à la 5^e place en comptant de gauche à droite (l'homme « blanc » en chemise blanche et cravate). Photographie qui date de janvier 1953, in Lumière sur la mine n° 21. CHML. Cf. p. 70.

IV. Graphique récapitulatif : illustrant les effectifs des mineurs marocains, du BNPDC, durant notre période 1917-1987. Cf. p.176.

Archives, sources imprimées et bibliographie

A. Archives

- Archives du Centre historique minier de Leward
- Archives interministérielles de Fontainebleaux
- Archives du ministère de l'intérieur.
- Archives du Quai d'Orsay
- Archives nationales de Paris
- Archives de Vincennes/SHAT

B. Sources imprimées

C. Bibliographie générale

D. Entretiens

E. Cartes et comptes rendus consultés sur Internet

A. Archives

1. Archives du Centre Historique Minier de Lewarde (CHML) :

- Lettre envoyée par Pierre Garcette au Président du Conseil régional, M. Turbelin, en date du 20 octobre 1987, carton 55W 38, dossier « ouvriers marocains ».
- lettre (RP3/ 113-85 / GL-FD) de F. Mora en date du novembre 1985, envoyée au mineurs marocains et qui concerne « l'aide au retour et à la réinsertion » : dossier 55W 38.
- Lettre de 4 pages (n° 440/CML/64) adressée, depuis Lille, par le consul du Royaume du Maroc, Belgacem Laghzaoui, à l'inspecteur Divisionnaire du Travail et de l'Emploi à Lille, lettre datée du 18 mars 1964, carton D 5 166.
- « Liste des ouvriers Marocains mutés au groupe de Lens-Liévin », 5 octobre 1964, dossier D 5. 166, CHML.
- Note de la direction générale datée du 28 octobre 1987, Houillères NPDC, carton 55W38.
- Note du 17 septembre 1964, de la direction des Houillères BNPDC au groupe de Lens, dossier D 5 166.
- Note de la direction générale des Houillères du bassin NPDC, n° 100/n, en date du 28 octobre 1987, Douai, dossier n° 55 W38, intitulé « mouvement des ouvriers marocains.
- Dossier intitulé « archives des maladies professionnelles, de médecine de travail et de sécurité sociale » notamment le rapport intitulé « Aspects de la pathologie des travailleurs étrangers » (signé par M. Samsoen, 1979, pp. 203-266).
- Rapport de François D'Achon, « Les ouvriers marocains dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », rapport dactylographié, 1952 (23 p.). Document coté n° 4416.
- Rapport intitulé « Pour mieux connaître, comprendre, estimer les Marocains », 1964 (rapport de 35 p.) : dossier formation professionnelle des ouvriers marocains (1964-1974) 4W84.
- Rapport non signé sur les effectifs « marocains et nord-africains », rapport coté 4W84, 1987.
- Photographies inédites : n° 1, 2, 3 et 4. Photothèque Archives du CHML.

2. Archives interministérielles de Fontainebleau :

- Correspondances échangées entre la direction de l'Office du Maroc et les Services nord-africains dépendant du « ministère du Travail » : archives de Fontainebleau, cartons TR 14 341, TR 14 342, et TR14 343.
- Correspondances relatives aux travailleurs marocains décédés pendant la période 1952-1954, échangées entre le « ministère du Travail », le ministère des Affaires étrangères et l'Office du Maroc, pour régler les problèmes concernant les successions au profit des familles restées au Maroc dont l'adresse est signalée avec le nom et le prénom de l'intéressé : Cité interministérielle des archives contemporaines de Fontainebleau, cartons TR 14 345, TR 14 346, TR 14 347 et TR 14 348.

- Note du 20 avril 1949 (DR/MLM/987) du chef de cabinet du ministre de l'Intérieur à M Rosier, directeur de la Main-d'œuvre : archives interministérielles de Fontainebleau, carton TR 14 342.

- Note n ° 872 en date du 8 juillet 1958, adressée par Pierre Laurent au ministre du Travail : Archives interministérielles de Fontainebleau, Carton TR 14 354.

3. Archives du ministère de l'intérieur :

Notamment les dossiers « évolution générale des effectifs marocains/étrangers en France » selon les années (1915-1990).

4. Archives du Quai d'Orsay :

- Lettre signée par le ministre de l'Intérieur et envoyée au ministre des Affaires étrangères et à la Résidence générale à Rabat, en date du 13 décembre 1932, série Afrique (1918-1940), affaires musulmanes, K-4-1-V. 34, p. 113.

- Note du ministre des Affaires Etrangères au Résident général du Maroc, Paris, le 28 janvier 1927, Série Afrique (1918/40), Affaires générales, K-4-I-V. 14, p. 69.

- Note de la direction des Affaires sociales du département du Nord à la Commission consultative nationale pour l'étude des questions nord-africaines, en date du 13 juillet 1951, p. 35, Série M-52-2-V. 186.

- Rapport sur « l'effort fourni par l'Afrique du Nord au cours de la Guerre de 14-18 », le 3 mars 1920, Série Afrique (1918-1940), Affaires musulmanes, Carton 102, Dossier 5, vol. 31.

5. Archives Nationales de Paris :

- Le Journal Officiel du 24 février 1935 : ANP (Archives Nationales de Paris), CARAN, carton f 10/1180.

6. Archives de Vincennes :

Archives du SHAT : Service Historique de l'Armée de Terre/Vincennes, notamment le Carton 3H382 (sur le recrutement des soldats marocains et leurs origines géographiques).

B. Sources imprimées :

- Rapport de Raoul AUBAUD, Les Nord-Africains en France, 1938 (69 p.).

- Rapport de De Laporte DE VAUX, « L'émigration des Soussis », 1949, CHEAM.

- Pierre DEVILLARS, L'immigration marocaine en France, Compte rendu de mission à la direction des Offices du Maroc, Rabat, 1952 (152 p.).

- Rapport de Pierre LAROQUE et François OLLIVE, Les Nord-Africains en France, 2 Volumes dactylographiés, 1938, (341 p.).

- Robert MONTAGNE, « L'émigration nord-africaine en France, son caractère familiale et villageois », 1954, (CHEAM/n° 50, pp. 365-371).

(Sources anonymes / sans auteurs)

- Recensement général de population (RGP), INSEE, (1851-1936).
- Recensement général de population, 1948 (V.I), 1956 (V.III).
- Annuaire rétrospectif de la France (1948-1988), INSEE, 1990.
- Ministère de l'Intérieur, Les étrangers en France, Paris, 1968.
- Omistats, Annuaire des migrations (1946-1996).

C. Bibliographie générale

Elkbir ATOUF, *Les Marocains en France de 1910 à 1965. L'histoire d'une immigration programmée*, doctorat de 3ème cycle soutenu le 14 décembre 2002, Centre de recherches sur l'histoire des sociétés méditerranéennes (CHRISM), Université de Perpignan, thèse inédite de 579 pages. Ce travail est publié (remanié et condensé) sous le titre : *Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France (1910-1963)*, Les Editions Connaissances et Savoirs, Paris, **février 2009** (texte de 441 p.).

- Elkbir ATOUF, « La Mosquée et l'Institut musulman de Paris. Origines, enjeux, controverses », dans *Les cahiers de la Sécurité* diffusée par la documentation française, in Arrêt sur Archives, troisième trimestre 2006, n° 62, article pp. 209-222.

- Elkbir ATOUF, « La perception des « Nord-Africains » de l'immigration dans l'imaginaire de l'opinion française durant le dernier siècle », in Cahiers n° 8, mai 2006, pp. 121-141. In ouvrage de 450 p., intitulé *Migration maghrébine*. Enjeux actuels et contentieux, publication de la présidence de l'Université Mohammed I / Oujda, 2006. Actes du colloque international organisé les 24 et 25 novembre 2005, par l'Université Mohammed I/Oujda, *Cahiers du CEMMM* (Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins)

- Elkbir ATOUF, « *Les Mineurs Marocains du Nord de la France* ». *L'histoire d'une mémoire bafouée* », pp. 12-16. Livret pédagogique, sur l'histoire de l'immigration dans le Bassin Minier, édité sous le titre *Rencontre interculturelles*, (16 p.), en mars 2006, par le ministère de l'éducation nationale/l'inspection académique du Pas-de-Calais et le FASILD (Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations). Actes du colloque organisé les 12, 13 et 14 mai 2005 à Courrières, par l'ADI (l'Association pour le Développement Interculturel).

- Elkbir ATOUF, « Les Marocains en France de 1910 à 1965 : histoire d'une migration programmée », in *La Revue Migrations*, Ed. Mémoire - Génériques, deuxième trimestre 2005, n°24, pp.62-72). Actes du colloque international de Casablanca, organisé les 13-15 juin 2003.

- Elkbir ATOUF, « Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres », in *Revue Hommes et Migrations*, n° 1247, janvier-février 2004 (article pp. 48-59).

- Elkbir ATOUF, « *Mémoire des soldats marocains des deux grandes guerres* », article pp. 95-119, in Nouria Ouali (sous la direction de) ouvrage collectif intitulé *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Ed. Academia Bruylant, Louvain-La Neuve, 2004 (ouvrage de 388 p. Actes du colloque international).

- Elkbir ATOUF, « Les migrations marocaines en France. Approches socio-historiques », in *Cahiers de la MRSH (la Maison de la Recherche en Sciences Humaines)*, Ed. La MRSH/CNRS, Université de Caen, n° spécial, octobre 2003, article pp. 59-73. (Actes du colloque international).

- Elkbir ATOUF, « Les conditions d'existence des populations nord-africaines à travers l'état des lieux du logement et de la santé », in *Revue Migrations Santé* n° 113, avril 2003. Article pp. 59-86.

- Elkbir ATOUF, « Une communauté prolétaire : Les juifs marocains de Saint-Fons, 1919-1946 », in *Revue Archives juives*, n° 36/2, 2^e semestre 2003, pp. 121-130.

- Elkbir ATOUF, « Les Marocains en France, une histoire programmée (1914-1992) », in *La Médina*, n° 16, juillet / août 2002.

- Elkbir ATOUF, « Le service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains », in *La Revue islam*, n° 1-janvier-mars 2002.

- Elkbir ATOUF, « L'hôpital de Bobigny symbole de la politique coloniale musulmane dans l'immigration », in *La Revue islam*, n° 1-janvier-mars 2002.

- Elkbir ATOUF, *Le journal hebdomadaire*, n° 50, du 26 janvier au 1er février 2002 : « La Brigade nord-africaine ou la police de l'immigration (1925-1945) », pp. 20-22.

- Elkbir ATOUF, « Les institutions coloniales de l'entre-deux-guerres pour les Musulmans d'Afrique du Nord », in *Revue Migrations Santé*, n° 110-111, juillet / septembre 2002. Article pp. 161-192.

- Elkbir ATOUF, « Le rôle du premier mouvement d'étudiants marocains dans l'autonomisation politique des Nord-Africains en France », in *La Revue islam (Magazine d'Histoire et Théologie musulmane)*, n° 2-septembre-novembre 2002, pp. 42-45.

- Elkbir ATOUF, « La migration estudiantine marocaine en France de 1956 à 1965 », in *Le journal hebdomadaire*, n° 72, du 29 juin au 5 juillet 2002, pp. 17-20.

- Elkbit ATOUF, « Migrations juives du Maroc » in *Le journal hebdomadaire*, n° 59, du 30 mars au 5 avril 2002 (première partie).

- Elkbir ATOUF, « Migrations juives du Maroc », in *Le journal hebdomadaire*, n° 60, du 6-12 avril 2002 (deuxième partie).

- Elkbir ATOUF, « Migrations juives du Maroc », in *Le journal hebdomadaire*, n° 61, du 13-19 avril 2002 (troisième partie).

-Elkbir ATOUF, « L'histoire de la Brigade nord-africaine », in *Libération*, n° 3375, du 8 janvier 2002, p. 8.

- Elkbir Atouf, « L'histoire de la Mosquée de Paris », in *Libération*, n° 3374, du 7 janvier 2002, p. 8.

- Elkbir ATOUF « L'histoire de l'Hôpital de Bobigny » in *Libération*, n° 3376, du 9 janvier 2002, p. 8.

- Elkbir ATOUF, « Le financement de l'Hôpital de Bobigny », in *Libération*, n° 3377, du 10 janvier 2002, p. 8.

- Elkbi ATOUF, « Les « vieux » immigrés maghrébins du Foyer SONACOTRA d'Aulnay/Bois », pp. 408-413, in Gerard Noiriel (sous direction de, rapport collectif inédit), rapport final sur « *les conditions du vieillissement des populations immigrées de la région parisienne* », rapport commandité par le FAS, Paris, 1992 (613 p.).

- Abdallah BAROUDI, *Maroc, impérialisme et émigration*, Ed. Sycomore, Paris, 1978 (212 p.).

- Mohamed BEKRAOUI, *Le Maroc et la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, thèse de doctorat d'Etat inédite, Université de Provence, 1987, (445 p., plus annexes et illustrations).

- Tahar BEN JELLOUN, *La plus haute des solitudes*, Ed. Seuil, 1977.

- Reymont BOSSARD et Jean BONNET, « Mouvement migratoire : aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe », in *Hommes et Migrations*, n° 881 / 1-4-1975.

- Saïd BOUAMAMA, *L'affaire du foulard islamique. La reproduction d'un racisme islamique*, Ed. Geai bleu, 2004, (180 p.).

- Marie CEGARRA, *La Mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le Nord de la France*, Lille, Ed. Presses universitaires/Septentrion, 1999 (149 p.).

- Marie CEGARRA, « Les mineurs marocains », étude inédite, réalisée pour le FAS (Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés), décembre 1996 (185 p.).

- Louis CHEVALIER, « Le problème démographique nord-africain », 6^e *Cahier de l'INED*, 1947, pp. 184-213.

- Louis CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, (réédition d'un « grand classique » d'histoire sociale contemporaine), Librairie académique Perrin, 2002 (565 p.). A noter que la première édition qui a fait date est publiée en 1958 (dans la collection Civilisation d'hier et d'aujourd'hui fondée par René Grousset), la seconde édition, elle, date de 1978 (collection de poche Pluriel).

- Ahmed, Wladislaw, DARIO ..., *dans les mines du Nord-Pas-de-Calais*, Ed. Centre historique minier, Lewarde, 2004 (16 p.).

- Zakya DAOUD, *De l'immigration à la citoyenneté. Itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF 1960-2003*, Ed. Mémoire de la Méditerranée (4^e trimestre) 2002, (238 p.).

- Pierre DEVILLARS, « L'immigration marocaine en France », in *ESN*, n° 37, février 1954, (article de 69 pages).

- René GALLISSOT, « *Emigration coloniale... les origines anticipatrices de la mobilisation des « travailleurs coloniaux* », pp. 31-49, in L. Talha et autres, ouvrage collectif : *Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ?* Ed. CNRS, 1983, (425 p.).

- Jean-René GENTY, « L'immigration algérienne dans la région du Nord : plaidoyer pour des travaux de proximité », in *La Lettre de D. M. A. (D'un Monde à l'Autre)*, n° 5-décembre 2003.

- IFAR, *Si la discrimination nous gagne, ça nous perdra*, ouvrage coordonné par l'IFAR, Lille, Ed. Geai bleu éditions, 2004 (235 p.).
- Albert IFRAH, *Le Maghreb déchiré*, Saint-Etienne, Ed. La Pensée sauvage, 1980, (152 p.).
- Roger MANNEVILLE, « La main-d'œuvre indigène dans la métropole, étude sur les conditions d'emplois en France des Nord-Africains pendant la Guerre », in *Revue Economique te sociale*, n° 13, 1945 (article pp. 42-67).
- Roger MANNEVILLE, « Avec les travailleurs marocains en France ... », in *Les Cahiers ESNA*, n° 24, 1952 (article de 54 pages).
- Georges MAUCO, *Les étrangers en France dans l'activité économique*, Ed. A. Colin, Paris, 1932, (600 p.).
- Albert MEMMI, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Ed. Gallimard, 1985 (la première édition date de 1957).
- . Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*, Ed. CNRS, 1956, (238 p.).
- Robert MONTAGNE (sous la direction de), *Naissance du prolétariat marocain*, Ed. Peyronnet et Cie, 1950-1951?(291 p.).
- Anne MORELLI (sous la direction de), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, 1992 (334p.)
- Sami NAÏR, *Le regard des vainqueurs, les enjeux français de l'immigration*, Ed. Grasset et Fasquelles, Paris, 1992, (244 p.).
- Joanny RAY, *Les Marocains en France*, Ed. Maurice Lavergne, Paris, 1937 (396 p.).
- Abdelmalek SAYAD, « Les trois âges de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, juin 1977, pp. 59-81.
- Abdelmalek SAYAD, « *Islam et immigration. Les effets de l'immigration...* », Association pour l'avancement des études islamiques, Paris, Collège de France, 1984, (29 p).
- Abdelmalek SAYAD, « Les enfants illégitimes », pp. 185-258, in l'ouvrage du même auteur, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Ed. De Boeck Université, Bruxelles, 1991, (331 p).
- Abdelmalek SAYAD, *La double absence*, Ed. Seuil, 1999 (préface de P. Bourdieu).
- Robert SONSON, « Les travailleurs nord-africains de la région parisienne », in *Cahier n° 2*, l'INED/PUF, Paris, 1943 (pp. 162-193).
- Benjamin STORA, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens*, Paris Ed. L'Harmattan, 1985, (402 p.).
- Benjamin STORA « Messali Haj, Ferhat Abbas, deux plaidoiries pour une nation », in *Pour les Droits de l'homme, Histoire, Image, Parole*, Ed. Artis, 1989.
- Benjamin STORA, *Aide-mémoire de l'immigration algérienne*, Paris, Ed. CIEMI-L'Harmattan, 1992 (136 p.).
- Larbi TALHA (ouvrage collectif, sous direction de), *Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ?*, Paris, Ed. CNRS, 1983, (425 p.).
- Larbi TALHA, *Le salariat immigré dans la crise, la main d'œuvre maghrébine en France (1921-1987)*, Ed. CNRS, Paris, 1989 (266 p.).

(Articles anonymes/sans auteurs)

- *Document Nord-Africain*, n° 558, du 27 juin 1964.
- *Documents Nord-Africains*, n° 573, 3 août 1964.
- *La Gazette* des 28 et 29 octobre 1987.
- *Le Monde Diplomatique* de novembre 2000.
- *Lumière sur la mine* n° 21, 1953.
- *Relais*, numéro spécial, avril 1991.
- *Revue de presse HBNPC-Relations Publiques* n° 68 du 17 novembre 1987.
- *Revue de presse HBNPC*, n° 65 du 30 octobre 1987.
- *Revue Accueillir*, n° 167-170, mai-juin 1990.
- *Voix du Nord* du 15 novembre 1987.

D. Entretiens

Il s'agit des enregistrés réalisés dans le BNPDC, auprès des anciens mineurs marocains et leurs enfants durant les années 2004-2005 :

- Entretien enregistré et réalisé le 15 février 2005, auprès d'**Ahmed**.
- Entretien enregistré et réalisé le 11 janvier 2005, auprès de **Beja**.
- Entretien enregistré et réalisé le 29 décembre 2004, auprès de **Hassani**.
- Entretien enregistré et réalisé le 27 décembre 2004, auprès de l'**Haj**.
- Entretien enregistré et réalisé le 24 janvier 2005, auprès de **Zahiri**.

E. Cartes, articles et comptes rendus consultés sur le net (intrnet).

- **Carte 1** : carte administrative et géographique du Nord-Pas-de-Calais / France et ses frontières. Source :

<http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/4b.htm>, 2008.

- **Carte 2** : le Maroc et ses frontières. Source <http://www.ph-cartehachette.toubme-htm>, 2008.

- **Article** sur « les mineurs marocains du Nord -Pas-de-Calais », in le site www.bladi.net, 2003.

Table des matières

Liste des sigles et abréviations utilisés	5
Remerciement	7
Préface	9
Introduction méthodologique et problématique générale	13
Première partie : les phases historiques de l'immigration marocaine dans le Nord de la France	21
Chapitre I^{er} : les phases migratoires les plus marquantes du Maroc colonial	23
1. Immigration militarisée : fonction initiatrice et provocatrice du processus migratoire(1914-1918)	25
2. La main-d'œuvre marocaine, d'après guerre, dans le Nord de la France	26
2. 1. La période de l'entre-deux-guerres	26
2. 2. La période 1939-1956	29
3. Stage d'initiation et de formation minière	32
4. Les Marocains étaient-ils des « mineurs » ?	36
Chapitre II : les phases les plus signifiantes de l'immigration post-coloniale.	39
1. De la « décolonisation » du Maroc à l'arrêt officiel- de l'immigration : 1956-1974	39
1. 1. La phase de la consolidation : 1956-1963	39
1. 2. La phase paradoxale : 1963 - 1974.	43
2. De l'arrêt officiel de l'immigration à la fermeture des mines : 1974-1987	45
2.1. Effectifs marocains dans le NPDC	45
2. 2. Grèves et fin d'une époque	47
2. 3. Quel avenir socioprofessionnel après la fermeture des mines ?	48
2. 4. Un état de santé calamiteux et fragilisé.	50

Seconde partie : conditions des départs migratoires dans le NPDC	55
Chapitre III : condition du recrutement, image et modèle de gestion migratoire	57
1. Félix Mora : l'ancien officier des Affaires indigènes ou la violence symbolique de l'armée dans la gestion de l'immigration marocaine	58
2. Police de l'immigration déguisée en « Service social »	60
3. Le rôle et les activités d'un « Service social » pas comme les autres	61
4. Image et perception collective	63
5. Racisme colonial, idéologique et discriminations	65
5. 1. Témoignage du consul du Maroc	65
5. 2. Tranches de vies discriminées	67
Chapitre IV : conditions des départs et impact de l'argent de l'immigration	69
1. Particularité de l'origine géographique des départs	69
2. Le pourquoi et comment du Sud marocain ou les causes migratoires	72
3. L'originalité des mineurs marocains du NPDC	74
4. Les salaires et l'argent de l'immigration	76
4. 1. Les salaires	76
4. 2. L'argent de l'immigration et son impact sur le milieu d'origine	78
Troisième partie : Trajectoires et itinéraires migratoires	85
Chapitre V : des immigrés apolitiques. Ou comment fabrique-t-on des ouvriers sans conscience de classe ouvrière	87
1. La figure d'un immigré « instable » : Hassani	87
- Une adolescence confisquée ou la migration obsessionnelle dès 15 ans	88
- Itinéraire d'une aventure migratoire incertaine	88
2. La figure d'un immigré apolitique : l'Haj	89
- la trajectoire d'une mémoire minière fertile	90
- Mora et la sélection humiliante des « esclaves modernes »	91
- L'histoire d'un départ monnayé	92
- Un quart de siècle au fond des mines (1962-1987)	94
- «Les grévistes (...) voulaient tuer ce Marocain»	94
- L'histoire d'une mosquée ou la vieillesse en famille dans l'immigration	96
3. La figure d'un immigré « tranquille » : Ahmed	98
- Causes de l'émigration/l'immigration	99
- Projet migratoire et mythe du retour	100
- Rencontre des cultures et transmission de mémoire	101
- « ce genre de mariage [mixte] n'est pas concevable »	103
- « On est tranquille »	104
- « Même si j'ai raison je discute pas ma raison »	104
Chapitre VI : perception et trajectoire d'une mémoire immigrée	109
1. La figure d'un immigré impliqué dans la gestion des Amicales : Beja	109
- L'émergence d'une conscience migratoire	110

- Un départ clandestin qui mène au terril	111
- « Je me souviens (...) du premier consul du Maroc (...) et du commandant D'Achon »	111
- Les conditions d'une carrière ambiguë	112
- La guerre d'Algérie exportée jusqu'au Nord de la France	113
- Socialisation politique ou conscience nationaliste dans l'immigration ?	114
- Beja comme acteur et témoin du contrôle social	114
- Implication de Beja dans l'institutionnalisation des Amicales	115
- Le rapport à l'Islam, la maladie et la vieillesse	116
- Mémoire mutilée pour des « enfants illégitimes »	118
2. Regard d'un jeune issu de l'immigration marocaine	122
- Une adolescence conflictuelle marquée par l'absence du père	123
- Du BEP-CAP au chef de projet	123
- Quelle perception et transmission de la mémoire ?	124
- « Je ne sais pas exactement qu'est ce qu'il faisait mon père »	125
- Les Amicales, l'ATMF et l'AMNN	126
En guise de conclusion	128
Annexe	131
Table des cartes, photographies, annexe et graphique	133
Archives, sources imprimées et bibliographie	135
A. archives	136
B. Sources imprimées	137
C. Bibliographie générale	138
D. Entretiens	142
E. cartes et comptes rendus consultés sur le Net	142
Table des matières	143



Elkbir ATOUF est socio-historien de l'émigration/l'immigration. Il est membre de plusieurs laboratoires de recherches scientifiques (dont l'ORMES) et auteur de nombreux rapports et articles publiés dans des ouvrages collectifs, et revues nationales et internationales. En mars 2009, il a publié un livre pionnier intitulé : « Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France (1910-1963) ». Il est actuellement enseignant chercheur à l'Université Ibn Zohr à Agadir.

إن معرفة الهجرة المغربية المنحدرة من الجنوب المغربي، التي تهتم أساسا منجمي شمال فرنسا، والتي في أوضاعها الوجودية ومساراتها تظل بمثابة صفحة غامضة في التاريخ الجهوي والوطني، فهي لم تكتب بعد في الكتب المدرسية وفي الوعي الوطني. هذا، و يجب التذكير بقوة بان التاريخ الاجتماعي للمنجمين المغاربة، المدروس هنا، يعرف ازدواجية التمييز. أولا عبر الهيمنة الاستعمارية والتمييز الذي شكل نموذجا يحتدى به في تدبير ومراقبة الهجرة و ثانيا عبر البحث العلمي الذي أبقى هذا الجانب مغيبا خاصة عند المؤرخين.

L'émigration marocaine provoquée depuis le sud marocain et qui concerne particulièrement les mineurs du Nord de la France dont ses conditions existentielles et ses trajectoires reste une page aveugle des Histoires régionales et nationales. Elle n'est pas encore inscrite dans les manuels scolaires et les consciences nationales. Aussi, faut-il rappeler, avec force, que l'histoire sociale des mineurs marocains, étudiée ici, est doublement bafouée : premièrement, à travers la discrimination, servant comme modèle de gestion de ces flux, et deuxièmement, à travers la recherche scientifique largement marginalisée voire complètement délaissée par la communauté des historiens.